

BOCC

ALTERNATIVES NON VIOLENTES

LES DÉFIS DES TERRORISMES



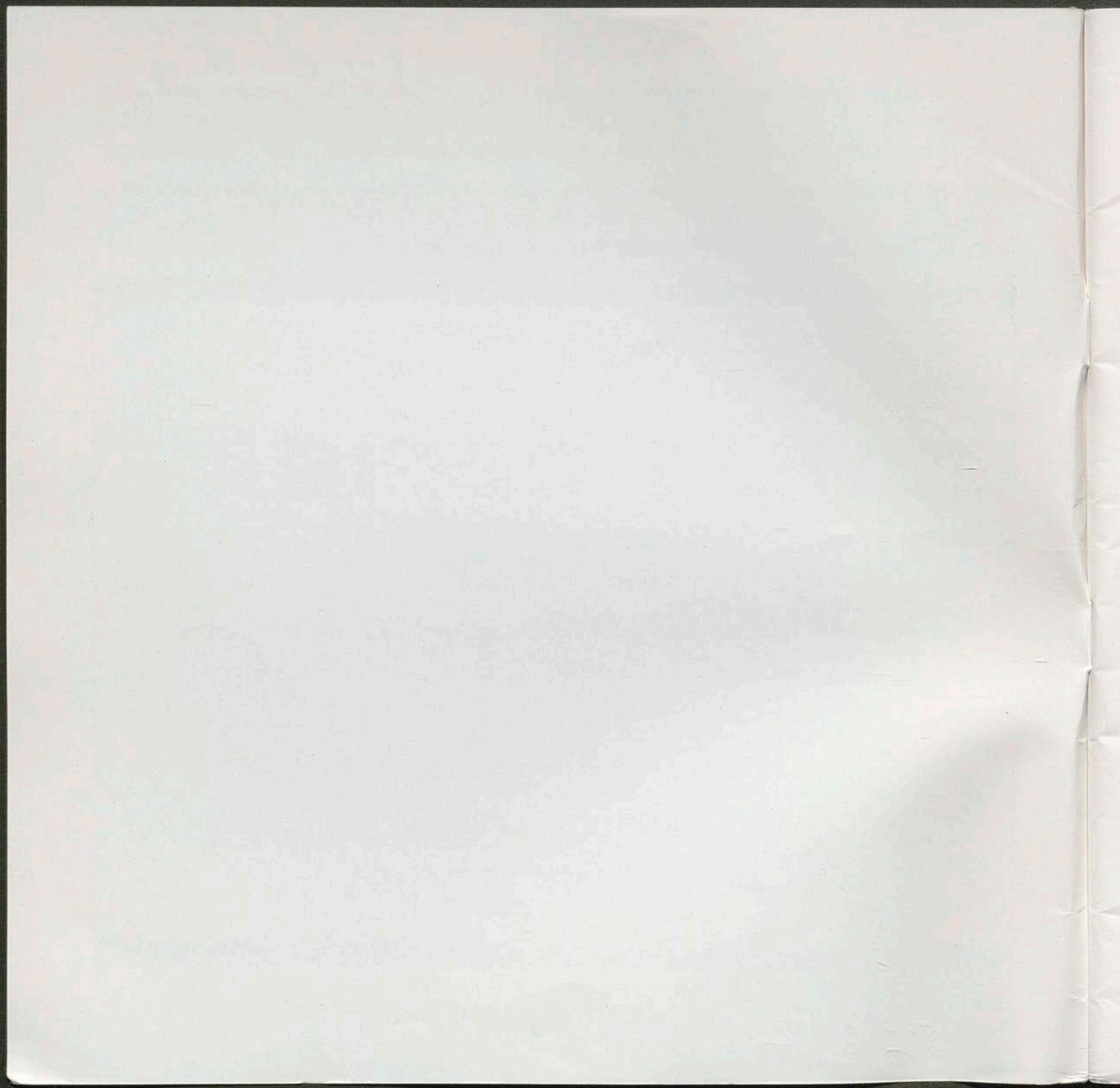
Olivier MONGIN - Edwy PLENEL
Michel WIEVIORKA

69

80P 6112

revue trimestrielle

30 F



ÉDITORIAL

LE défi du terrorisme, auquel sont confrontés de nombreux pays depuis plus de quinze ans, est avant tout un défi lancé à la démocratie elle-même, à l'Etat de droit. Si, comme *Alternatives non-violentes* l'analysait dans son numéro 66, la violence individuelle, sociale ou politique est régulée, canalisée et maintenue à un niveau tolérable par l'Etat de droit, il faut bien reconnaître que celui-ci se trouve désarmé face à cette forme de violence politique et bien souvent impuissant à lutter contre elle.

Mais c'est aussi parfois dans les lacunes, les brèches ou les erreurs des démocraties que le terrorisme s'est engouffré et qu'il a pu développer sa logique de terreur, cherchant à entraîner les Etats dans une spirale de la violence, à affaiblir la démocratie en la poussant à prendre des mesures d'exception, pour ensuite mieux la dénoncer et la combattre.

A sa capacité à résister à cette dérive, on peut mesurer la santé d'une démocratie. Ces dérives n'ont pas toujours été évitées. Elles peuvent provoquer bien des dérapages car la définition de l'ennemi à combattre étant floue, l'Etat peut désigner comme "terroriste" qui bon lui semble.

Même s'il n'a pas réussi à faire vaciller la démocratie, le terrorisme est devenu un enjeu de la politique des Etats, qu'il s'agisse de la politique intérieure (débat sur la sécurité) ou de la diplomatie (définition de la politique étrangère, remise en cause de ses objectifs, pressions multiples, délicats rapports avec des pays liés de près ou de loin à des mouvements terroristes).

Le terrorisme est également un défi lancé au politique. Il est un refus de la lutte politique, une fuite en avant, souvent déconnectée de ses origines et totalement coupée de la réalité sociale. C'est aussi sous cet éclairage qu'il nous importait d'analyser le phénomène. Pourquoi et comment cette "violence extrême" a-t-elle pu germer et s'imposer à notre société ? S'agit-il d'un accident de l'histoire, lié à un état donné de développement des sociétés, à une situation de crise ou à une conjoncture internationale sur laquelle on peut multiplier les analyses ? Ou bien peut-on concevoir le terrorisme comme une

forme "installée" de la violence politique ? On ne peut s'empêcher, à cet égard, de faire un rapprochement avec les analyses du totalitarisme ou de cet autre forme de la violence extrême qu'est le génocide, tous deux étapes ultimes d'un terrorisme d'Etat érigé en système. Ces questions sont fondamentales pour le citoyen qui veut comprendre et rester vigilant.

Au-delà de la condamnation éthique du terrorisme, il importe de comprendre ce phénomène, d'en saisir les mécanismes, de distinguer ses différentes formes historiques, ses finalités politiques. Expliquer n'est pas justifier ; comprendre n'est pas admettre. Mais force est de constater que les tentatives d'analyse en profondeur du phénomène terroriste ont bien souvent été taxées de complaisance, tandis que les jugements sommaires faisaient l'économie de la réflexion.

Terrorisme : de quoi parle-t-on ? C'est à cette question préalable à toute réflexion que tente de répondre l'article de Jean-Pierre Mille. Puis Christian Mellon nous renvoie à une double interrogation : y a-t-il un discours éthique possible sur les actes terroristes ? Quelle politique une société démocratique peut-elle adopter pour se défendre sans se renier ?

Edwy Plenel, journaliste au *Monde*, a répondu aux questions d'ANV sur les rapports complexes qu'entretient le terrorisme avec les médias, ainsi que sur l'attitude de la police et de la justice face au terrorisme.

Une distinction fondamentale est à faire entre le terrorisme interne et le terrorisme externe : O. Mongin, rédacteur en chef de la revue *Esprit* et Allan Dowes analysent ce terrorisme importé, plus particulièrement les "Etats terroristes" du Proche-Orient, dont la France a été la cible. Quant à Michel Wievorka, auteur d'une thèse sur la violence politique, il analyse pour ANV les raisons qui ont empêché l'extrême gauche française de céder à la tentation terroriste et évoque en contrepoint la stratégie d'*Action Directe*.

Enfin, reliant le phénomène terroriste aux problèmes de défense et de sécurité internationale, J.M. Muller analyse le terrorisme comme une forme d'agression permettant un contournement de la dissuasion.

Anne Le Huerou

Terrorisme : de quoi parle-t-on ?

Jean-Pierre MILLE

A quoi bon s'attarder sur la question de la *définition* du terrorisme ? N'est-ce pas perdre son temps en vaines querelles de mots ? Face à certaine violences et à leurs effets, l'effort pour trouver le mot juste peut paraître bien dérisoire...

Pas si dérisoire, en fait. Car le recours à l'adjectif "terroriste" pour caractériser tel ou tel acte, telle ou telle organisation, est rarement sans arrière-pensées... Derrière le choix du vocabulaire se cache souvent un *enjeu* politique ou idéologique. On constate tous les jours la tendance générale à utiliser le mot "terrorisme" pour caractériser les violences que l'on condamne et à l'éviter pour celles qui servent des causes que l'on estime "justes". Pour l'occupant nazi, les résistants étaient des terroristes ; les membres de la *Contra* sont des terroristes aux yeux du gouvernement sandiniste, mais des « combattants de la liberté » pour Mr Reagan. Bien des Américains d'origine irlandaise jugent avec une certaine indulgence les attentats de l'IRA mais fustigent le « terrorisme palestinien ». On pourrait multiplier les exemples.

Il est normal que, face à des actes de violence, nous éprouvions le besoin de porter des jugements de *valeur*, tant du point de vue politique qu'éthique. En effet, la violence n'est jamais un moyen moralement

neutre, sur lequel on ne pourrait porter que des jugements d'opportunité : on ne décide pas s'il est juste ou non de recourir à des moyens violents de la même manière qu'on décide s'il est opportun d'utiliser un marteau ou une pince pour tel geste technique. Le terrorisme étant une forme de violence, il doit faire l'objet de jugements de valeur (c'est d'ailleurs l'objet d'un autre article du présent numéro). Mais, pour pouvoir juger, il faut d'abord savoir de quoi on parle exactement : la question de la définition du *terrorisme* doit donc être traitée indépendamment de l'opinion que l'on peut et doit avoir sur la justification ou la condamnation de tel ou tel acte : une chose est de savoir ce qu'est le terrorisme ; une autre de savoir s'il existe ou non des situations où cette forme particulière de violence peut être justifiée ou excusable.

Une définition du mot "terrorisme" qui soit politiquement et éthiquement neutre est également nécessaire pour pouvoir *analyser* et *interpréter* les phénomènes terroristes avec la lucidité souhaitable. Un sociologue qui cherche à comprendre pourquoi la consommation de drogue s'est répandue dans tel groupe social n'éprouve pas le besoin de rappeler à chaque page que cette consommation est nocive et doit être combattue. Cela nuirait même à la rigueur

scientifique de sa recherche, elle-même nécessaire à l'efficacité des solutions thérapeutiques qu'il pourrait proposer...

C'est enfin pour la simple clarté de la discussion que nous avons besoin d'une définition objective du terrorisme : comment réfléchir utilement sur le terrorisme si l'on englobe sous ce mot aussi bien l'attentat de la rue de Rennes que le guérilla afghane, l'assassinat d'Olof Palme que le coulage du *Rainbow Warrior* ?

Cette distinction entre les questions touchant d'une part la définition et l'analyse des faits terroristes et celles qui concernent d'autre part les jugements de valeur à porter sur eux n'est pas facile dans la pratique, en raison notamment du climat très passionnel créé par les actes terroristes eux-mêmes. Passion et objectivité font rarement bon ménage.

Une première chose à noter pour "dépassionner" le sujet, c'est que peuvent être qualifiés de "terroristes", en rigueur de termes, seulement des *actes*, des *stratégies* ou des *politiques*. Qualifier de "terroristes" des *personnes* ou des *mouvements*, c'est déjà une généralisation abusive, qui éloigne de la rigueur souhaitable. Il est toutefois bien compréhensible que, dans le langage courant, pour éviter de pesantes périphrases, on dise "les terroristes" pour désigner les personnes qui accomplissent de tels actes.

Violence politique

Cette recherche d'objectivité se heurte à une autre difficulté importante : il faut définir les actes terroristes à partir de caractéristiques objectives, mais sans oublier qu'ils se distinguent de la violence de "droit commun" par leur composante *politique*. Or, dès que l'on prend en compte les objectifs politiques d'une action, il est difficile d'être tout à fait neutre dans l'analyse des moyens mis au service de ces objectifs.

Que la composante politique soit essentielle dans la définition du terrorisme, c'est ce qu'a bien vu le

Parlement français quand il a entrepris de définir le terrorisme dans la loi de septembre 1986. Il se heurtait à la difficulté suivante : dans leur matérialité objective, les actes terroristes (assassinats, prises d'otages, atteintes aux personnes ou aux biens, vols, chantages, etc.) étaient, bien évidemment, déjà tous prévus et réprimés par le code pénal existant ! Comme on voulait caractériser un délit spécifique de "terrorisme" (pour lui réservé un traitement spécial dans la procédure d'instruction et de jugement), il a fallu chercher ce qui spécifiait ces actes *dans autre chose que leur matérialité* : en quoi étaient-ils différents d'un hold-up, d'une prise d'otage crapuleuse, d'un assassinat "ordinaire" ? La caractéristique qui a été mise en évidence, c'est justement le *caractère politique des objectifs* poursuivis à travers de tels actes. Le texte de loi définit l'acte terroriste comme un acte commis « *en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement la paix publique par l'intimidation ou la terreur* ».

L'expression « *troubler la paix publique* », renvoie à l'évidence au registre *politique*... Pourtant, les responsables de l'Etat et de l'ordre public répugnent, semble-t-il, à évoquer l'existence de telles motivations politiques derrière les actes de terrorisme. Craignaient-ils que la seule mention de ces motivations soit perçue par l'opinion publique comme une « circonstance atténuante », voire comme un début de justification ? C'est là toute la difficulté d'une approche objective des phénomènes terroristes : reconnaître leur caractère évidemment *politique*, sans entrer pour autant sur le registre des jugements de valeur liés ordinairement à la sphère du politique.

On sait bien que la frontière entre violence politique et violence de droit commun est parfois floue et se franchit aisément. Il faut pourtant considérer le terrorisme comme une des nombreuses formes de la violence politique : guerres internationales ou civiles, guerres de libération, révolutions, guérillas, putschs, assassinats politiques, épurations, génocides... Le terrorisme prend place parmi ces formes et se com-

bine parfois avec certaines d'entre elles : des actes terroristes peuvent être commis au cours d'une guerre (civile ou internationale), d'une révolution, d'un putsch ; ils peuvent ou non accompagner une guérilla, etc.

Le problème de la définition du terrorisme peut alors se préciser ainsi : parmi les différents types de violence politique, qu'est-ce qui caractérise le terrorisme ?

Le critère légal/illégal

Pour certains, il faudrait chercher la réponse en partant du statut des *acteurs* de la violence : ont-ils ou non le *droit* d'exercer la violence ? Bien entendu, on entend ici "droit" au sens du *droit positif*, non au sens de "légitimité" (qui renvoie au registre éthique). Puisque seuls les Etats ont le "droit" d'exercer la violence, pourquoi ne pas définir le terrorisme sim-

plement comme « violence politique exercée par des acteurs non étatiques » ? Selon cette manière de voir, il n'y aurait en somme que deux types de violence politique : celles qu'exercent publiquement et ouvertement les Etats reconnus (opérations de « maintien de l'ordre », guerres "déclarées", menées par des soldats en uniforme) ; toutes les autres seraient du terrorisme.

A y regarder de plus près, il ne semble pas possible d'utiliser cette distinction pour différencier le terrorisme des autres formes de violence politique. Et cela pour au moins trois raisons :

1. – La différence entre *violence légale* (exercée par les Etats) et *violence illégale* (exercée par d'autres acteurs politiques) est logique et claire dans l'abstrait, mais peu opérationnelle dans l'analyse des faits concrets : un grand nombre de guerres civiles n'ont-elles pas précisément pour cause un désaccord sur la légalité de l'équipe au pouvoir ? l'enjeu du conflit est alors



de déterminer quel camp sera " légal " et quel autre ne le sera pas ! Dans la plupart des guerres civiles, seule la victoire finale rend " légal ". Menahem Begin, Mao Tsé Toung, Hissène Habré et bien d'autres ont été tenus pour " terroristes " avant de devenir, parce que finalement vainqueurs, des chefs d'Etat respectables et respectés. Vaincus, ils seraient restés des " terroristes ".

Il n'est, par ailleurs, pas tout à fait exact de dire que, pour le droit positif, seuls les Etats auraient le *droit* de recourir à la violence. Dans le cas de tyrannie et d'oppression évidentes, plusieurs textes juridiques faisant autorité internationalement reconnaissent aux populations un certain « droit à l'insurrection ». « Le droit de résistance à l'oppression » est inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

2. – Inversement, toute violence pratiquée par un Etat internationalement reconnu n'est pas pour autant " légale ", même au regard du droit international : il y a eu et il y a encore des « crimes de guerre » et des « crimes contre l'humanité » accomplis par des Etats. On sait que des gouvernements reconnus par la communauté internationale " terrorisent " leur propre population pour lui enlever la volonté de résister : pratiquées systématiquement, les tortures, disparitions, exécutions sans jugement, internements psychiatriques relèvent de politiques " terroristes ".

3. – Enfin, le recours à cette distinction ré-introduirait dans notre recherche d'une définition objective du terrorisme les jugements de valeur que nous voulions précisément en éliminer. Il faudrait, par exemple, qualifier de " terroristes " les actes de violence accomplis par des guérilleros contre la population d'une région, et « maintien de l'ordre » des actes de même nature accomplis contre la même population par les soldats en uniforme de l'armée " régulière ". Cela ne semble guère satisfaisant, du seul point de vue du raisonnement logique.

Cette manière de définir le terrorisme, quoique non pertinente à notre avis, est assez unanimement partagée par les dirigeants des Etats. Il en résulte que les actes terroristes sont généralement exécutés par des organisations *clandestines*. Même quand des Etats soutiennent ou commanditent des actes terroristes, ils ne peuvent l'admettre ouvertement, puisque, de leur point de vue, est " terroriste " toute violence autre que celle des Etats.

Le critère direct/indirect

On peut aussi tenter de définir le terrorisme en partant de l'étymologie du mot, qui évoque la *terreur*. Serait donc terroriste tout acte de violence ayant pour objectif de faire régner la terreur pour récolter des bénéfices politiques de ce climat de terreur. Or, comme le moyen le plus efficace de faire régner un climat général de terreur est de faire en sorte que chacun se sente menacé, l'acte terroriste par excellence serait donc l'attentat dit " indiscriminé " : frappant au hasard, il transforme chaque citoyen en victime potentielle d'une violence à la fois menaçante et non repérable. L'expression « terrorisme aveugle » serait en somme un pléonasme. En revanche, tout acte de violence politique visant des personnes précises devrait être exclu de la catégorie " terrorisme ".

Cette approche est plus pertinente que la première. Sans être pleinement satisfaisante, elle met sur la piste d'un trait caractéristique de la violence terroriste : son caractère *indirect*. On peut appeler *directe* une violence dont l'objectif immédiat est *d'éliminer des personnes* précises (ou des groupes précis de personnes) dont on estime qu'ils font obstacle à la réalisation des objectifs visés ; c'est le cas dans la guerre, dans la guérilla, dans l'assassinat politique, etc. La violence terroriste est indirecte en ce sens qu'elle ne tue pas pour éliminer telle ou telle personne ou catégorie de personnes, mais pour qu'on *craigne qu'elle tue à nouveau*. L'efficacité majeure de l'acte terroriste n'est pas en lui-même, mais dans la crainte qu'il sus-

cite de sa **réitération**. Un acte terroriste qui serait suivi d'une déclaration par laquelle ses acteurs promettaient de ne plus recommencer n'aurait aucune efficacité.

La stratégie terroriste (c'est-à-dire la mise en série d'actes successifs) vise autre chose que la destruction des personnes qu'elle tue. Son but est de *modifier un climat* (social, psychologique, politique) de telle manière que les objectifs politiques du groupe acteur (ou commanditaire) soient plus facilement atteints. Dans le cas de la violence directe, il faut, pour atteindre ses objectifs, tuer des personnes appartenant à une catégorie précise, spécifiée par une fonction liée au conflit : militaire, juge, policier, etc. Dans la violence indirecte, il suffit de menacer n'importe qui... Mais pour que la menace soit crédible, il faut la mettre à "exécution" de temps en temps.

Cette distinction entre violence directe et violence indirecte semble essentielle pour définir le terrorisme et pour analyser les mécanismes de son efficacité paradoxalement (le fait que ses effets politiques et sociaux soient tellement disproportionnés par rapport à ses effets de destruction). Mais, ce serait une approche trop puriste que de vouloir, sous prétexte de fidélité à l'étymologie, réservier le qualificatif "terroriste" aux seuls actes violents visant à obtenir des effets indirects par l'établissement d'un climat de

terreur. En effet, des actes de violence ciblée (qui sont responsables de 80 % des victimes de la violence politique en temps de "paix") peuvent eux aussi contribuer à modifier un climat socio-politique. Ainsi, par des attentats "ciblés" contre telle ou telle catégorie de personnes (policiers, magistrats, grands patrons, etc.), par des prises d'otages, par des attentats non meurtriers (par exemple contre des pylônes électriques en rase campagne), on peut modifier un climat politique, bien que de tels actes ne suscitent guère la terreur généralisée. Il s'agit bien alors de violence indirecte, mais qui joue sur d'autres facteurs que la terreur : l'effet de publicité, la prise de gages pour un marchandage, etc.

Tentative de définition

A mi-chemin entre une définition trop large et une définition trop étroite, on pourrait donc proposer de définir ainsi les actes terroristes : *actes de violence accomplis pour faciliter la réalisation d'objectifs d'ordre politique, moins par les effets directs de destruction de ces actes eux-mêmes que par la maximisation de divers effets indirects : intimidation (par la peur d'une réitération de l'acte), publicité pour une cause (par la mise en scène de l'acte), prise de gages pour un marchandage, etc.*

Qu'est-ce qu'un Etat terroriste ?

par Allan Dowes

Allan Dowes est un chercheur britannique qui se spécialise dans les problèmes du Moyen-Orient et du terrorisme. Nous remercions les Cahiers de l'Orient de nous autoriser à reproduire ici l'article qu'il a écrit pour le n° 3 de cette revue. Cahiers de l'Orient, 80, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

LA montée du terrorisme dans le monde met en évidence, aujourd'hui encore plus qu'hier, le dilemme des démocraties. Contraintes de se battre sur le terrain de l'Etat de droit, elles affrontent un ennemi dit insaisissable qui n'hésite pas, quant à lui, à user de toutes les armes et à recourir à la violence aveugle. Curieux retournement de situation : le terrorisme n'est plus « l'arme des faibles » (1) dans la mesure où la véritable fragilité se révèle être du côté des Etats terrorisés. De plus, le terrorisme s'est internationalisé. Dans la structure actuelle du terrorisme mondial, le terroriste n'est plus un homme seul (2). Il est un être soutenu, assisté et armé, s'appuyant sur des réseaux extérieurs ou des Etats. Même les terroristes les plus isolés dans leurs milieux naturels trouvent des appuis efficaces à l'extérieur. Les terroristes allemands de la *Bande à Baader* ou ceux de la *Rote Armee Fraktion* comme ceux des *Brigades Rouges* italiennes, ont suivi des entraînements dans les camps palestiniens de Syrie ou du Liban. Ils bénéficient d'une infrastructure de la terreur qui s'est érigée en

véritable bureaucratie de l'ombre, pour l'acheminement des armes, l'établissement des filières, la falsification des documents officiels, etc. C'est là, sans aucun doute, le nouvel aspect du terrorisme. Son label "international" ne lui vient plus de l'aire qu'il recouvre et qui se mondialise (3) mais des supports logistiques qu'il est capable de s'assurer un peu partout dans le monde. Il serait certes faux d'en conclure qu'il existe une Internationale de la terreur au sens d'une organisation structurée, groupant les terroristes dans le monde et les dirigeant vers des cibles bien précises.

La terreur internationale tient au fait qu'aujourd'hui, les objectifs poursuivis par le terrorisme s'insèrent et se comprennent dans le cadre d'un système international où les règles connues de la paix entre les nations sont recoupées par des règles informelles de guerre contre les Etats. Les difficultés d'appréhension du terrorisme tiennent à cette ambiguïté, à cette situation douteuse dans laquelle les « Etats-cibles » du terrorisme font mine de croire que la

guerre qui est menée contre eux est le fait d'individus ou de groupes alors qu'à la vérité, d'autres Etats, clairement perçus et repérés, sont des maillons obligés du processus de l'action terroriste. En l'absence de preuves formelles cependant et soucieux de la légalité instaurée par le Droit des gens, les démocraties se trouvent en peine d'accuser les « Etats terroristes » et de leur imputer la responsabilité des opérations sanguinaires de terreur. La situation est d'autant plus compliquée que, contrairement au terrorisme des groupes qui signent le plus souvent leur action, les « Etats terroristes » récusent toute implication dans le terrorisme et dénoncent la terreur qu'ils contribuent pourtant à répandre. Installés dans des zones de conflit et de confrontation violente, ces Etats ont, depuis quelques années, développé une stratégie de la terreur qui apparaît comme une véritable diplomatie d'appoint en vue de parvenir à leurs objectifs stratégiques. L'idée que les Etats terroristes sont des Etats qui, selon la formule de Clausewitz, poursuivent leur politique par « *d'autres moyens* », n'est valable que si l'on ajoute : « par temps de paix ».

L'illustration la plus probante de cet état de guerre en temps de paix est fournie, aujourd'hui, par la pratique de certains pays du Moyen-Orient qui se trouvent mêlés à des actions de terreur. Ainsi, dans le contexte actuel de cette région du monde, la Libye, l'Iran et la Syrie favorisent une confrontation avec l'Occident et en escomptent un profit immédiat. Une généralisation hâtive serait tentée d'inscrire la pratique politico-militaire de ces Etats dans un même cadre conceptuel et d'inférer de l'autoritarisme qui caractérise leur régime politique l'explication du recours à l'arme de la terreur. Or, à l'évidence, ces Etats ne sont pas, dans la région, les seuls à connaître une situation autoritaire. L'ensemble des pays du Moyen-Orient reposent sur des constructions nationales fragiles et aucun d'eux n'est une démocratie. L'Etat terroriste n'est donc pas seulement un Etat autoritaire. Et les difficultés internes, la nécessité d'asseoir une dictature ou de renforcer, par des « victoires » à l'extérieur, une légitimité défaillante ne suffisent pas à faire d'un Etat répressif un Etat terroriste. En réalité, la genèse du terrorisme d'Etat au Moyen-Orient obéit à un tracé complexe dont les racines historiques sont à la croisée d'évolutions singulières.

L'émergence de l'Etat terroriste

L'Etat terroriste ne surgit avec force qu'avec le déclin de la résistance palestinienne. La stratégie de violence mise en œuvre par cette dernière s'était étendue sur la scène internationale. Mais, ensemble composite et éclaté, la résistance palestinienne sera progressivement récupérée par certains Etats qui sauront habilement jouer de ses contradictions internes pour planter leurs propres groupes au sein du mouvement et tenter de le récupérer, à leur profit. Au fil des années, la déstructuration du mouvement palestinien, sous le coup de ses défaites au Liban, ouvrira la voie à une infiltration encore plus grande de la résistance palestinienne par certains Etats arabes. C'est donc en canalisant habilement la violence dégagée par le mouvement palestinien et sa stratégie d'opposition à Israël et à ses alliés dans le monde, que « l'Etat terroriste » tentera de s'insérer dans le réseau des relations internationales. Dans une certaine mesure, le terrorisme soutenu par l'Iran peut même, partiellement, être raccordé à cette voie originelle. Les divers groupes intégristes musulmans qui se réclament de la référence iranienne, tels *le Jihâd islamique* ou *le Hezbollah*, sont aujourd'hui à l'avant-garde de la lutte contre Israël dans les territoires désertés précisément par la résistance palestinienne au sud Liban.

Héritier de la violence palestinienne, la couvant et la couvrant, « l'Etat terroriste » reste, cependant, un Etat. La violence qu'il secrète dépend de la nature de son régime, de la représentation qu'il se fait de l'ordre international et de la perception qu'il a de son environnement. Les bénéfices qu'il retire de son recours à la terreur renforcent sa position dans son environnement et font de lui un interlocuteur obligé.

A la différence des groupes terroristes dont l'objectif est de faire connaître l'existence d'une ethnie ou d'un groupe marginal et de leurs revendications, le terrorisme d'Etat vise moins à la reconnaissance d'une existence (l'Etat terroriste est un Etat reconnu !) mais d'un rôle spécifique. La politique de « l'Etat terroriste » consiste à pénétrer le système international, à y peser de manière déterminante, soit en infléchissant les flux de ce système en sa faveur, soit en tentant de les neutraliser afin qu'ils n'agissent pas en sa défaveur. Car le terrorisme d'Etat est moins un terrorisme de revendication ou de contestation qu'un terrorisme de neutralisation et de dissuasion. Sa légitimité, il la puise dans une raison d'Etat qu'il entend servir, en poussant jusqu'aux extrêmes les considérations stratégiques qui s'attachent à l'intérêt national. Son instrumentalité politique est commandée par sa normativité institutionnelle. Car la norme reste l'Etat et la terreur n'est que l'instrument qui la sert. C'est pourquoi le terrorisme d'Etat, contrairement à celui des groupes et des individus, est toujours « en situation », jamais totalement marginalisé et, bien qu'opérant à la périphérie de la légalité internationale, il en escompte un surcroît de reconnaissance de son rôle.

La réalité de l'Etat dans le système international, les alliances qu'il peut nouer dans le cadre du monde bi-polaire, la nécessité érigée au rang de principe de traiter avec les Etats tels qu'ils sont, la *Realpolitik*, permettent à « l'Etat terroriste » de se maintenir comme Etat, même si par ailleurs il est condamné comme terroriste. De ce fait, l'Etat terroriste jouit d'une rente, extorquée, de situation. La déstabilisation contrôlée qu'il provoque, le renforce. Isolé ou même attaqué – comme ce fut le cas lors du bombardement américain de Tripoli – « l'Etat terroriste » fait valoir, aux yeux de ses masses, son caractère révolutionnaire et son intransigeance politique qui expliquent l'hostilité et l'acharnement féroce du monde contre lui ; victorieux car impuni et triomphant, il aura amené les autres à reconnaître son indispensable nécessité et, ainsi, justifié *a posteriori*, son recours à la terreur.

Bénéficiaire du climat de violence ambiant au Moyen-Orient, « l'Etat terroriste » l'utilise de manière purement fonctionnelle. Détournant cette violence originale qui s'était crispée en une revendication palestinienne symbolique, « l'Etat terroriste » contrôle les organisations politiques du Moyen-Orient et les utilise désormais à ses fins propres. Montrer comment, à partir de ce détournement premier, « l'Etat terroriste » apparaît au Moyen-Orient, n'épuise qu'un des aspects du problème. Encore faut-il savoir que le repérage de « l'Etat terroriste » ressortit à des critères spécifiques qui le définissent et conditionnent son recours à l'arme de la terreur.

Un détournement de violence

Le terrorisme palestinien, qui naît et se développe à partir de la défaite arabe de 1967, marque un tournant important dans l'évolution du Moyen-Orient. L'une de ses caractéristiques majeures est sa portée symbolique formidable ainsi que son réel potentiel de mobilisation et de fierté rebelle. Dans un monde arabe où les régimes politiques, défaits et humiliés, ne peuvent opposer qu'un surcroît de pesanteurs bureaucratiques à des sociétés à l'idéal déçu, la force déployée par la résistance palestinienne paraît comme une revanche sur les vicissitudes de l'histoire. Le terrorisme palestinien se déploie dans cet espace intermédiaire restreint, délimité d'un côté par l'utilisation de la force brute, celle des armées, pour éradiquer un mal jugé absolu : l'existence de l'Etat d'Israël et, d'un autre côté, par le seul recours à la protestation morale d'une conscience privée de ses droits. Entre les deux, le terrorisme est une violence non pas de substitution à celle, écrasée, des armées, mais de restitution d'une personnalité décomposée et annihilée. Cette caractéristique du terrorisme palestinien a longtemps placé son action au niveau symbolique de l'affirmation de soi et d'une lutte pour l'obtention d'une reconnaissance. En s'attaquant à des objectifs israéliens et surtout internationaux, le terro-

risme palestinien accentuait sa dimension symbolique et de revendication. Il prenait le monde à témoin de son malheur en même temps qu'il s'en prenait à lui comme complice et allié d'Israël. Tout en s'insérant dans le cadre d'une stratégie politico-militaire de récupération de la Palestine, c'était, cependant, la dominante psychologique qui l'emportait. Terrorisme d'affirmation de soi, de l'identité, et terrorisme de dénégation des droits israéliens en Palestine. L'extension internationale de la terreur manifestait l'élargissement de l'espace "publicitaire" offert à la cause palestinienne. La mondialisation du champ d'application de la terreur n'était voulue qu'en fonction de la généralisation symbolique d'une opposition plus vaste entre ceux qui, d'une part, sont privés de tout, même d'une patrie, et ceux qui, d'autre part, possèdent à profusion. La lutte politique n'a de cesse qu'à effacer cette division et la terreur est le moyen de montrer que le lieu de ceux qui n'ont pas de lieu est partout dans le monde. Tout se passe, pour la résistance palestinienne, comme si le fait de n'avoir aucun lieu en propre justifie que nul dans le monde ne puisse jouir paisiblement d'un lieu à lui. Stratégie de "l'envie", pour reprendre les termes de Robert Nozick (4). L'injustice, perçue comme absolue, ouvre la porte à une violence voulue absolue, sans limite de lieu ni de place : la terreur.

Outre sa dimension symbolique manifeste, l'action de résistance palestinienne se manifestait, au départ, par son extrême souci d'autonomie.

La mise en question des régimes arabes et le désir de conduire une révolution résolument nationaliste par la fraction dominante du mouvement de résistance, le Fath, devait amener les Palestiniens à souligner l'indépendance de leur Centrale. C'est ainsi que, réuni en juillet 1968, le quatrième Conseil National Palestinien modifiait la Charte nationale. L'infléchissement à l'égard des Etats de la Ligue Arabe est manifeste. Ainsi, l'article 24 de la Charte énonce que « *le peuple arabe palestinien revendique l'authenticité*

de sa révolution nationale et son indépendance, et il rejette toute forme d'ingérence, de mise en tutelle et de satellisation ». L'allusion est claire : elle vise les pays arabes ; elle est, en fait, une dénonciation de toute une pratique passée, considérée comme une véritable prise en charge, par les Arabes, d'une question essentiellement nationale palestinienne. Certes, les Palestiniens ne renient en rien leur appartenance à la nation arabe (article 1 de la Charte) ; mais cette identité nationale ne saurait éluder la question de la responsabilité unique des Palestiniens quant à leur destin et à la direction de leur lutte politique et de libération.

L'ingérence des pays arabes n'est pas pour autant écartée. Les différents régimes arabes ne renoncent pas à leur droit de regard. Autant l'Egypte de Nasser que, surtout, la Jordanie du roi Hussein restent intimement impliquées dans l'élaboration d'une solution au problème palestinien. Cependant, l'objection idéologique à l'autonomie palestinienne fut plus forte que la manœuvre politique. Sur le terrain de l'idéologie, l'autonomie de l'OLP est une menace directe à la légitimité de certains régimes arabes. Si donc la manœuvre politique est contournable, l'obstacle idéologique, lui, ne l'est pas. En revendiquant l'autonomie d'action palestinienne, l'OLP se dressait, de toute sa stature révolutionnaire, face à l'ordre idéologique arabe parcouru par une continuité conceptuelle parfaite. Il ne pouvait y avoir de conflit, en effet, entre la cause des régimes et la cause palestinienne, toutes les deux se présentant comme les aspects d'une même cause : la cause arabe. Les pouvoirs qui tiraient leur légitimité du panarabisme ne pouvaient regarder d'un œil favorable l'indépendantisme palestinien. Ils ne pouvaient voir en lui qu'un avatar d'un "chauvinisme" réactionnaire. Coup sur coup, les deux Baas au pouvoir, en Syrie et en Irak, créèrent "leurs" organisations de résistance palestinienne. La Saïka, pro-syrienne, se constitue en juin 1967, et le Front de Libération Arabe, pro-irakien est créé en avril 1969. Le rôle que jouera la Saïka sera prépondérant. Fer de lance du pouvoir syrien, elle s'attachera, notamment

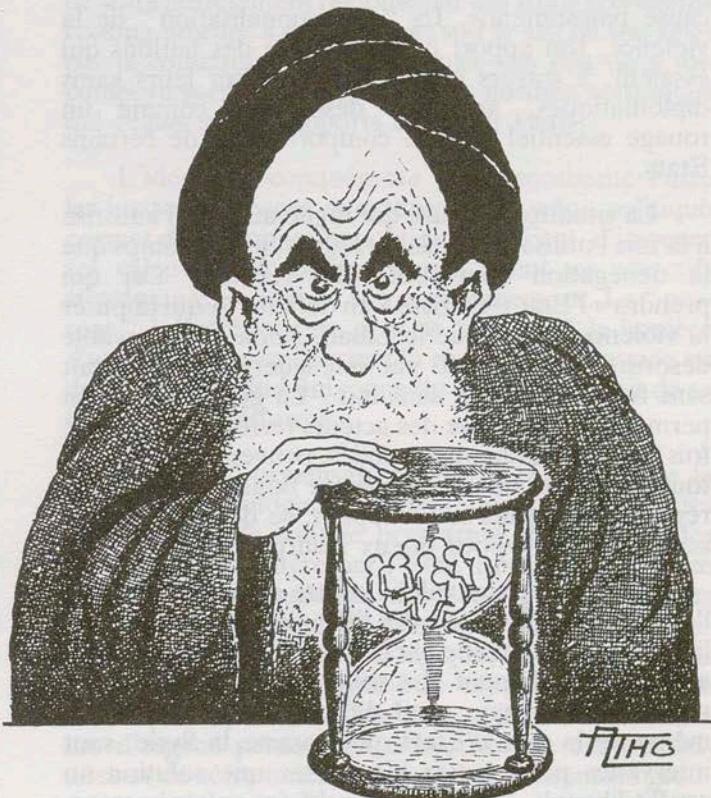
dans la guerre du Liban, à faire prévaloir les buts syriens de guerre plus que ceux d'une stratégie unioniste palestinienne. Assad parviendra cependant, après la défaite palestinienne au Liban, à créer des dissidents au sein même du Fath et fera surgir à leur tête le colonel Abou Moussa. Abou Iyad, numéro deux du Fath, notera que, dès le départ, « *le gouvernement et le parti Baas au pouvoir nous considéraient comme des "séparatistes" dans la mesure où nous ne partagions pas leurs conceptions panarabes* » (5). Les régimes arabes n'auront alors de cesse de récupérer, à leur profit, une violence qui les rendait vulnérables et les exposait à des actions israéliennes de représailles mais qui, aussi, sapait, progressivement, les fondements de leur légitimité. La guerre du Liban, venant après la défaite palestinienne en Jordanie, allait offrir aux régimes arabes l'occasion d'en finir avec l'autonomie de la résistance palestinienne.

L'exploitation de la guerre du Liban

Installée au Liban, bénéficiant d'un sanctuaire qu'elle allait bientôt ériger en Etat, la résistance palestinienne s'était peu à peu bureaucratisée. A la tête d'une armée de combattants, secondée par une administration civile efficace, l'Etat palestinien du Liban tentera de protéger les fondements fragiles de son autonomie. Sa participation à la guerre libanaise lui offrira cette possibilité. Partie prenante du conflit libanais, la Centrale palestinienne s'acharnera – tout comme les autres parties à la guerre – à briser les structures du Liban étatique. A Beyrouth, comme bientôt au Sud, l'OLP contrôlera un territoire qui deviendra, tout à la fois, une aire à partir de laquelle le harcèlement d'Israël se révèlera incessant et une zone d'impunité et de refuge pour tous ceux qui, dans le monde, mèneront une action violente contre les intérêts d'Israël et de l'Occident.

A cet égard, la guerre du Liban sera un facteur essentiel dans le cours pris par la terreur au Proche-Orient. Désormais, dans le vivier fertile et confus

constitué par le Liban, il sera facile aux Etats, notamment arabes, de participer directement à la déstabilisation de l'Etat libanais et de "l'Etat" palestinien en même temps que de tenter de récupérer, à leur profit, les morceaux du puzzle éclaté. La double conséquence pour la Centrale palestinienne sera la fin de son autonomie, et le détournement, au profit des Etats arabes, notamment la Syrie et la Libye, de la violence qui avait pris racine au Liban. Le quadrillage de l'espace géographique libanais par la Syrie facilite



tera le contrôle par Damas des points d'implantation terroristes et des réseaux de violence constitués au Liban. La Libye tentera, elle, par des moyens indirects, d'exercer un contrôle sur la situation. C'est, essentiellement, le financement de certaines organisations communautaires libanaises, ainsi que des groupes palestiniens qui lui permettra d'avoir une prise sur le terrorisme.

Dans le tournant ainsi pris, la violence change non pas de nature mais de fonction. Il ne s'agit plus désormais de rendre manifeste le droit des Palestiniens, mais bien de faire en sorte que cette violence, comprise par les masses arabes, tourne à l'avantage des Etats qui se proclament ardents défenseurs de la cause palestinienne. La "fonctionnalisation" de la violence, son apport central au jeu des nations qui essaient, à travers elle, de maximaliser leurs gains diplomatiques, apparaît, désormais, comme un rouge essentiel dans le comportement de certains Etats.

La situation confuse qui règne au Liban autorise à la fois l'utilisation de la terreur en même temps que la dénégation courroucée d'y recourir. Car qui prendra « l'Etat terroriste » en défaut ? A qui imputer la violence qui secoue le Liban, sinon à l'incroyable désordre objectif créé par une guerre qui apparaît sans fin mais surtout sans but ? La guerre du Liban permet le camouflage des acteurs terroristes qui, une fois leurs opérations accomplies, peuvent se fondre en toute impunité dans le marécage bouillonnant où les réseaux terroristes se recourent, se décomposent et se recomposent pour mieux resurgir...

On pourra faire valoir, contre cette analyse, que l'exploitation de la violence libanaise, de manière utilitaire et fonctionnelle par certains Etats, ne peut être affirmée absolument. La situation de confusion qui règne dans ce pays rend difficile un contrôle réel, même de la part d'Etats qui, comme la Syrie, sont intervenus pour tenter d'apporter une solution au conflit libanais. On pourra ainsi faire valoir le carac-

tère inédit de la violence libanaise et défendre la thèse selon laquelle la violence qui règne au Liban est d'un type nouveau et qu'elle a donné naissance à un terrorisme anonyme et international dans ses objectifs, une terreur secrétée par un effet "brownien" et désordonné plus que par une raison agissante et perverse. Bien qu'une autonomie relative des organisations terroristes, par rapport aux Etats qui les commanditent, soit toujours possible, il faut cependant opposer à ces arguments deux ordres d'évidences.

En premier lieu, on rappellera que, loin d'être déstabilisés par la poudrière libanaise, les Etats frontaliers du Liban se sont accommodés durablement et souvent au profit de la situation régnant au Liban. Israël n'est intervenu de manière massive qu'en 1982, sept ans après le déclenchement du conflit. Son objectif n'était pas alors seulement sécuritaire mais essentiellement diplomatique et politique. De même la Syrie, loin d'être déstabilisée par la violence libanaise, a pu valoriser son rôle de seul gendarme possible du désordre libanais. Alors que les actions terroristes ont pu amener à un infléchissement de la volonté politique de certains Etats arabes et occidentaux au Liban, elles ont été sans effet sur la détermination syrienne à pacifier le pays. L'Iran, de son côté, a pu profiter du désordre libanais pour affirmer, dans ce pays, sa ligne révolutionnaire et intégriste. Ainsi, le terrorisme exercé au Liban, à partir de lui ou en fonction des luttes en cours dans ce pays, n'aura été ni vain ni irrationnel ni inutile. Il a pu, au contraire, bénéficier à un certain nombre d'Etats.

En second lieu, il faut noter qu'un phénomène troublant surgit, à chaque fois qu'une prise d'otages a lieu au Liban ou que se produisent des attentats contre des objectifs occidentaux. Les groupes qui, sous de multiples dénominations, agissent de manière violente, ne sont jamais, en tant que tels, partie prenante dans les négociations qui suivent l'acte terroriste. A leur place apparaissent des Etats qui, proclamant leur non-implication dans l'action terroriste elle-même, se proposent d'assurer une médiation fon-

damentale. A l'anonymat des groupes terroristes correspond la claire visibilité de l'Etat médiateur. Certes, on ne saurait en déduire la culpabilité de l'Etat médiateur, mais on ne saurait, non plus, affirmer sa méconnaissance des réseaux terroristes, son absence de rapports avec eux et, dans le contexte des Etats policiers du Moyen-Orient, son absence d'un contrôle minimum sur eux.

Quoiqu'il en soit des données exactes sur les réseaux de la terreur au Moyen-Orient, force est de constater l'infléchissement de la violence à partir de son cadre palestinien vers un cadre étatique plus large. L'exploitation idéologique de la cause palestinienne, la création de multiples groupes terroristes issus de la guerre du Liban, l'apparition de revendications centrées sur la question libanaise elle-même, notamment sur le refus de "l'ingérence" occidentale dans ce conflit, ont rendu encore plus complexe la configuration terroriste dans cette région du monde. A présent, se trouvent superposés, outre les problèmes issus des conflits israélo-arabe et libanais, les tensions découlant de la guerre irako-iranienne. La violence originale, elle, reste inscrite au cœur du conflit israélo-arabe. Son détournement n'est l'effet que d'une idéologie dévoyée, extorquant au profit des Etats ce qui était supposé "profiter" à un peuple.

Qu'est-ce qu'un Etat terroriste ?

Pour qu'un Etat recoure à « l'arme des faibles », qu'il s'approprie les outils d'une lutte considérée jusqu'à comme celle des « nationalités immersées », il ne suffit pas qu'il soit lui-même bâti sur la terreur interne ou la tyrannie. Dans le monde des Etats, notamment ceux du Proche-Orient, un ensemble de considérations essentielles paraissent devoir être réunies pour contribuer à l'émergence de l'Etat terroriste.

Lorsque l'on compare entre eux certains comportements de ces Etats, on est frappé de constater que

ces conditions peuvent être ramenées à trois : l'*isolement diplomatique*, une *idéologie conquérante* qui autorise le passage de la scène politique interne au monde externe et, enfin, la nécessité de recourir à des *relais organisationnels* formellement "indépendants" de l'Etat lui-même. Cet ensemble de caractéristiques explique, non seulement la situation de crise qui conduit au recours à la terreur, mais il explique aussi la relative impunité dont peut jouir « l'Etat terroriste » qui se drape dans le manteau de l'honorable légalité que lui confère son statut d'entité souveraine et reconnue.

L'isolement diplomatique de l'Etat est soit le fait de son encerclement régional par des Etats considérés comme hostiles à sa politique, soit le fait de son rejet par la communauté internationale qui voit dans son comportement une atteinte aux normes reconnues qui régissent les rapports entre les Etats.

L'idéologie conquérante et de continuité entre les instances interne et externe de la scène politique permet de prolonger la politique de l'Etat, d'imposer ses valeurs et de défendre activement ses objectifs stratégiques au sein de son environnement. Le "passage" à l'extérieur ne peut se faire qu'à la lumière d'une idéologie qui permet la réduction du monde en deux et la lisibilité univoque du monde en dépit de sa structure protéiforme.

Enfin, les organisations qui se réclament de la mouvance idéologique ou politique de chacun des Etats concernés sont le bras armé, l'exécutant des projets mis en œuvre par l'Etat. Leur indépendance est toujours tactiquement affirmée et proclamée dans tous les communiqués et discours politiques. Cependant, d'un point de vue stratégique, les objectifs qu'ils poursuivent ne sauraient être séparés de ceux de l'Etat qui les patronne, les arme et les encadre. Trois cas d'espèce permettent d'illustrer ces caractéristiques et de comprendre les liens qui unissent les groupes terroristes aux Etats.

a – Le Héros contre le monde : le cas libyen

La Libye du colonel Kadhafi se veut l'héritière du mouvement nassérien et de son panarabisme intransigeant. Mais cet héritage, fructifié par l'apport des idées du chef de la révolution libyenne, va très vite se dépasser en théorie universelle valable pour l'ensemble de l'humanité.

L'originalité des idées du colonel Kadhafi peut être contestée. Ses idées pour une troisième voie ne sont que le renouvellement de tentatives intellectuelles anciennes de se frayer un chemin médian entre le capitalisme et le socialisme. S'en tenir là serait cependant méconnaître l'apport de Kadhafi. Sa théorie est tout autant une pratique. L'islam, force révolutionnaire mondiale, la théorie de la démocratie révisée à l'usage des nations, l'opposition à l'agression et à l'impérialisme et même, récemment, la remise en cause de l'existence même du mouvement des non-alignés et, par là, d'une certaine philosophie des relations internationales aujourd'hui, témoignent d'une pensée vouée au bouleversement mondial. Au fond, l'idéologie de Kadhafi est une philosophie de la révolte teintée de pessimisme car, comme il l'écrit lui-même dans le *Livre vert* à propos des gouvernements : « *dans la pratique, ce sont les plus forts qui gouvernent* ». Il reste cependant que c'est au nom d'une mission qui ne connaît pas de frontière, d'une pensée qui ignore les classifications et les limites que Kadhafi mène son action dans le monde. Cette action reste profondément marquée par la pratique et le style du colonel Kadhafi, c'est dire qu'elle est soumise aux aléas de la conjoncture et de l'humour. Néanmoins, la propension du colonel à agir dans les diverses régions du monde ne s'est jamais démentie.

En tant qu'Arabe, Kadhafi a été pratiquement présent sur tous les champs politiques et de conflit du monde arabe. De la guerre du Soudan au soutien du Polisario et à la guerre du Liban, l'aide militaire de Kadhafi à différents groupes politiques a été perma-

nente. Ses tentatives d'union avec la Syrie, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, etc., toutes marquées d'échecs ou de déceptions, sont frappées du sceau d'un interventionnisme actif au service de l'unité arabe. Cette politique devait aussi se confirmer en Afrique noire, au Tchad notamment ; le colonel occupe le nord de ce pays et y vient en aide aux rebelles. De même, le soutien de Kadhafi aux mouvements de rébellion, de l'Irlande aux Philippines, manifeste sa volonté d'être présent sur toutes les scènes du monde.

Cependant, l'action diplomatico-militaire de Kadhafi ne lui a valu, jusque là, que des déboires. La Libye s'est trouvée de plus en plus isolée dans le monde. Lors du bombardement américain sur Tripoli, la Libye put mesurer l'étendue de son isolement. Bien que bénéficiant de la condamnation de l'action américaine, la Libye ne trouva à ses côtés que très peu de pays. Peu de temps après, le roi du Maroc mettait fin à l'union de son pays avec la Libye. Dès lors, l'on peut comprendre le cri lancé par Kadhafi à la tribune des Non-Alignés à Harare : « *Qu'avez-vous fait pour me venir en aide, lorsqu'en avril dernier j'ai été attaqué par les bombardiers américains ?* ».

Idéologie conquérante et isolement diplomatique expliquent l'utilisation par Kadhafi de tous les moyens coercitifs pour manifester sa puissance. Divers groupements sont inscrits dans sa mouvance, notamment le groupe d'Abou Nidal, proche aussi de la Syrie. Mais, fait remarquable, aucun groupe ne se réclame directement du colonel Kadhafi. L'aide financière et logistique constitue l'essentiel de l'apport du colonel. Singulier échec pour une révolution qui s'est voulue, de plus en plus, intellectuelle et de réforme politique : Kadhafi n'a pu, jusque là, inspirer aucun groupement qui se réclame de ses idées. La chasse aux dissidents et aux opposants libyens montre les limites auxquelles s'est heurtée une pensée qui, en voulant s'opposer au monde pour le transformer, en est réduite en priorité, à présent, à faire face à sa propre opposition (6).

b – La terreur d'Allah : le cas iranien

La terreur exportée par la révolution iranienne ressortit, elle aussi, au triple critère de l'isolement diplomatique, de l'idéologie conquérante et du lien "diffus" avec les organisations prônant une action violente.

L'isolement diplomatique de l'Iran est consécutif à sa révolution qui, répudiant les puissances athées et les puissances occidentales, s'est voulue porteuse d'une nouvelle mission mondiale ou, plutôt, s'est posée en force de renouveau à l'échelle planétaire. Le soulèvement des masses iraniennes ne visait pas la seule destitution du shâh. Dans l'esprit de ses dirigeants, la révolution iranienne devait être un ferment révolutionnaire pour le peuple islamique et un exemple d'opposition à l'Occident pour tous les peuples. L'isolement diplomatique n'était pas seulement dû au rejet des alliances établies par l'ancien régime. Il résultait bien plutôt d'une idéologie qui prenait ses distances avec le monde, pour mieux se démarquer de lui avant de l'affronter. Le refus du monde tel qu'il est définit en effet les conditions de toute action politique.

L'idéologie de l'Iran révolutionnaire puise son origine dans le retour à la division sacrée du monde. L'opposition est élémentaire mais elle tire de la référence aux textes saints sa force et sa capacité de mobilisation. *Akhond*, *Faqih* et *ayatollah* sont les détenteurs d'une mission sainte. En face d'eux, Satan et le pouvoir oppresseur qui le représente, *Tâghout*, sont les impies, les mécréants, représentants de l'arrogance et du Mal. La pensée de Khomeini se meut dans le cadre d'une topologie fondamentale. Sa force réside, cependant, dans la traduction concrète qu'elle fait du schématisme religieux : la topologie devient une topographie, le monde de la Sainteté s'oppose au monde du Mal en le désignant. L'Occident surgit alors comme le pôle réactualisé du monde maléfique. Cette opposition à l'Occident court dans toute l'œuvre de Khomeini. Elle ne lui appartient pas cependant en propre. Ali Shariati avait opéré une cri-

tique virulente de la pensée et de la civilisation occidentales à la lumière de l'islam. La pensée khomeïniste participe de ce rejet de l'Occident, spécifique de l'intégrisme islamique. Khomeini pousse plus loin, cependant, la logique de la lutte contre le Mal puisqu'il restitue à la pensée islamique l'idée d'une « Commanderie du Bien », par le pouvoir institutionnalisé du *faqih*. Car l'Occident n'a pas seulement asservi les peuples de l'islam, il a aussi participé à l'écrasement de leurs idées. Orientalistes et colonialistes, pensée et force, se sont, en somme, conjurés pour subvertir l'idéal islamique. Khomeini redécouvre le *Jihâd*, mais non sans une profonde réforme de la pensée politique de l'islam qui le rend alors opératoire au double plan de la praxis et de la théorie. La mystique du sacrifice ne procède plus d'un retour automatique au texte mais d'un travail plus subtil où le Grand Satan prend progressivement les traits des Etats-Unis et, par delà eux, ceux de l'Occident tout entier. La politique extérieure de l'Iran en découlera, de la prise d'otages à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran à la lutte contre Israël dans le Sud libanais, en passant par la guerre menée sous l'étendard de la religion contre l'Irak.

L'activité de terrorisme spectaculaire conduite par l'Iran sera menée au Sud-Liban. L'influence de la révolution islamique y fut, en effet, déterminante. Elle donnera naissance à de multiples groupes se réclamant de l'Iran islamique et de la pensée de Khomeini (7). *Hezbollah*, *Jihâd* islamique et les autres associations s'inscrivent profondément dans le sillage de la politique iranienne. L'opposition à l'Occident y trouve un terrain fertile. La présence de la Force multinationale devient le symbole concret du retour de l'Occident. Cette force sera la cible d'attentats sanglants, le 23 octobre 1983, et sera contrainte de partir. L'opposition se concentrera alors sur Israël qui sera harcelé jusqu'à son retrait du Liban. *Jihâd* et sacrifice mènent les combattants de Dieu à l'assaut des troupes occidentales et sionistes. Cependant, l'opposition à l'Occident se transformera rapidement en une oppo-

sition quasi-exclusive à la France. Le terrorisme qui frappe ce pays est, en fait, une réaction réfléchie aux positions favorables à l'Irak prises par Paris. Cette deuxième phase de l'action violente, menée par l'Iran, vit la banalisation et la "fonctionnalisation" du terrorisme "sacré". Désormais, il n'était plus question de s'en prendre aux forces du Mal mais de les amener, plus prosaïquement, à négocier le changement de leur politique au Proche-Orient, ainsi qu'à restituer le crédit d'un milliard de francs dû par Eurodif. Dans ce marchandage, la libération des otages français n'est nullement spécifiée formellement. Les groupes islamiques pro-iraniens ne sont pas, en effet, «sous les ordres» de l'Iran. Même s'ils reconnaissent son "autorité" symbolique et morale...

c – Le terrorisme marchand : le cas syrien

Dans le cadre des conflits du Moyen-Orient, la Syrie d'Hafez el-Assad a émergé comme un acteur essentiel. Les analystes ont longtemps considéré que la prise du pouvoir, par le chef actuel de la Syrie, participait des multiples soubresauts de la vie politique syrienne et que le nouveau coup d'Etat révisionniste d'Assad ne serait qu'un jalon dans le cycle incessant des changements politiques en Syrie. Cependant, force est de constater que le maintien au pouvoir d'Assad déroge à cette règle. Généralement attribué au génie de l'homme, à sa capacité à louvoyer et à négocier dans toutes les situations, le maintien au pouvoir du général Assad ne peut cependant s'expliquer par ses seules qualités individuelles.

La politique d'Assad repose, avant tout, sur la claire perception que, dans le contexte des règlements diplomatiques en cours dans la région depuis le second désengagement du Sinaï en 1975, la Syrie se retrouve fatidiquement isolée. Dès lors, l'objectif de la politique syrienne fut, constamment, de briser un éventuel encerclement qui l'isolerait pour mieux la faire céder. Cette politique fut bâtie sur la dissuasion : dissuasion des Palestiniens de s'engager seuls dans un

règlement pacifique du conflit israélo-arabe ; dissuasion du roi Husseïn et du Fath de suivre la pente des négociations directes (8) ; dissuasion des Libanais de parvenir à une entente inter-libanaise sous un patronage occidental. Cette dissuasion n'était pas, on s'en doute, purement politique ; elle reposait sur le recours à une violence extrême destinée à imposer la loi syrienne, au nom d'une idéologie de la fermeté et de l'intransigeance.

L'idéologie du Baas, ses ambitions nationalistes et sa politique d'union arabe ont toujours amené les dirigeants de ce parti à pratiquer une politique d'ingérence active dans les affaires des autres pays arabes. Le monde arabe, considéré comme une unité et le Baas comme son fédérateur ont permis au Parti de justifier cette intrusion. La question palestinienne demeure, à cet égard, l'axe fondamental à laquelle sont mesurées les politiques et jugés les comportements. Ardent défenseur de cette cause, la Baas en Syrie trouve normal de faire prévaloir son point de vue à la Centrale palestinienne, au nom même des intérêts du mouvement palestinien (9). Au Liban, outre «l'unité de destin» avec les Palestiniens, Assad a pu arguer du fait que Libanais et Syriens forment «*un seul et même peuple*», raffermissant ainsi sa tutelle sur ce pays. C'est pourquoi la Syrie baassiste n'a jamais toléré une présence autre que la sienne au Liban. La présence de troupes occidentales dans le pays n'a jamais paru justifiée. Le ministre syrien des Affaires étrangères, Abdel Halim Khaddam ne déclarait-il pas, en 1983, que le rôle de la France au Liban «*a rappelé (aux Syriens) les croisades*» ? (10).

Isolée dans le monde arabe, alors que toute l'idéologie du régime tend à son plus grand rassemblement, la Syrie se trouve acculée à affronter ses ennemis avec la plus ferme détermination. Le problème n'est pas d'abord de s'imposer aux peuples de la région : il est de faire reconnaître une autorité jugée essentielle. C'est pourquoi la violence sert de monnaie d'échange dans le processus de la reconnaiss-

sance. L'économie politique de la terreur suppose que l'on négocie une contrainte contre un bien réel ou symbolique. La violence sert, tout à la fois, d'instrument et de terme d'échange. C'est ainsi que la Syrie s'est imposée comme un médiateur essentiel dans le conflit libanais et qu'elle a pu amener l'Occident à discuter avec elle des affaires du Liban. De la même manière, lors des prises d'otages, la Syrie joue un rôle de médiateur entre des ravisseurs "insaisissables" et les puissances occidentales. C'est à Damas que se négocient, en coulisse, les libérations d'otages, c'est entre les mains de Damas qu'ils réapparaissent. Le contrôle par Damas de larges portions du territoire libanais, au Nord (où s'est constituée la cellule de base des FARL), à la Bekaa (où se trouvent *Amal islamique* et le *Hezbollah*) à Beyrouth (où sont présents ses observateurs), facilite la "recherche" des autorités syriennes. La négociation qu'entreprend la Syrie lui vaut une reconnaissance continue de son rôle dans la région et même des remerciements semblables à ceux exprimés par le président Reagan, lors de la libération du vice-président de l'Université Américaine de Beyrouth, M. Dodge, après une disparition "mystérieuse" de plus d'un an. Ainsi l'échange reste égal. L'utilité fonctionnelle de la violence consiste précisément à le maintenir en l'état ; à empêcher, en fait, la dégradation des termes de l'échange.

La signification du terrorisme d'Etat

Comment comprendre, en dernière analyse, le terrorisme d'Etat au Moyen-Orient ?

Pour apporter un début de réponse à cette question, il faut distinguer plusieurs niveaux de signification. Il est évident tout d'abord qu'un régime enclin à user de la terreur à l'intérieur de ses frontières n'aura pas de difficultés insurmontables à la prolonger vers l'extérieur. Cependant, nous le notions plus haut, si cet argument explique l'absence d'un interdit idéologique à recourir à la violence, il ne saurait pour autant

expliquer le recours effectif à la terreur. Des conditions spécifiques ayant trait à l'environnement de l'Etat, à son idéologie de base ainsi qu'à l'utilisation de réseaux parallèles mais contrôlés doivent être réunies. L'Etat terroriste peut alors être défini comme celui qui, diplomatiquement isolé, recourt à un usage non déclaré de la terreur en vue d'arracher la reconnaissance de son rôle par les autres Etats, de parvenir à la réalisation de ses objectifs stratégiques et d'affirmer la supériorité de ses valeurs. Ainsi défini, l'Etat terroriste relève cependant d'un phénomène plus large : celui de la difficile insertion dans les relations internationales contemporaines des Etats du tiers monde. Comme tout terrorisme, le terrorisme d'Etat est, d'abord, une protestation, le refus de l'ordre établi et la volonté têtue et aveugle de déstabiliser. Mais en tant qu'il est le fait d'un Etat, ce terrorisme ne peut se comprendre que dans un contexte interétatique dominé par les rapports de forces. Dès lors, le terrorisme d'Etat apparaît comme la volonté de déstabiliser en vue de recueillir les fruits du désordre et de rééquilibrer des rapports jugés désavantageux ou inégaux. La précarité des frontières issues de la décolonisation et l'émergence d'idéologies transnationales, comme l'islamisme ou le baasisme, permettent alors la remise en question de l'équilibre créé par l'Occident dans cette région du monde.

Car c'est bien de l'Occident qu'il s'agit, en définitive, dans le terrorisme d'Etat moyen-oriental. Si l'Occident est aujourd'hui pris pour cible, c'est qu'il apparaît, vu du Moyen-Orient, comme le garant d'un ordre politique désuet. De plus, sous les effets pervers de l'intransigeance israélienne et de son utilisation brutale de la force au Moyen-Orient, s'est reconstituée progressivement l'image, jamais totalement effacée, de l'ennemi. Khomeini attribue les malheurs de son pays à "l'infection" de la société musulmane par l'Occident, une "westoxidation" (*gharbzadegi*). Assad voit dans l'Occident, « l'exécutant des décisions israéliennes ». Kadhafi annonce du haut de la tribune des Non-alignés que « la Méditerranée

née est pleine de cadavres américains... ». Vision de guerre ! Si tant est que la guerre est dans les faits parce qu'elle a d'abord été dans les mentalités. L'opposition entre les mondes paraît brutale. L'Occident n'a plus d'ennemis, du moins le croit-il. Mais l'Orient ?

C'est en reprenant à son compte l'idée d'un antagonisme fondamental que « l'Etat terroriste » est parti à l'assaut de l'Occident. Car l'Occident n'est plus une forteresse. L'Etat terroriste l'a mis à nu. Le meurtre de ses ambassadeurs et le retrait de ses troupes sont le signe de sa retraite de la région et de l'histoire. « L'Etat terroriste » plaide pour l'inversion de la force et des concepts. L'Occident a été ébranlé par l'Etat du « *faqih* » qui, lui, est une forteresse spirituelle : « *le faqih est la forteresse de l'islam* » dit Khomeini. « L'Etat terroriste » a compris que la stratégie de la violence vise tout autant à dissuader qu'à persuader. Dissuader c'est interdire et persuader c'est contraindre (11). Le recours à la violence ou la menace d'y recourir connote cette double signification. Le bombardement des Quartiers généraux de la Force multinationale au Liban fut dissuasif : il interdisait le territoire à « l'ingérence étrangère » ; le chantage aux otages et les explosions urbaines se veulent persuasifs : ils commandent un changement de politique.

Face à « l'Etat terroriste », l'Occident doit-il se convaincre qu'il a, en définitive, des ennemis ? Question cruciale. Car elle est non seulement susceptible de mettre en branle une dynamique de guerre, mais elle renvoie aussi au rapport des moyens et des fins dans l'Etat de droit. La réponse à une telle question est double. Elle dépend à la fois de la compréhension du piège terroriste et de la perception du rapport à l'autre.

Répondre au terrorisme par le terrorisme, c'est prolonger la logique de la terreur et l'enfermer dans un cercle sans fin. Quand, face à « l'Etat terroriste », l'Etat de droit se fait terroriste, il tombe dans le piège de ses adversaires, se rallie lui-même aux méthodes

qu'il combat et se suicide comme Etat démocratique. Comme l'écrit D. Fromkin, « *le terrorisme est une stratégie indirecte dont la réussite ou l'échec dépend de la manière avec laquelle on lui fait face... Le terrorisme triomphe lorsqu'on y répond de la manière souhaitée par les terroristes eux-mêmes. Ce qui veut dire que le sort final du terrorisme est entre nos mains et non entre celles des terroristes* ». Cependant, ne pas utiliser les armes de l'adversaire, ce n'est pas oublier qu'il en existe un. Mais simplement refuser que le choix des armes ne touche au sens même du combat... Quant à l'ennemi, comment oublier que sa figure est constitutive de l'altérité ? Et qu'elle est permanente. Dans *Ex captivitate salus*, Carl Schmit écrit : « *L'autre est un frère. L'autre se trouve être mon frère et le frère se trouve être mon ennemi. Adam et Eve avaient deux fils : Caïn et Abel. Ainsi commence l'histoire de l'humanité. C'est ainsi qu'apparaît le père de toutes choses. Telle est aussi la tension dialectique qui maintient l'histoire du monde en mouvement et cette histoire n'est pas encore parvenue à terme. Prends garde et ne parle pas à la légèreté de l'ennemi* » (12).

(1) Selon la définition de Brian Crozier, *The Rebels*, London, Chatto and Windus, 1960. p. 159.

(2) Sur la figure du terroriste solitaire, révolutionnaire romantique du début du siècle, cf. le personnage de Malraux, Chen : « *Il fallait que le terrorisme devint une mystique. Solitude, d'abord : que le terroriste décidât seul, exécutât seul...* », in *La Condition humaine*, éd. Folio, 1976, p. 197.

(3) Cf. la définition du terrorisme international par T. Frank et B. Lockhead comme le fait que la violence « *soit délibérément étendue à des pays ou touchent les citoyens innocents de pays qui ne sont pas directement engagés dans le conflit qui a donné naissance à cette violence* », *American Journal of International Law*, n° 68, janvier 1979, p. 81.

(4) R. Nozick y voit la définition même du terrorisme. In *Anarchy, State and Utopia*, New York, Basic Books, 1974, p. 239. A cet égard, la même tonalité se retrouve dans l'une des lettres du Comité de Soutien aux Prisonniers Politiques Arabes et du Proche Orient (CSPPA), responsable d'attentats à Paris : « *Il n'y aura pas de paix sur terre, ni de repos pour les peuples du monde, ni de sécurité pour les Etats-Unis et l'Europe tant que nos peuples ne jouiront pas de la paix, de la tranquillité et de la sécurité* », *Libération*, 15-9-1986.

(5) Abou Iyad, *Palestinien sans patrie*, Fayolle, 1978, p. 81.

(6) Pour une liste non exhaustive des actions imputées au terrorisme d'Etat libyen (assassinats d'opposants et mises à sac des ambassades occidentales) cf. *Le Monde*, Dossiers et Documents n° 134, juin 1986.

(7) Sur tous ces groupes, voir les *Cahiers de l'Orient*, n° 2, Documents.

(8) Cf. « Comment la Syrie se sert d'Abou Nidal », *Libération*, 22 février 1985.

(9) Cf. la déclaration d'Assad « *C'est la Syrie qui sert de base et de point de départ à la résistance palestinienne. Elle y sera toujours unifiée. Il n'y a aucune crainte à avoir quand à une division de la résistance... nous lui assureront tout le soutien nécessaire* », *Le Monde*, 2 août 1984.

(10) In *Le Monde*, 28 septembre 1983.

(11) Nous empruntons l'expression à L. Poirier qui précise cette distinction propre à la stratégie nucléaire, de la manière suivante : « *Le dissuasion est un mode de la stratégie d'interdiction, la persuasion est un mode de la stratégie de contrainte ou de coercition* ». In *Les stratégies nucléaires*, Paris, Hachette, 1977, p. 133.

(12) Köln, Greven, 1950.

Etat terroriste, terrorisme d'Etat

Leçons proche-orientales

par Olivier MONGIN

Philosophe, particulièrement intéressé par la philosophie politique, Olivier Mongin est rédacteur en chef de la revue Esprit. Il nous livre ici quelques réflexions sur la notion de "terrorisme d'Etat", à la lumière des événements du Proche-Orient qu'il connaît bien.

LA fin du conflit armé entre l'Iran et l'Irak, la "pax syriana" au Liban – qui s'accompagne d'un reflux du mouvement des *hezbollahs* dans le sud du pays –, l'accalmie plus ou moins surprenante du colonel Kadhafi... La conjoncture récente pourrait nous laisser croire que le terrorisme d'Etat et les Etats terroristes ne sont plus au premier plan de l'actualité. Mais, au moment même où l'Irak engage des négociations avec l'Iran grâce à la médiation de l'ONU, l'armée irakienne intervient avec une extrême violence contre la minorité kurde, en usant d'armements chimiques particulièrement redoutables.

Il n'est donc pas si aisés de décider si la phase terroriste qui a cruellement secoué le Proche-Orient est désormais parvenue à son terme. Mais à un moment où les médias, comme les hommes politiques, continuent à user à tort et à travers des notions d'*Etat terroriste* et de *terreur politique*, il n'est certainement pas inutile de suggérer quelques distinctions pertinentes. Dans l'es-

prit d'Allan Dowes (cf. article précédent), nous nous contenterons ici de quelques remarques en vue d'éclairer tant notre histoire que notre langage.

Violence militaire et violence terroriste

Il faut d'abord se demander si le réflexe consistant à assimiler Etat terroriste et terrorisme d'Etat ne doit pas être critiqué, ce qui revient à considérer la nature même de la violence terroriste. Toute violence étatique, toute violence politique doit-elle être assimilée à une violence terroriste potentielle ? Bref, est-il possible de spécifier la relation terroriste elle-même ?

Si l'on suit les analyses classiques de Clausewitz sur la violence armée, il apparaît que celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un *champ de bataille* où les adversaires prennent position symétriquement. Dans cette perspective, il y a une visibilité de la relation armée ; et

c'est justement ce caractère qui rend possible l'action politique susceptible de freiner le conflit armé, voire d'y mettre un terme. Selon Clausewitz et les célèbres formules qui ont tissé la légende de ses réflexions, la guerre (et la violence qu'elle suscite) demeure aimantée par l'action politique ; il y a donc une gradation de la violence armée, dont les deux extrêmes sont d'une part la non violence, d'autre part la violence pure conduisant à la destruction réciproque des ennemis.

En comparaison de cette relation militaire indissociable de la visibilité du champ de bataille, la relation terroriste se manifeste d'abord par une forme de violence où les adversaires ne se voient pas et ne peuvent donc parvenir à une reconnaissance. La violence terroriste peut constituer une déclaration de guerre, mais elle n'est jamais un acte guerrier au sens de Clausewitz, puisqu'aucune des règles du champ de bataille n'est alors respectée. En effet, le terroriste ne se montre pas ; il se cache d'autant plus qu'il veut surprendre son adversaire, lui faire le "coup du lapin" en le prenant à revers, afin qu'il ne puisse pas réagir. Première caractéristique : la violence terroriste est une violence qui interdit toute réaction à l'adversaire. On peut alors risquer l'hypothèse que la guerre terroriste exerce une violence pré militaire puisqu'elle intervient en-deçà du champ de bataille. Deuxième caractéristique : à la différence du conflit militaire, où les ennemis appartiennent au corps armé auquel l'Etat et la société civile donnent le droit d'agir sur le plan militaire, l'attaquant de la relation terroriste n'a pas de cible particulière et peut s'en prendre aussi bien à un haut responsable de l'Etat qu'à un individu anonyme perdu dans la foule. D'où la peur panique, la terreur que suscite la violence terroriste... Mais il peut y avoir une gradation, dans la mesure où tel groupe terroriste peut élaborer une stratégie plus ou moins "ciblée" : ainsi l'ETA militaire, décidant de ne cibler, pour un temps donné, que les policiers, représentants de l'Etat espagnol au pays basque.

Mais le troisième facteur est décisif, puisqu'il indique paradoxalement que l'absence d'un ennemi

déclaré (visibilité de l'ennemi, personnification de la cible) n'en reste pas moins liée à un *message*. Message qui peut être plus ou moins perceptible, c'est-à-dire plus ou moins politique. Si la relation guerrière, telle que Clausewitz l'interprète, ne dissocie pas le militaire du politique, la relation terroriste, qui rejette toute règle, tout code de guerre, n'en demeure pas moins reliée à l'action politique d'un groupe ou d'un Etat.

Glissements du terrorisme d'Etat

C'est ici qu'il faut comprendre que le terrorisme vient pervertir l'action politique et n'est pas séparable d'une certaine conception dégradée de celle-ci. Les cas de figure sont nombreux :

a) les services secrets. Si ceux-ci ne sont pas des groupes terroristes potentiels travaillant pour le compte d'un Etat, leur caractère discréptionnaire et leur "invisibilité" (qui les coupe de la vie politique et leur épargne de justifier leurs actions) peuvent favoriser des glissements progressifs aboutissant à des actions terroristes ponctuelles (voir l'affaire du *Rainbow warrior*), voire à des stratégies à court terme intégrant l'action terroriste (les services secrets israéliens, ou le KPD soviétique en Afghanistan actuellement).

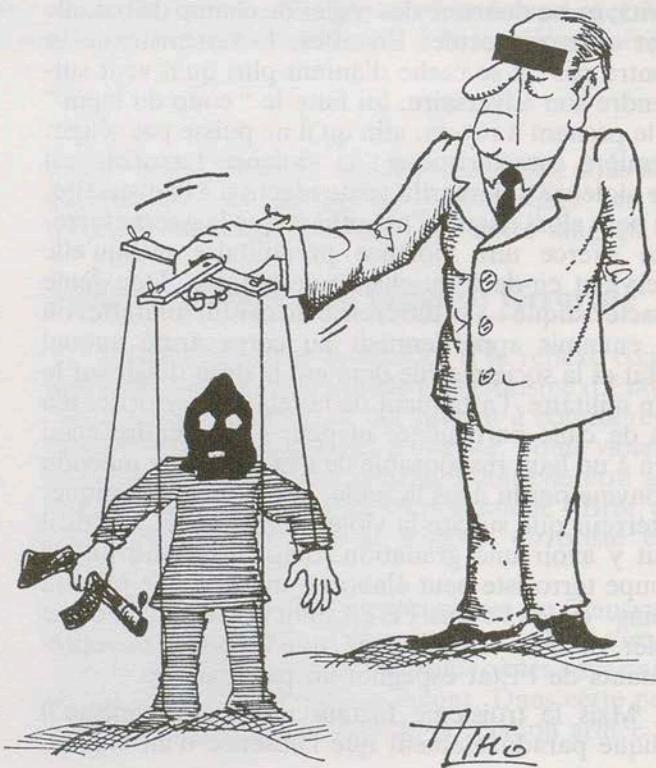
b) le terrorisme d'Etat. Au nom d'une lutte engagée en vue de poursuivre une politique donnée, des Etats comme l'Afrique du Sud n'hésitent pas à recourir à une politique de terreur, voire à l'instituer. Moins un Etat respecte les règles démocratiques de la vie politique en son propre sein, plus il sera prêt à justifier l'action terroriste. L'exemple récent de l'Iran est le plus flagrant : afin de favoriser une politique d'expansion nationaliste et d'élargir sa zone d'influence – à la fois au nom de l'idéal révolutionnaire anti-occidental et de l'internationale chiite (1) – le régime khoméiniste a passé des alliances avec des groupes terroristes locaux susceptibles d'organiser des actions ter-

roristes à son propre bénéfice. Il l'a fait particulièrement avec le *Jihâd islamique*, dans la région de Baalbeck d'abord, puis dans la banlieue sud de Beyrouth. La Libye se rapproche du modèle iranien, même si les déclarations de Kadhafi sont avant tout de grandes proclamations oratoires. Les prétentions impériales de Tripoli (par exemple au Tchad) sont en effet assez limitées, et la stratégie terroriste se limite le plus souvent à soutenir des groupes indépendantistes ou révolutionnaires. Ce qui tend souvent à renverser la situation : ainsi le FLNKS est-il devenu "terroriste" pour certains médias du jour où l'on a appris qu'il bénéficiait d'un soutien financier de Tripoli et que certains de ses militants avaient été invités à y bénéficier d'une formation.

Mais le terrorisme d'Etat, tout comme le recours à des groupes terroristes, ne permet pas pour autant de parler d'"Etat terroriste".

c) *l'Etat terroriste*. Il n'est pas, à ma connaissance, de meilleure compréhension des ressorts terroristes d'un Etat que les analyses de Michel Seurat (2) appliquées à la Syrie, d'autant qu'elles contribuent à nous éclairer sur la substance même de la relation terroriste. Au risque de brutaliser une argumentation fine et complexe, il apparaît essentiellement qu'un Etat terroriste est un Etat qui s'institue contre toute forme de vie démocratique. Plus encore, l'Etat terroriste exerce la terreur en son sein pour *perdurer* – et simplement pour perdurer – car il ne repose sur rien d'autre que cette *violence* qui lui permet de tenir. En ce sens, pour Michel Seurat, il n'y a justement pas d'Etat terroriste, puisque l'exercice de la terreur est la contrepartie de l'impossibilité de la constitution d'un Etat et d'une scène politique digne de ce nom. Michel Seurat montre comment le président Hafez El Assad fait reposer son pouvoir sur l'absence de tout ressort effectif au sein de la société comme de l'appareil d'Etat : c'est une erreur de croire que le pouvoir d'Assad repose alors sur une ethnie (les Alaouites), un parti (le Baas), l'armée... Au sein de chacun de ces groupes, il fait régner la division afin qu'aucun d'entre

eux ne puisse prétendre à un monopole. C'est pourquoi le régime syrien n'est pas un régime militaire, nationaliste ou baassiste, car il ne s'appuie sur aucune force ; il ne joue de la force entre les institutions que pour tenir, se maintenir. C'est donc un pouvoir extrêmement fragile, et qui ne jouit d'autre légitimité que d'exercer une action au niveau de la région elle-même au point d'être un « partenaire diplomatique » obligé pour toutes les grandes puissances désireuses d'intervenir dans la région. Le paradoxe est vertigineux : ce régime qui tire sa force d'un terrorisme interne finit par passer pour le grand pacificateur régional. Comme si la *pax syriana* au Liban n'avait pas été rendue possible par l'expansion du terrorisme interne en un terrorisme externe qui pouvait lui aussi, à l'occasion, passer des alliances avec des groupes locaux.



Il faut savoir déchiffrer le message du président syrien, derrière des actions terroristes que, bien entendu, il ne revendiquera pas. Ce message est clair : « Moi, Assad, je veux exister ; et comme je n'existe que par mon pouvoir, celui-ci doit durer ; et comme je n'ai d'autre légitimité que régionale, comme je suis le plus grand ennemi du sionisme, je serai toujours votre partenaire obligé ».

Ce message s'adresse à la fois aux *asabiyyas* qui essaient dans la région (Maronites, Druzes, Chiites, et surtout Palestiniens dans la mesure où ceux-ci mettent en cause *de facto* le monopole syrien dans la lutte contre Israël), aux Etats riverains (Irak, Jordanie), mais aussi aux puissances internationales (Etats-Unis, France). En dépit de l'arrestation de militants chiites prétendument à la solde de l'Iran, les journées terroristes de septembre 1988 semblent bien être un message de la Syrie à la France qui commençait à s'intéresser d'un peu trop près à l'Iran, aux dépens du rôle de la Syrie, le médiateur obligé.

Phénomène conjoncturel ou structurel ?

Ces indications destinées à relativiser l'usage abusif de l'expression « Etat terroriste » permettent par contrecoup de mieux comprendre la relation terroriste.

Elle intervient en effet par *défaut d'une scène politique* et contribue à en précipiter la dégradation. Si le terrorisme est souvent le signe d'une défaillance de la vie politique dans le cas d'un combat minoritaire (exemple : l'ASALA pour les Arméniens), il n'est alors qu'un signe, qu'un message... le choix du terrorisme se retournant après coup contre la possibilité même d'instituer une vie politique. Le terrorisme qui désigne le creux du politique en augmente paradoxalement la profondeur. C'est ce que montre bien l'exemple de la Syrie, dans la mesure où ce régime ne perdure qu'en sciant toutes les branches susceptibles de porter la scène politique. On comprend mieux

après coup la distorsion complète, dans le cas de la relation terroriste, entre la violence et le message : s'il y a toujours message politique, lien avec le politique, celui-ci n'a d'autre sens que de justifier la perpétuation de l'action terroriste elle-même. Dès lors que le message est coupé des ressorts de l'action, il devient très difficile d'y mettre un terme, ce qui apparaît nettement avec l'exemple syrien. L'Etat terroriste réalisé, c'est l'Etat totalitaire, celui qui ne tire sa force que de l'anihilation de toute vie politique.

Un autre enseignement peut être tiré, qui consiste à rapprocher la relation terroriste de *l'âge nucléaire*, plutôt que de l'expliquer par des racines culturelles. En effet, le constat que le terrorisme fut, cette dernière décennie, avant tout proche-oriental a parfois conduit à mettre en rapport l'émergence du phénomène terroriste avec certaines caractéristiques de l'Islam : rejet de l'idée de représentation et de délégation ; soupçon envers le politique ; représentation utopique de l'Histoire ; prévalence de l'*Umma* (la grande nation musulmane) sur l'Etat particulier ; velléités impériales se traduisant par le soupçon envers les frontières (cf. la Libye et le Tchad, la Syrie et le Grand Liban) ; éléments historiques comme l'ancienne secte des *haschischin*, souvent mise en avant...

Il nous paraît plus opportun de résister à la pente des explications culturalistes – ce qui ne veut pas dire que certains éléments n'aient pas interférés – et de constater simplement la convergence de deux facteurs :

a) d'une part le lien entre le *nucléaire* et ce qu'on peut appeler la *diplomatie terroriste*. Alors que la violence nucléaire n'est pas sans rapport avec la violence terroriste (absence de champ de bataille, invisibilité de l'attaquant, incertitude sur la cible), il ne faut pas s'étonner que le « gel » de certains conflits provoque l'émergence de formes perverses de la guerre. Avec le terrorisme, ce sont les conditions mêmes de la guerre qui tendent à se pervertir. Et une situation paradoxalement finit par devenir loi : les partenaires diplo-

matiques susceptibles de négocier autour d'une table sont les mêmes qui vont préciser leur message – apparemment non recevable dans ces conditions – en recourant à des actions terroristes ;

b) d'autre part, l'âge terroriste, qui redouble l'âge nucléaire, n'est pas séparable d'un moment historique où les nouveaux Etats parviennent difficilement à se stabiliser, à prendre forme, à rendre possible une vie politique. On assiste trop souvent à l'*avortement de la modernisation politique*, et cet échec se solde par le recours à des formes de violence de plus en plus redoutables. Il ne nous est pas si facile de nous y retrouver. Prenons l'exemple de la Syrie : la tendance fut longtemps de soutenir le régime d'Assad, aux apparences rationnelles et laïques, contre les assauts des *Frères Musulmans*. Or, voilà que l'on découvre que ceux-ci ne sont pas nés par hasard et

que leur ennemi principal est la barbarie d'un régime qui recourt aux pires violences tout en se faisant passer pour un Etat moderne. La Syrie n'est qu'un avortement de la modernité politique, un Etat terroriste... qui suscite en retour le terrorisme des *Frères Musulmans*.

Il ne faut jamais oublier que le terroriste est souvent un *déçu de la modernité*. C'est ce que nous apprennent les meilleurs travaux sur l'islamisme radical, ceux de Michel Seurat, Gilles Kepel, Olivier Roy et Bruno Etienne.

(1) Sur tous ces points, voir les contributions d'Olivier Roy, dans le numéro spécial « Terrorismes » (2^e édition) de la revue *Esprit* : 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

(2) L'ensemble de ses études sera prochainement publié au Seuil. Je me permets de renvoyer à ma présentation d'ensemble de l'œuvre de Michel Seurat dans *Cahiers de l'Orient*, n° 4.

La tentation terroriste

pourquoi l'extrême-gauche française y a-t-elle résisté ?

entretien avec Michel WIEVIORKA

*Sociologue, Michel Wieviorka est maître de conférences à l'université Paris-Dauphine et chercheur au CADIS (centre d'analyse et d'intervention sociologiques). Il a publié, avec Dominique Wolton, *Terrorismes à la une* (Gallimard, 1987). Il nous livre ici les grandes lignes de l'ouvrage qu'il publie ces jours-ci, *Sociétés et terrorisme* (Fayard).*

A.N.V. — *Nous pouvons commencer par une question historique. A quel moment situez-vous le glissement qui s'opère à l'intérieur de la mouvance maoïste, notamment la Gauche Prolétarienne (G.P.), vers la tentation du terrorisme ? On cite souvent l'assassinat de Pierre Overney ; mais y avait-il des tendances plus profondes ?*

M. Wieviorka — Il s'agit d'un problème complexe. Dès la fin du mouvement de mai-juin 68, on observe une certaine tension vers la violence. Il y a, chez certains, le sentiment diffus qu'il aurait fallu se préparer à une éventuelle intervention de l'armée et penser en terme d'organisation structurée face à la violence de l'Etat. L'idée est donc peut-être en germe dès la fin des événements de mai 68.

D'autre part, il faut bien savoir de quoi l'on parle. Il n'y a jamais eu, on pratiquement pas, de terrorisme maoïste en France. Toute la question est donc de savoir si ce que l'on observe peut être décrit, étape après étape, comme un processus qui aurait pu aboutir au terrorisme. La dérive vers la clandestinité signifiait-elle qu'une violence sociale, spontanée et diffuse, était susceptible d'être retravaillée à l'intérieur d'une organisation pour aboutir à une violence organisée, structurée et clandestine de type ter-

riste ? A ce titre, on ne peut pas dire que l'assassinat de P. Overney ait été une étape vers le terrorisme, au contraire : des manifestations violentes avaient été prévues pour le jour où on a appris la mort de P. Overney. Malgré toute leur colère et leur rage (qui s'étendent bien au-delà de la G.P.), les dirigeants vont tout de suite s'efforcer de « calmer le jeu », transformant presque en protestation non-violente les manifestations qui s'annonçaient. Il s'est agi pour eux, ce soir-là, de canaliser la colère et non pas de franchir une étape vers la violence terroriste.

A.N.V. — *A-t-on cependant pris conscience, à ce moment-là, qu'un pas avait été franchi et qu'il fallait réagir et s'organiser autrement ?*

M. Wieviorka — D'une certaine manière, oui. Effectivement, un pas était franchi, qui consistait à apprendre à contrôler la violence sociale et politique qui existait à l'époque.

A.N.V. — *On peut sans doute établir un rapprochement avec un épisode de mai 68 : le soir où les manifestations se sont terminées à la Bourse de Paris, certains voulaient investir les armureries afin de s'emparer des armes ; ce sont*

les Jeunesses Communistes Révolutionnaires qui ont calmé les manifestants et empêché cette action...

M. Wieviorka – Il faut, je crois, souligner de manière plus générale que le mouvement de mai 68 n'est pas centré vers la prise du pouvoir d'Etat ni vers la violence. Lors de la soirée que vous évoquez, les ministères étaient vides et les manifestants, s'ils l'avaient voulu, auraient pu pénétrer dans bien des institutions ou des lieux symboliques du pouvoir ; or, ils ne l'ont pas fait...

Pour terminer sur ce premier aspect, je voudrais insister sur le fait que la violence organisée, terroriste, est le contraire de la violence sociale diffuse et qu'il est donc important d'analyser les conditions d'une éventuelle transformation de la seconde vers la première.

A.N.V. – Est-ce vraiment consciemment, par choix délibéré, que les maoïstes français n'ont en définitive pas franchi le pas du terrorisme ?

M. Wieviorka – On est en train actuellement de construire une sorte de "saga" des maoïstes français sur ce thème : ils auraient su s'arrêter "juste à temps", ils auraient compris qu'ils mettaient le doigt dans un engrenage, etc. En réalité, tous ceux qui ont parlé le plus sérieusement de ces questions, et en particulier d'anciens responsables "maoïstes", ne disent pas exactement cela. Et si l'on analyse les faits et les discours de l'époque, on s'aperçoit que le problème n'était pas tant pour eux de savoir s'ils allaient construire une organisation terroriste que de savoir s'il fallait construire une organisation marxiste-léniniste clandestine ou non. Ce n'est pas tout à fait la même chose !

A.N.V. – Certains anciens responsables déclarent aujourd'hui très fermement que c'est tout à fait volontairement que le passage au terrorisme ne s'est pas produit : ils soulignent, par exemple, le fait que leurs armes n'étaient pas chargées, pour éviter tout dérapage. Que pensez-vous de cet argument qui met en avant l'aspect purement symbolique du passage à la violence ?

M. Wieviorka – Chacun peut reconstruire à sa façon ce qu'il a vécu. Mais ce que l'on peut dire de façon générale, c'est que, très souvent, dans les groupes qui passent à la lutte armée ou au terrorisme, on trouve au départ un discours de ce type, consistant à dire : « nous n'utiliserons pas les armes, jamais nous ne tirerons les premiers... ». En fait, ces groupes sont à mi-chemin du terrorisme. Cela signifie

que le passage au terrorisme n'est, la plupart du temps, pas entièrement conscient. C'est un engrenage et une logique qui se déploient et qui sont en bonne partie non directement perçus comme tels. Imaginons qu'on envoie un groupe en armes pour une action, tout en lui demandant de ne pas s'en servir ; si quelque chose d'imprévu et de menaçant se produit, inévitablement les armes vont sortir. Dès lors, se produit une sorte d'enchaînement (fusillade provoquant des blessés ou même des morts, fuite, puis entrée dans la clandestinité...) qui, même non prévu au départ, met en branle un processus menant inéluctablement au déchaînement d'une certaine violence. Si, pour d'autres raisons que l'on évoquera plus loin, les choses n'avaient pas pris un autre tour en France, je suis persuadé qu'un jour ou l'autre les armes auraient été chargées.

Je ne dirai donc jamais, même si eux le disent, que les maoïstes français possédaient une grande force éthique qui les a empêchés de faire couler le sang. C'est en fait toute une série de facteurs qui est intervenue et qui a favorisé une réorientation des attitudes politiques de leur mouvement.

A.N.V. – Quels sont ces différents facteurs ? Comment analyser cette réorientation ?

M. Wieviorka – Tout le problème théorique est de savoir s'il faut simplement *juxtaposer* ces facteurs ou bien essayer de les *hiérarchiser* en distinguant les éléments les plus fondamentaux qui permettent de comprendre « ce qui ne s'est pas passé ». Il est d'ailleurs très difficile d'expliquer quelque chose qui n'a pas eu lieu : on est vite dans le domaine de l'interprétation et de la supposition. Je crois, pour ma part, qu'il est nécessaire de hiérarchiser les éléments d'explication. A mon avis, l'élément le plus central est constitué par les *transformations de la scène sociale* en France.

Si le mouvement maoïste a pu un moment être tenté par le terrorisme, c'est parce que c'est lui qui, psychologiquement, paie le plus cher la retombée du mouvement de mai 68. De plus, c'est un mouvement qui colle aux luttes sociales, en particulier aux luttes ouvrières. Or, à cette époque, elles sont décomposées, effritées et les maoïstes vivent très mal cette situation ; une telle décomposition est toujours une condition favorable à l'émergence du terrorisme. En même temps, on voit apparaître d'autres mouvements sociaux, de nouveaux conflits, avec d'une part le mouvement

des femmes – la mouvance maoïste dans son ensemble a toujours été sensible au féminisme – et avec, d'autre part, Lip qui a véritablement fasciné les maoïstes. En allant sur place, en participant à la lutte des Lip, ils s'aperçoivent que des gens sont capables, sans avant-garde structurée, de s'engager dans des pratiques et des conflits très forts. Lip a donc fait naître chez les maoïstes le sentiment, non pas qu'il fallait éviter la violence, mais qu'il n'était pas nécessaire de passer dans la clandestinité et d'y préparer une action d'avant-garde. Il y a des témoignages très précis d'anciens maoïstes qui insistent sur ce point.

A.N.V. – N'y a-t-il pas aussi la prise de conscience que l'on peut pratiquer l'illégalité, ce que Lip a fait bien des fois, sans pour autant recourir à la violence politique organisée et au terrorisme ?

M. Wieviorka – Tout à fait. Je me souviens avoir entendu d'anciens dirigeants maoïstes expliquer que, quand ils pratiquaient l'illégalité ou même une certaine violence, c'était finalement une fin en soi, alors que Lip c'était tout le contraire ; les ouvriers y avaient des projets, un objectif. S'ils étaient dans l'illégalité, si même il se produisait parfois quelque violence, ce n'était pas la violence pour la violence, mais simplement le recours à un moyen nécessaire, et non recherché spécialement. L'ordre de la fin et des moyens est donc tout à fait différent chez Lip et les maoïstes l'ont bien compris. Ils se sont rendus compte que ceux au nom de qui ils voulaient agir – la classe ouvrière – pouvaient mener des luttes éventuellement illégales sans pour autant recourir à un bras clandestin, et qu'ils avaient une base sociale importante et une légitimité indiscutable. Or, le terrorisme commence presque toujours quand le protagoniste de la violence se sépare d'une base réelle ; les maoïstes ont bien compris que là était le grand danger.

Le deuxième élément d'explication se situe au niveau des transformations du système politique français, en particulier du système des partis. Dans d'autres situations, l'extrême-gauche tentée par la violence a l'impression que la situation politique se ferme ; c'est le cas notamment en Italie où, à partir de 1973, le PCI se rapproche de la Démocratie chrétienne pour former ce que l'on a appelé le « compromis historique ». On a alors l'impression que de nombreuses demandes sociales ne peuvent plus transiter par une organisation qui est devenue un parti d'ordre et de gouver-

nement ; il en va de même lorsque les syndicats s'institutionnalisent, fonctionnent de plus en plus comme des partis et se tournent vers la cogestion... La situation est alors favorable au passage à la violence ou au terrorisme. Mais en France c'est, à la même période, le Programme Commun, c'est-à-dire une alternative de gauche qui se dessine. Le paysage politique n'est pas du tout le même que celui de l'Allemagne ou de l'Italie.

A.N.V. – Qu'en est-il de l'influence de l'Etat en tant que tel ?

M. Wieviorka – C'est en effet le troisième élément. Mais je crois qu'il faut faire preuve d'une extrême prudence ; on ne peut jamais, à mon avis, prévoir ou expliquer le terrorisme en faisant intervenir fortement l'Etat comme variable explicative. Que peut-on dire de l'Etat français pendant cette période ? Est-il fort ou faible ? Il est difficile d'avoir un jugement solide sur ce point. D'une part, c'est un Etat répressif – le côté Raymond Marcellin – capable de mobiliser les forces de police, la justice... Mais c'est aussi un Etat qui a véritablement vacillé pendant les événements de mai 68. C'est un Etat à la fois fort et faible ; on ne peut donc pas faire jouer cet élément comme variable explicative.

Ce qui est en revanche plus explicatif, mais aussi plus complexe, c'est la légitimité de l'Etat-nation dans les différents pays confrontés au problème. L'Etat italien a toujours été déprécié ; la nation italienne s'est formée tardivement, maladroitement et les Italiens, notamment les intellectuels, ont toujours eu une image très médiocre de leur Etat. L'Etat allemand est le fruit de la guerre et d'un passé pas si lointain. Les terroristes allemands ont, d'une certaine façon, reproché à leur parents d'avoir été ce qu'ils ont été. La situation de la France est assez différente car l'Etat français, et notamment l'Etat gaulliste, ont une réelle légitimité dans la société. On a souvent fait remarquer que le terrorisme d'extrême-gauche s'était développé dans les trois pays occidentaux qui avaient perdu la Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Italie et le Japon, pays avec un Etat et un régime politique au passé lourdement chargé. On pourrait aussi évoquer une culture politique qui aurait été moins favorable en France que dans d'autres pays au développement du terrorisme. Mais, pour terminer sur ce point, je voudrais répéter qu'à mon avis il faut être très prudent avec ce type d'explication tournée vers l'Etat.

A.N.V. – Quels sont alors les autres éléments qui sont intervenus ?

M. Wieviorka – Incontestablement, un facteur qui a beaucoup joué, c'est le rôle des *intellectuels*. Les anciens dirigeants maoïstes disent qu'à l'époque, quelques grands intellectuels avec lesquels ils ont pu discuter – Sartre, Clavel, Foucault... peut-être même Lacan – les ont aidés à ne pas se sentir complètement isolés et à ne pas dériver vers des formes extrêmes de violence. Je dirais, quant à moi, les choses un peu différemment : dans la plupart des mouvements terroristes, des intellectuels mettent la main à la pâte, et se trouvent en position à la fois de dire le sens et d'organiser la pratique. Or, en France, ceux qui donnaient le sens – ou en tout cas ceux avec lesquels on pouvait discuter du sens des choses – n'étaient justement pas ceux qui mettaient la main à la pâte. Il a donc subsisté, entre les intellectuels qui dirigeaient le mouvement maoïste et le reste de la société, un lieu avec des intellectuels perçus comme des interlocuteurs légitimes ; l'organisation maoïste n'avait pas le monopole du sens de son action. Ce dernier point est encore plus important à souligner que le simple fait qu'il y ait eu un dialogue.

Il faut maintenant rappeler d'autres éléments plus conjoncturels qui ont eu une influence, et tout d'abord le *contexte international* de l'époque. Au début des années 70, c'est la période où le mouvement palestinien, après avoir connu une forte croissance, juste après la guerre de six jours, vit les drames de l'expulsion de Jordanie. En septembre 1970, l'armée jordanienne se heurte de front aux organisations palestiniennes, lesquelles vont se réfugier au Liban. C'est donc l'époque où se développe l'idée qu'il faut aller aider le mouvement palestinien, celui-ci acquiert une forte valeur symbolique, surtout aux yeux de gens qui sont en perte de sens dans leur propre société. En Allemagne et au Japon, certains vont rejoindre les organisations palestiniennes. Les Italiens ont beaucoup résisté à ce phénomène. En France, les contacts existent ; mais les maoïstes, parce qu'ils ont eu une base sociale très forte et ont encore leur propre sens, vont "résister" aux propositions qui leur sont faites de rallier d'une façon ou d'une autre les organisations palestiniennes. Cependant, un des éléments importants de la base sociale des maoïstes est constitué de la population maghrébine, qui est très importante en France et qui est

moins bien prise en charge par les organisations ouvrières classiques que d'autres populations. Les maoïstes se sont vite rendus compte que le thème de la Palestine rencontrait chez elle un fort écho. Avec tous ces éléments, on s'aperçoit qu'il y avait un risque non négligeable de voir l'organisation maoïste dériver, non plus vers un simple soutien à la cause palestinienne, mais bien vers le terrorisme. L'OLP elle-même à l'époque y est bien engagée avec "Septembre Noir" qui perpète le massacre des athlètes israéliens pendant les Jeux Olympiques de Munich en 1972. On a donc à la fois une base sociale très sensible à la cause palestinienne (dans une conjoncture où celle-ci a recours au terrorisme de façon centrale), le sentiment chez les dirigeants de la *Gauche Prolétarienne* qu'il faut rester autonome et, au moment de Munich, une sorte de répulsion, le sentiment très net que ces gens-là sont allés trop loin : on ne massacre pas des civils comme on s'en prend à des militaires. Pour plusieurs responsables de la G.P., qui sont juifs même s'ils s'affirment peu comme tels – le thème de la judéité viendra plus tard – cet acte prend une dimension dans l'inacceptable, d'autant plus importante que, dans l'imaginaire des maoïstes, la référence à la Résistance, à l'anti-nazisme est très forte. Il va donc se produire un coup d'arrêt.

En Allemagne, en revanche, un certain nombre de ceux qui passent au terrorisme aux côtés des Palestiniens disent à peu près ceci : « Nos parents se sont comportés de façon scandaleuse, soit par ce qu'ils ont fait, soit par ce qu'ils ont laissé faire. Nous, génération suivante, nous ne devons pas faire comme nos parents : or, le problème aujourd'hui, c'est que les Juifs d'hier sont les nazis d'aujourd'hui ; Israël est aux Palestiniens ce que les nazis ont été aux Juifs ». Ces gens-là ont donc dérivé vers l'antisionisme et l'antisémitisme. Ceci n'était pas possible en France pour la *Gauche Prolétarienne*, qui s'identifiait à la Résistance. Le thème de la cause palestinienne est donc un thème important, mais qui n'a pas toujours été traité politiquement comme tel.

Il y a donc un ensemble hiérarchisé d'éléments explicatifs : le rapport au social, au système politique, aux intellectuels, le rapport complexe à la question palestinienne et au terrorisme proprement dit lorsqu'il existait. Cette conjonction d'éléments a amené la *Gauche Prolétarienne*, non pas à éviter le passage au terrorisme, mais à se dissoudre. Et il faut tirer un coup de chapeau à ceux qui ont mené la disso-

lution à son terme. Il n'est pas facile de dissoudre une organisation de ce type, avec des milliers de militants et de sympathisants ; c'est d'autant moins facile qu'on le fait dans un contexte où l'on sent que, si on ne dissout pas, on va aller vers des choses inquiétantes. De plus, dans tout mouvement de ce type, la base est toujours plus dure que le sommet : il y avait le risque de voir se former des sous-groupes sur des bases très dures. C'est donc un long travail qui est nécessaire, une fois la décision prise, pour dissoudre toutes les molécules. Cette dissolution a été rendue possible par le renouveau des luttes sociales : Lip, puis le Larzac, la montée du féminisme, de l'écologie politique et de la lutte anti-nucléaire, les mouvements régionalistes dans lesquels se sont reconvertis bien des militants maoïstes... Des lieux existaient où il était possible d'agir, la société bougeait, ce qui a permis à beaucoup de gens de s'en sortir et de ne pas s'enfermer sur eux-mêmes en dehors de toute réalité sociale. En Allemagne, le mouvement ouvrier était complètement institutionnalisé, les nouveaux mouvements sociaux – Verts, Alternatifs – n'existaient pas encore.

Voilà donc la façon dont j'interprète cette trajectoire. Elle est en extériorité presque complète avec le terrorisme d'extrême-gauche, qui n'apparaît en France que beaucoup plus tard, en 1978 ou 1979, avec *Action Directe*.

A.N.V. – *On ne peut pas parler de "résidu" du mouvement maoïste, à propos d'*Action Directe*.*

M. Wieviorka – Il est vraiment très difficile de tracer une continuité entre la *Gauche Prolétarienne* (et, plus généralement, le gauchisme du début des années 70) et *Action Directe*. Cependant, on ne peut pas non plus introduire une rupture absolue : il y a d'abord quelques personnes qui réémergent – qui ont donc refusé la dissolution – et, en plus, il y a des règlements de compte à l'égard de certains gauchis-

tes qui auraient "trahi". Le commando d'*Action Directe* qui a assassiné le général Audran s'est appelé "groupe P. Overney" : ses membres ont voulu marquer ainsi, symboliquement, qu'ils maintenaient le flambeau... Mais, entre les milliers de sympathisants de la mouvance maoïste et la dizaine de personnes qui a formé *Action Directe*, il n'y a guère de continuité. Le cas d'*Action directe* est l'exemple même d'une dérive terroriste sans aucune assise sociale. La seule base sociale d'*Action Directe*, ce sont les squatts dans lesquels elle est partie prenante à ses débuts, alors que la *Gauche Prolétarienne* s'est dissoute depuis cinq ou six ans.

A.N.V. – *N'est-ce pas aussi le moment où tous ces mouvements sociaux sont en train de retomber, au début des années 80 ?*

M. Wieviorka – Effectivement. Mais aussi, un tel écart s'est déjà creusé entre ce groupuscule et l'ensemble de la société qu'il lui devient impossible de redescendre. Dans le cas d'*Action directe*, le dérapage a eu lieu et il est trop tard pour revenir vers d'autres lieux de sens. Ensuite, tout est possible : les liens internationaux, la manipulation par des centres lointains, les actes les plus aveugles, mais aussi les plus médiatiques, tout devient possible, dans la mesure où les actes ne sont plus ancrés dans aucune réalité concrète, où ils n'ont pas à être soumis au jugement d'une population de référence. On est alors à la fois celui qui agit et celui qui juge l'action ; on s'identifie à l'Histoire et l'on n'a plus à se préoccuper de ce que pense réellement la classe ouvrière ou la nation que l'on prétend représenter. A partir du moment où on ne tient sa légitimité que de soi-même, toutes les dérives deviennent possibles.

*Propos recueillis à Paris,
le 30 juin 1988
par Anne Le Huerou et Alain Refalo*

Juger le terrorisme

Christian MELLON

AU lendemain d'attentats terroristes, les médias sont remplis de déclarations où reviennent régulièrement des adjectifs comme "injustifiable", "criminel", "abominable", etc. Certains esprits cyniques ironisent sur ces réactions indignées, sous prétexte que le registre moral est souvent celui de l'hypocrisie et que certaines indignations apparaissent comme trop stéréotypées pour être sincères. Mais peu importe, au fond, la sincérité des "personnalités" qui s'indignent. Le fait même qu'elles éprouvent la nécessité de se placer ainsi sur le registre *moral* manifeste que, dans l'opinion publique, existe un vif sentiment que certaines formes de violence sont particulièrement injustifiables : les excuser, les tolérer, ce serait se déshumaniser.

Il est pourtant assez difficile d'argumenter rationnellement cette réaction instinctive ; car, pour la plupart des gens, ce n'est pas *toute* violence en général qui est criminelle, mais bien ce *type particulier* de violence qu'on appelle terrorisme. Les mêmes personnes admettent en effet que d'autres types de violence sont tolérables, excusables, parfois même justes et nécessaires. Alors sur quoi fonder une condamnation *spéciale* de la violence terroriste ? En quoi l'attentat de la rue de Rennes, par exemple, est-il plus "abominable" qu'une action de l'IRA contre les soldats

britanniques ? Poser une telle question, c'est déjà percevoir, comme instinctivement, que « ce n'est pas tout à fait la même chose » : même ceux qui n'approuvent pas l'IRA sont portés à condamner ses attentats un peu moins sévèrement que celui de la rue de Rennes, comme s'il y avait des **degrés** dans l'inacceptable.

De fait, à moins de professer que toutes les violences sont condamnables exactement de la même façon (ce que même les militants non-violents ne professent pas), force est bien de constater que nous introduisons des différences dans nos manières de qualifier moralement les actes de violence. Nos jugements varient en fonction du contexte, de la nature des objectifs poursuivis, de la légitimité de la cause défendue, du type de violence utilisée, du genre de personnes prises pour cibles, etc. Mettre de l'ordre dans ces critères d'appréciation, clarifier les raisons que nous avons de juger différemment les divers types de violence, tel est l'objet d'une réflexion visant à porter un jugement moral sur les actes terroristes.

L'exposé même d'un tel projet suscite chez certains une réaction de "scepticisme éthique" : une réflexion de cet ordre leur paraît aussi vaine que le serait un jugement éthique sur la peste ou les tremblements de terre. Notons pourtant que les auteurs d'actes terroristes ne montrent pas, eux, un tel scepti-

cisme ; il leur importe au plus au point de se justifier, non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan éthique ; ils invoquent la justesse de leur cause, le sacrifice qu'ils font de leur vie pour servir quelques grandes valeurs nobles : justice, défense des pauvres et des faibles, résistance à l'oppression, etc. Cette argumentation relève souvent de l'hypocrisie, parfois de l'auto-illusion, mais pas toujours. Le problème est donc réel.

Que le débat moral sur le terrorisme représente un véritable enjeu, on le voit bien aussi par le souci que manifestent les acteurs d'actes terroristes de nier précisément que leur acte puisse être nommé ainsi. Si vraiment le jugement éthique était sans enjeu, pourquoi ce refus général de se voir appliquer l'adjectif "terroriste" ? Et pourquoi, inversement, les pouvoirs en place se donnent-ils tant de peine pour coller l'étiquette "terroriste" à toutes les luttes qu'ils veulent disqualifier, même si ce sont des luttes violentes sans terrorisme, et parfois même des luttes non violentes ?

Contre le scepticisme éthique, il faut donc affirmer que l'effort de discernement visant à élaborer des jugements différenciés sur différents types de violence ne constitue pas un exercice abstrait pour moraliste en chambre ; il a des enjeux très précis, y compris dans le débat politique. N'oublions pas enfin qu'une réflexion éthique sur le terrorisme ne consiste pas seulement à qualifier les actes terroristes, mais aussi à s'interroger sur les politiques de résistance au terrorisme. Dès que s'élève un débat autour de la vieille question « la fin justifie-t-elle les moyens ? », on est dans le registre éthique, qu'on le veuille ou non.

Le terrorisme au crible de l'éthique classique

Pour ceux qui adoptent une doctrine condamnant toute forme de violence de façon absolue et univer-

selle, sans aucune exception, il n'y a guère de problème : tout acte terroriste est condamnable à leurs yeux, mais ni plus ni moins que n'importe quel autre acte de violence. Une telle position n'est guère partagée que par quelques esprits abstraits et doctrinaires ; elle revient en effet à mettre « dans le même sac » l'agression armée d'un envahisseur ou d'un dictateur et la résistance armée des victimes de ces agressions ; elle revient à identifier dans une même réprobation l'attentat contre Hitler et celui de la gare de Bologne. Telle n'est pas la position, nos lecteurs le savent bien, des partisans de l'action non-violente : c'est précisément parce qu'ils distinguent entre violences d'agression et violences de résistance qu'ils veulent résister aux premières en cherchant des *alternatives non-violentes* aux secondes. Et tant que ces alternatives ne sont pas opérationnelles pour contrer efficacement toutes les violences d'agression et d'oppression, ils se rangent à l'avis de Gandhi : « Si le choix n'est qu'entre la lâcheté et la violence, mieux vaut choisir la violence ». Ce qui signifie très précisément – n'ayons pas peur des mots – que, dans ces cas-là, la décision de recourir à la violence est *moralement juste*, au sens où elle doit prévaloir sur la décision contraire.

Si l'on admet donc que *certaines* formes de violence, dans *certaines* cas, sous *certaines* conditions, peuvent se justifier (ou du moins être "tolérées" comme "moindre mal"), la question de la violence terroriste se pose dans les termes suivants : entre-t-elle, oui ou non, dans cette catégorie de violences que l'on peut justifier (ou tolérer) dans certaines circonstances ?

Il n'existe certes pas de consensus universel sur les conditions de légitimation de la violence dans le domaine politique. On peut cependant affirmer que certains points sont assez généralement acceptés comme normatifs, tant par les grandes traditions éthiques (religieuses notamment) (1) que par le droit international. Ces points peuvent se regrouper sous deux rubriques :

a. dans quelles conditions une collectivité peut-elle légitimement recourir à la violence ? C'est le problème du droit de recourir à la violence ;

b. même si ces conditions sont réunies, toutes les formes de violence sont-elles acceptables ? C'est le problème des limites à respecter dans la mise en œuvre de la violence justifiée.

Le droit de recourir à la violence

En ce qui concerne le droit de recourir à la violence, on considère généralement qu'il existe dans deux types de situation, définissant ce qu'on appelle traditionnellement une "juste cause" :

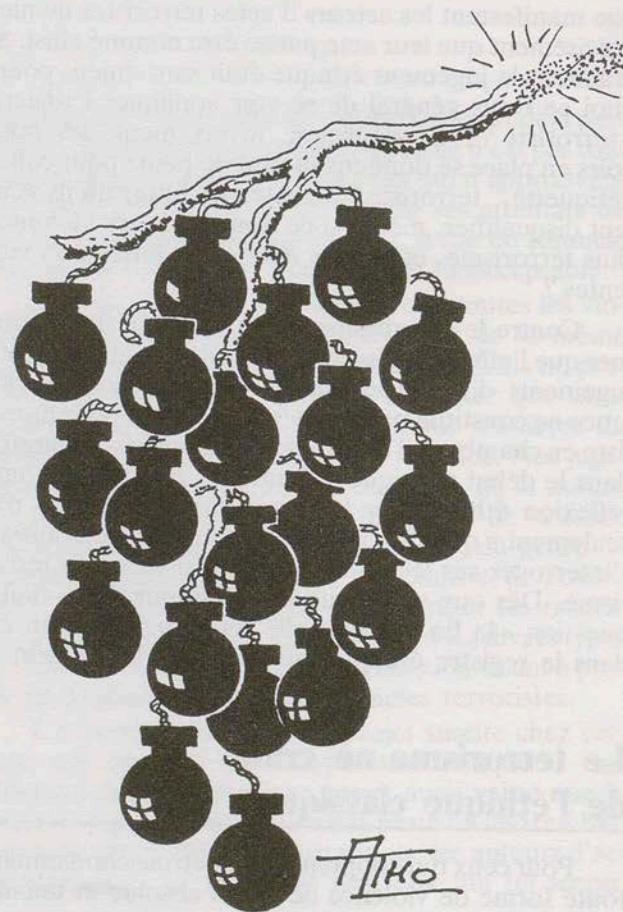
– la **légitime défense** d'un peuple victime d'une agression menaçant gravement son identité et son indépendance. C'est le cas de l'agression militaire évidente, mais aussi celui d'une situation coloniale qui se prolongerait contre la volonté manifeste des populations colonisées ;

– l'**insurrection** visant à renverser un pouvoir tyrannique, totalitaire, qui violerait de manière grave et durable des droits humains fondamentaux (2).

Encore faut-il, même dans ces cas-là, que le recours à la violence apparaisse vraiment comme l'unique moyen permettant de mettre fin à cette agression ou à cette tyrannie. On ne saurait souligner assez l'importance de cette notion d'*ultime recours* pour le problème qui nous occupe ici. Elle disqualifie d'emblée toutes les justifications de la violence politique dans une société vraiment démocratique : en effet, là où existent des moyens *politiques* pour porter remède à des injustices, comment pourrait-on présenter la violence comme un "ultime recours" ? En revanche, dans les régimes totalitaires et dans les pays ou régions occupés par l'armée d'un autre pays (même si ce pays a lui-même un fonctionnement interne démocratique), la légitimité d'un recours aux moyens violents ne peut être récusée *a priori* (3).

C'est le cas, par exemple, en Cisjordanie et à Gaza : totalement irrecevable est l'argument selon lequel Israël aurait raison de s'y maintenir parce que ce pays est une démocratie et que ses voisins arabes ne le sont pas. Un pays qui en occupe militairement un autre n'a pas le droit pour lui, même s'il est démocratique.

Outre la notion, si importante, d'*ultime recours*, la légitimité de l'usage de la violence pour une "juste cause" dépend aussi de la "proportionnalité" entre l'injustice subie et les malheurs de tous ordres provo-



qués par la violence qui prétend faire cesser cette injustice. Le réalisme politique, certes, *mais aussi la morale* exigent que l'on veille à ne pas provoquer, pour porter remède à une situation d'oppression grave, un processus de violence dont le résultat prévisible serait une situation plus grave encore. Là où règne une situation injuste, qu'aura-t-on gagné si l'on se trouve dans une situation tout aussi injuste, avec en plus une guerre civile qui n'en finit pas ?

Naturellement, ceux qui prennent les armes prétendent toujours qu'ils ont moralement le droit de le faire. Pour cela, ils affirment qu'ils défendent une "juste cause", qu'ils ne disposent d'aucun autre moyen efficace pour défendre cette cause et que, dans leur cas précis, le recours à la violence est tout à fait "proportionné" à la gravité de la situation. Il arrive que ces affirmations soient exactes (exemple évident : la résistance militaire au nazisme). Mais il arrive aussi qu'elles soient objectivement fausses, fruit d'une analyse de situation qu'un observateur impartial estimera sommaire, peu respectueuse de la complexité des faits, faussée par des passions ou des préjugés. Or, malheureusement, pour la paix du monde, les décisions de recourir à la violence ne sont pas prises par des observateurs impartiaux ; elles sont prises par des gens eux-mêmes engagés dans des situations de violence qui leur pré-existent et qui leur laissent rarement la lucidité nécessaire pour analyser les données sans passion. C'est pourquoi, même dans des cas où objectivement, d'après les critères rappelés ici, la violence n'est pas justifiable, on ne saurait traiter comme des criminels de droit commun ceux qui, de bonne foi, ont cru qu'elle l'était. Seulement, on ne saurait non plus, dans ces cas-là, refuser à ceux qui sont victimes de cette violence injustifiable le droit moral de s'y opposer et de chercher à y mettre un terme.

Le conflit d'Irlande du Nord illustre bien la complexité du jugement moral dans des situations où, des deux côtés, les acteurs estiment, de bonne foi, avoir le droit moral de recourir à la violence. A supposer

même que la cause défendue par l'IRA soit "juste" (affirmation qui mériterait d'être nuancée, car la perspective d'une Irlande unifiée suscite chez les protestants d'Ulster des craintes dont certaines sont fondées), il est clair que la violence n'est pas justifiée dans ce cas : elle ne constitue pas un "ultime recours" et elle provoque des malheurs sans proportion avec ceux dont l'IRA prétend délivrer la population catholique de la région. Sans doute peut-on en dire autant de la violence de l'ETA au pays basque espagnol. Pourtant, on ne saurait ni traiter les combattants de l'IRA et de l'ETA comme des criminels de droit commun (la plupart *se croient* dans leur droit en recourant à la violence) ni refuser aux "forces de l'ordre" le droit de chercher à les mettre hors d'état de nuire.

Moralité des moyens violents

Dans les cas où le recours à des moyens violents apparaît justifié, dira-t-on pour autant que **tous** ces moyens sont acceptables ? Une fin reconnue légitime justifie-t-elle tous les moyens efficaces pour l'atteindre ? Evidemment non. Il n'y a plus d'éthique si l'on admet que « la fin justifie les moyens ». Certains actes sont donc interdits de manière inconditionnelle, c'est-à-dire quelles que soient les circonstances, la nature de l'agression et la cause défendue.

Parmi ces actes *toujours* interdits, même pour une "juste cause", figurent les actes de violence (meurtre, privation de liberté, ou autre) commis délibérément contre des personnes qui ne *jouent aucun rôle objectif dans l'agression ou la tyrannie* à laquelle on résiste.

Ce principe de *l'immunité des "non-combattants"* (et non pas des "civils", car des civils peuvent être "combattants" au sens défini ici) ne se fonde pas sur l'idée qu'ils seraient "innocents" ; ce serait supposer que les combattants, eux, sont moralement "coupables". Or, un homme qui monte au front avec

la conviction que sa cause est "juste" n'est pas plus "coupable" que l'enfant victime d'un attentat dans la rue. Le fondement de ce principe est autre : si l'on dit que tout être humain doit être respecté dans sa vie et dans sa dignité, les éventuelles exceptions à cette exigence générale doivent être non seulement réservées à des situations très graves (celles précisément où sont en jeu des valeurs fondamentales pour la dignité humaine), mais encore *limitées aux seules personnes dont la mise hors de combat est absolument nécessaire* pour mettre fin à l'agression ou à la tyrannie qui bafouent ces valeurs essentielles : les personnes qui jouent un rôle actif dans l'agression ou la tyrannie en question.

Par exemple, les Timorais qui, depuis douze ans, luttent contre l'agression dont est victime leur peuple ont le droit moral de s'en prendre aux soldats indonésiens ou aux agents du régime d'occupation. Mais ils commettraient un crime injustifiable s'ils se mettaient à jeter des bombes au hasard dans les rues de Djakarta (4).

Ces précisions permettent d'approcher avec quelques points de repère le jugement moral des actes appelés "terroristes". Mais on voit précisément que ce n'est pas l'étiquette "terroriste" qui compte. Déclarer que tel acte est "terroriste" et tel autre non, c'est un *jugement de fait*, par lequel on définit un mode spécifique d'action violente (cf. article de Jean-Pierre Mille dans ce même numéro). Il y a des actes de violence politique qui sont totalement condamnables au plan moral bien qu'ils ne relèvent pas, techniquement, du "terrorisme" (exemple : le coulage du *Rainbow warrior*) et il y a des violences moralement justifiables que certains appellent "terrorisme" (exemples : certaines actions de l'ANC en Afrique du Sud). Mais sur les actes de violence politique perpétrés ces dernières années dans les rues de notre pays, on peut dire qu'*aucun ne peut recevoir la moindre justification éthique*. Non pas parce que seraient injustes toutes les "causes" que prétendent défendre les auteurs de ces actes (certaines "causes" – par

exemple arménienne, basque ou palestinienne – ne sont pas sans quelque légitimité) ; mais parce que les actes dont il s'agit sont précisément de ceux qu'aucune cause – fut-elle "juste" – ne peut justifier.

Riposter au terrorisme sans se renier

Qu'en est-il maintenant de l'attitude des citoyens confrontés à la violence politique, terroriste ou non ? Leur premier devoir éthique consiste à essayer d'en *connaître les causes*. C'est nécessaire pour tenter d'y porter remède, dans toute la mesure du possible. Cela suppose un effort pour comprendre les motivations (psychologiques, sociales, politiques) qui animent les auteurs d'actes violents.

Cet effort se heurte souvent à une difficulté : beaucoup de gens confondent *comprendre* et *excuser*. Tenter de *comprendre* pourquoi des groupes recourent à la violence, c'est s'exposer au soupçon de vouloir les *excuser* ! Regrettable confusion entre le registre des *jugements de valeur* et celui des *analyses et explications*. La réflexion éthique amène à porter un jugement radical de condamnation sur des attentats comme celui de la rue de Rennes. Mais elle invite aussi – ne serait-ce que pour chercher les moyens d'éviter la réitération d'un tel acte – à tenter de savoir quel groupe (ou quel Etat derrière lui) a eu intérêt à accomplir ce type d'acte à ce moment précis et pour quelles raisons.

S'il est nécessaire de "comprendre" le terrorisme, c'est aussi pour le résister à sa place dans l'ensemble des problèmes de notre société et de la planète. C'est un problème dont les enjeux sont graves, et dont les conséquences sont douloureuses pour bien des gens ; mais il faut résister au discours qui en fait le grand problème de nos démocraties. C'est aussi un devoir éthique que de rectifier les chiffres excessifs (5), de montrer la stupidité de certaines "explications" paranoïaques (par exemple celle d'un

“grand complot” mondial contre les démocraties) et de dénoncer les amalgames injustes et faux, comme celui qui identifie terrorisme et Islam.

Prévention et répression

Si l'on affirme que les actes de violence politique ne se justifient pas (en tout cas pas en démocratie), on ne peut contourner la question de la lutte anti-terroriste comme devoir politique *et moral*. Dire que le traitement des causes est nécessaire, c'est affirmer une *priorité*, mais ce n'est pas résoudre le problème qui se pose dans le court terme aux responsables d'un pays où sévit le terrorisme. Il est rare, en effet, qu'un gouvernement soit en mesure de mettre en œuvre rapidement une solution politique à un conflit qui entretient un foyer de violence politique. En outre, il y a des terroristes dont on peut dire qu'ils sont sans aucune solution politique, tant ils relèvent d'une logique délirante : *Action directe* chez nous, par exemple.

Contre les auteurs de violence, terroriste ou non, des actions préventives (policières) et répressives (judiciaires) sont “incontournables” pour protéger des vies et des libertés et pour prévenir la réitération d'actes analogues. De plus, il importe de protéger la *confiance des citoyens dans l'Etat de droit*. Cette confiance pourrait être fragilisée s'il apparaissait à l'opinion publique que, par la violence, on peut obtenir facilement des résultats.

Un anti-terrorisme sans terrorisme

Un consensus semble s'être établi, dans nos sociétés démocratiques, sur la nécessité de maintenir l'action policière et judiciaire dans les limites de l'*Etat de droit*. C'est heureux, car toute société traumatisée est tentée d'adopter le principe, terroriste par excellence, selon lequel « la fin justifie les moyens ». Certes, on ne peut pas accuser *a priori* toute mesure anti-terroriste de mettre en danger l'*Etat de droit* : des circonstances exceptionnelles peuvent légitimer des

mesures exceptionnelles. Mais il faut se méfier de toutes les justifications qui invoquent le caractère “exceptionnel” d'une situation, car les risques d'une dérive vers des pratiques contraires à l'*Etat de droit* sont alors grands. On a entendu récemment un ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, déclarer que les droits de l'homme s'arrêtent là où commence la raison d'*Etat*.

Certains prétendent que des mesures contraires au droit sont légitimes, sous prétexte que « le terrorisme, c'est la guerre ». Ils laissent entendre ainsi qu'en guerre, on n'a plus à respecter aucun droit. Il faut pourtant rappeler que même l'état de guerre n'autorise pas tout et n'importe quoi. Des “crimes de guerre”, comme la torture, l'exécution de prisonniers, les représailles contre des populations civiles, sont reconnus comme injustifiables en toutes circonstances, même à l'égard de personnes qui auraient commis elles-mêmes de tels crimes : torturer un homme sous prétexte qu'il est lui-même tortionnaire ne se justifie pas.

D'un usage dangereux, l'expression est également erronée : le terrorisme *n'est pas* la guerre (cf. l'article d'Olivier Mongin). Y ont recours des groupes ou des Etats qui ne peuvent ou ne veulent pas faire la guerre. D'ailleurs, si l'on pensait vraiment que « le terrorisme, c'est la guerre », il faudrait logiquement traiter en “prisonniers de guerre” tous les terroristes arrêtés.

Le dilemme du chantage

L'attitude à adopter face au *chantage* constitue un difficile problème éthique. Les responsables politiques sont en effet pris dans un douloureux dilemme : ne rien céder, c'est mettre en danger la vie d'êtres humains ou prolonger la détention d'otages. Céder, c'est encourager le renouvellement de tels actes dans l'avenir. On ne peut sans doute pas, dans le cadre d'une “éthique de responsabilité”, établir des

critères de décision qui permettraient de trancher dans chaque cas. Le choix ne sera souvent qu'entre la moins mauvaise des solutions, dont aucune n'est "bonne".

Cependant, si l'on tranche le dilemme dans le sens "négociation", on doit maintenir que toutes les concessions ne sont pas moralement équivalentes : verser une rançon financière, par exemple, c'est tout de même moins grave que de livrer des opposants à leur gouvernement ou de violer le droit d'asile, comme dans l'affaire des Iraniens expulsés par la France au Gabon. Si l'on choisit de négocier, il est inévitable que de telles négociations exigent une part de *secret* sur leur contenu et leur déroulement. En revanche, il vaut mieux admettre publiquement que l'on a choisi de négocier, plutôt que de proclamer vertueusement qu'"il n'est pas question de négocier avec des terroristes", quand tout le monde sait bien que c'est faux. L'évidence du mensonge des autorités n'est jamais saine pour le civisme...

Responsabilité du consommateur de médias

La réflexion sur l'attitude de résistance au terrorisme ne concerne pas seulement les instances politiques, policières et judiciaires. Les simples citoyens aussi ont à s'interroger, notamment à propos de leur rapport aux médias.

On sait en effet qu'une large "médiatisation" des actes terroristes est nécessaire à leur efficacité. Caractérisé par une "stratégie indirecte", le terrorisme reste inefficace s'il n'est pas relayé vers les vrais destinataires de son "message". Si le terrorisme a des effets indirects hors de proportion avec ses effets directs, c'est uniquement à cause de l'amplification médiatique dont il bénéficie. C'est la raison pour laquelle certains proposent parfois, pour lutter contre le terrorisme, d'imposer aux médias des formes de censure. Grave infraction à l'Etat de droit et à la

démocratie, ce "remède" serait sans doute pire que le mal, à supposer même qu'il soit possible de le mettre en œuvre. Il vaut mieux que les citoyens s'interrogent sur leur propre fascination à l'égard des images de violence. C'est là la véritable cause de l'importance donnée par les médias au terrorisme, car ils servent ce qu'ils savent plaire aux consommateurs : n'a-t-on pas dit que *Paris-Match* aurait doublé son tirage avec les photos des attentats terroristes de septembre 1986 ?

Défi pour la démocratie ?

On dit souvent que le terrorisme constitue « un défi pour la démocratie ». Au sens militaire et politique, c'est faux : nos démocraties ont suffisamment de cohésion et de détermination pour résister, sans trahir leurs valeurs essentielles, à une violence aussi marginale. Mais il est vrai que l'attitude à adopter face aux actes terroristes, les arbitrages à rendre entre divers types de politiques anti-terroristes renvoient à des débats fondamentaux sur les fondements d'une société démocratique : privilégier plutôt la sécurité ou plutôt la liberté, accepter des risques plus ou moins importants, aller plus ou moins loin dans les « mesures d'exception », cela relève d'options véritablement politiques et éthiques. Tant qu'une démocratie en débat sereinement, même si des actes de terrorisme continuent à se produire sur son territoire, on peut dire qu'elle relève avec succès le « défi terroriste ».

(1) Sur la tradition chrétienne, et plus particulièrement catholique, je me permets de renvoyer à mon livre, *Chrétiens devant la guerre et la paix*, Le Centurion, 1985.

(2) C'est notamment la position de l'Eglise catholique. Le pape Paul VI a déclaré en 1967, dans son encyclique *Populorum progressio*, que les moyens violents sont justifiés s'ils constituent « l'ultime remède pour mettre fin à une tyrannie évidente et prolongée qui porterait gravement atteinte aux droits fondamentaux de la personne et nuirait dangereusement au bien commun d'un

pays ». Cette formule a été reprise récemment par le cardinal Ratzinger, à propos du débat sur la « théologie de la libération », dans son *Instruction sur la liberté chrétienne et la libération*, § 79.

(3) Opinion résumée par le politologue Maurice Duverger : « Il y a résistance quand la violence est exercée contre un régime fondé sur elle : tyrannie politique ou occupation militaire. Il y a terrorisme quand la violence est dirigée contre un régime démocratique où les citoyens ont les moyens de résister pacifiquement » (*Le Monde*, 18 octobre 1984).

(4) Cette distinction entre guérilla armée (contre des soldats) et terrorisme (contre des civils) est perçue par des acteurs eux-mêmes. Ainsi le leader kurde Abdul Rahman Ghassemloù écrit-il, à propos de la lutte qu'il mène contre le régime iranien : « Au Kurdistan iranien, la férocité d'un régime despote de type moyenâgeux nous a contraints à prendre les armes. Les crimes commis par le régime des ayatollahs sont innombrables. Plus de 40 000 civils sans défense tués, des milliers de jeunes gens exécutés, des dizaines de villages rasés et leur population massacrée... A de telles barbaries, à un régime aussi inhumain, la violence n'est-elle pas la seule réponse ?

Cela dit, a-t-on le droit d'utiliser les mêmes moyens que le régime honni ? Est-il possible de lutter pour la liberté et de massacrer la population civile sans défense ? Est-il acceptable de se battre pour les droits de l'homme et en même temps de pratiquer la torture, d'exécuter des prisonniers de guerre et de recourir au terrorisme ? Nous croyons que cela n'est pas inévitable. Notre expérience de huit ans de guérilla au Kurdistan, contre un des régimes les plus barbares et les plus sanguinaires de l'Histoire, montre que l'on peut lutter contre la violence par la violence, sans pour autant fouler aux pieds la démocratie et les droits de l'homme. »

(*L'Etat du tiers monde*, La Découverte, 1987, p. 166)

(5) « Sur le plan militaire, le bilan du terrorisme est extrêmement faible. Même en comptant les victimes américaines et françaises au Liban, le nombre des morts entre 1968 et 1985, à l'échelle de l'ensemble des terroristes internationaux, est de moins de 4 000 selon la Rand Corporation. »

(Gérard Chaliand, *Le Monde*, 26 mai 1986).

Médias et police face au terrorisme

Entretien avec **Edwy PLENEL**

journaliste au *Monde*

Médiatisation inévitable mais excessive

A.N.V. — *Le terrorisme se manifeste surtout dans les pays où les médias sont libres et puissants. Certains en concluent qu'il y aurait une sorte de connivence entre terrorisme et médias, chacun " profitant " de l'autre. Partagez-vous cette manière de voir ?*

Edwy Plenel — Elle contient à la fois du vrai et du faux. Elle est fausse car on ne peut dire que le terrorisme ait absolument besoin d'être " médiatisé ". On sait par exemple que, même là où l'information est contrôlée, comme en URSS, il y a eu des détournements d'avions.

Pourtant, l'argument contient une bonne part de vérité. Le terrorisme (comme action minoritaire, se distinguant des actions de " guerre ") existe depuis longtemps, avec des techniques différentes. Ce qui est nouveau, c'est l'apparition d'une *médiatisation* du terrorisme. Gérard Chaliand situe ce tournant au moment du premier détournement d'avion par les Palestiniens, en 1969. Désormais, les actes terroristes sont choisis de manière à ce que leur impact médiatique soit *disproportionné* par rapport à l'acte même. Il est clair que les démocraties seront davantage visées puisque c'est là que l'impact médiatique est le plus fort.

Cette nouveauté est donc indéniable. Mais, si la stratégie des terroristes maîtrise très bien ce phénomène, on voit bien que les médias savent eux aussi jouer ce jeu dans leur

propre intérêt. Cela a été particulièrement évident lors du détournement de l'avion de la TWA, à l'aéroport de Beyrouth en juin 1985. Les grands réseaux américains d'information ont pratiquement " sponsorisé " ce détournement ! On a même pu parler d'une " co-production " entre les terroristes et les médias. A l'époque, en effet, l'aéroport de Beyrouth n'était pas contrôlé par les Syriens, mais par les milices. Les journalistes américains ont payé ces miliciens pour avoir l'accès à l'aéroport et pour prendre des images, par exemple, celle où l'on voit le pilote interviewé dans son cockpit, alors qu'un des pirates le menace de son revolver... Les médias ont " joué le jeu " des terroristes en les payant pour avoir des images de leurs actes.

Autre exemple intéressant : le récent détournement d'un Boeing de la Koweit Airline à Alger. Tout le monde a pu voir les images : la négociation, les Koweitiens qu'il faut faire céder, les pirates qui ont l'air très déterminés, les trois journalistes qui sont en fait les porteurs de leurs communiqués. Grande émotion dans la troupe journalistique pour savoir qui irait ! Petite guerre entre médias concurrents : une agence de presse a glissé un micro dans la poche du journaliste du *New York Times*, pour être sûre d'être la première à prendre connaissance de la déclaration des terroristes...

Or, tout cela masque l'essentiel. En fait, l'*excès de médiatisation* se traduit par une *sous-information* du public. On montre la scène, mais les journalistes ne " travaillent " pas l'information. Montrer des images, rapporter des faits,

c'est se dispenser d'interpréter ce qui se passe derrière la scène.

A.N.V. – Comment jugez-vous la manière dont la presse et les médias français traitent les problèmes de terrorisme ?

Edwy Plenel – Les journalistes sont dans une situation difficile, celle du "double bind", de la double contrainte, qui fabrique des schizophrènes. En effet, en cas d'attentat terroriste, ils doivent donner la plus grande place à l'information, "couvrir" l'événement, alors que cette information est infime ! Il faut faire la Une de l'édition du lendemain, alors qu'on ne sait pratiquement rien : qui a posé la bombe ? Comment ? Pourquoi ? Quelles vont être les conséquences ? Quelle puissance est derrière cet acte ? Etc. Nous courons donc après l'information apparente (l'acte lui-même, les victimes, les secours, les déclarations, etc.) tout en sachant que nous n'avons pas la possibilité de donner l'information "travaillée". Cela est vrai pour tous les médias, mais avec une différence importante entre presse et télévision : le "texte" d'un journal télévisé représente moins du quart d'une seule page du *Monde* ! La presse audiovisuelle ne peut donc pas donner d'information élaborée, pour de simples raisons techniques.

Par rapport au reste de l'Europe, la presse française se distingue sur certains points. J'ai eu l'occasion de me rendre en Allemagne et aux Pays-Bas à l'occasion de réunions entre ministres sur le terrorisme. Ce qui m'a frappé, c'est que la mise en scène policière autour de ces réunions et la façon dont on en parlait dans la presse étaient bien moins importantes et spectaculaires que dans la presse française.

A.N.V. – Avez-vous une explication à cette différence ?

Edwy Plenel – J'ai au moins une explication partielle : en France, le terrorisme est devenu un enjeu politique. Il est manifeste que, sous le premier septennat de Mitterrand, à travers le terrorisme on parlait d'autre chose. Jusqu'en 1986 en tous cas, l'opposition a joué sur les symboles de peur. Rappelons-nous cette manchette du *Figaro* à propos des assassinats de vieilles dames à Paris : « La France a peur » !

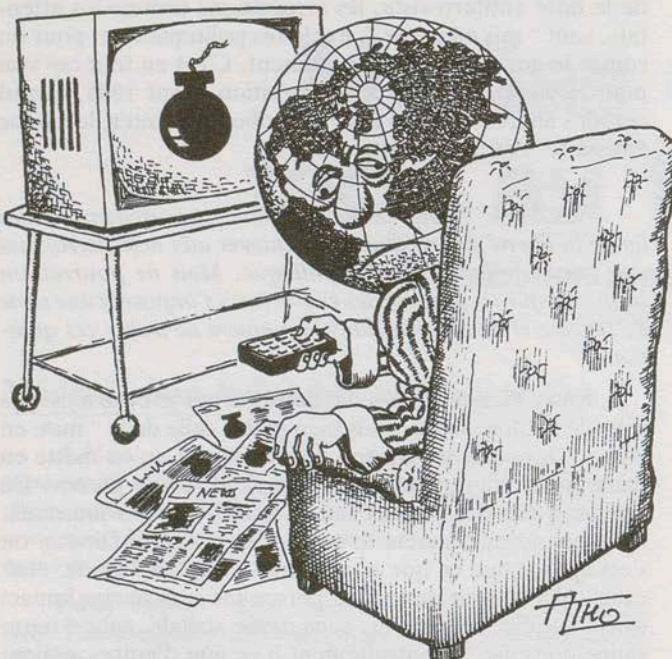
En Allemagne, la situation est différente. Le gouvernement a créé une sorte de conseil de crise où sont représentées toutes les grandes formations politiques du Bundestag. Résultat : loin de constituer un enjeu politique contre le

gouvernement, le terrorisme est "dépolitisé". C'est un élément de consensus. En France les succès comme les échecs de la lutte antiterroriste, les arrestations comme les attentats, sont "mis en scène", exploités politiquement pour ou contre le gouvernement du moment. C'est en tout cas vrai pour le comportement de l'opposition avant 1986, quand certains allèrent jusqu'à faire de Robert Badinter, le "bouc émissaire" de l'insécurité.

A.N.V. – Personne ne propose sérieusement qu'on limite la liberté des médias pour enlever aux actes terroristes une partie de leur efficacité politique. Mais ne pourrait-on souhaiter que les journalistes eux-mêmes s'imposent une sorte de retenue et de sobriété dans la manière de traiter ces questions ?

Edwy Plenel – La seule question qui se pose n'est pas celle de l'autocensure, mais bien plutôt celle de la "mise en scène" des actes terroristes. Je n'aime pas qu'on mette en scène un attentat. Prenons l'exemple d'*Action Directe*. Ce groupe a tué des gens et fait la manchette des journaux. Mais quand on a arrêté le noyau dur d'*Action Directe*, on s'est aperçu que ce que nous avions écrit, au *Monde*, était exact : il s'agissait de quatre personnes sans aucun impact sur la société, sans relais, sans assise sociale, sans "mouvance porteuse", contrairement à ce que d'autres avaient prétendu. La mise en scène de leurs actes avait beaucoup exagéré le danger.

En revanche, les journalistes ont fait campagne contre un projet d'amendement présenté par M. Devedjian lors du débat sur la loi anti-terroriste de 1986. Cet amendement – qui n'a finalement pas abouti – visait à nous interdire de faire écho à « la propagande terroriste ». En clair, cela signifiait que nous pouvions publier les communiqués de victoire de l'Etat sur les terroristes, mais que nous ne pouvions pas tenter d'analyser ce qu'il y avait derrière. C'est une dérive très dangereuse. Car qui va décider que tel ou tel groupe est ou non "terroriste" ? C'est une étiquette fourre-tout, conjecturelle, à géométrie variable. Si cet amendement était passé, on aurait pu nous interdire de publier les prises de position de FLNKS par exemple ! N'oublions jamais que, sous l'occupation, les résistants étaient appelés "terroristes" : il faut faire très attention à la manière dont ce terme est utilisé.



En démocratie, il faut faire confiance à la presse. Même dans le cas d'Action Directe, je crois qu'il était utile, je dirais même "civique", de commenter ses communiqués. Rien que par l'analyse de ces textes, on pouvait mettre en évidence que ce groupe était déconnecté du monde réel. Les individus de ce groupe étaient dangereux, mais ils ne menaçaient ni le corps social, ni son équilibre. Rien de tel dans les communiqués de l'Organisation de la Justice Révolutionnaire ou du Djihad islamique. On y trouve des choses fort embarrassantes pour « notre raison d'Etat ». Dans certains communiqués de l'O.J.R., par exemple, on lit : « Le gouvernement français est tombé de plus en plus bas en nous proposant ceci ou cela... ». Je suis convaincu qu'ils ne mentent pas quand ils livrent des détails sur ce que le gouvernement leur a proposé, en échange de la libération des otages, entre 1986 et 1988. Il y a eu des

marchandages, bien entendu. Faudrait-il le faire sous prétexte que cela montre l'hypocrisie du gouvernement et que cela correspond à un aspect de la stratégie de l'Iran ? De fait, c'est bien l'Iran qui, par l'intermédiaire d'un journal contrôlé par une faction pro-iranienne au Liban, a révélé l'Irangate dans le but de mettre en lumière l'hypocrisie des gouvernements occidentaux.

Je trouve très saine la bataille menée par Joelle Kauffmann, en s'appuyant notamment sur l'argument suivant : il n'y a pas de raison pour que des individus paient le prix de la politique de nos Etats. Mais cet argument, en lui-même très juste, évite de poser froidement une autre question, terrible : un Etat, pour un profit purement électoral, doit-il modifier sa politique étrangère pour sauver quelques otages ? Car c'est bien ce qui s'est passé : l'Iran a réussi à sortir de son isolement diplomatique, à obtenir une marge financière, à se faire livrer des armes. C'est le rôle du journaliste de constater cela, d'en parler, de poser ces questions dérangeantes, même si la réponse est peu évidente, loin s'en faut.

Les services de police

A.N.V. – *Venons-en au problème de la police. Elle n'était pas spécialement préparée à affronter ce genre de situation. Confrontée au phénomène terroriste, s'est-elle bien adaptée, ou bien peut-on constater certains effets pervers sur l'institution policière elle-même, sur les rapports entre police et justice ?*

Edwy Plenel – Les effets pervers se sont manifestés plus du côté de la justice que de la police. La police a évité le dérapage majeur qui aurait consisté à créer en son sein des unités totalement spécialisées dans la lutte antiterroriste. Ce dérapage a été évité aussi bien avant qu'après 1986. Pandraud a défendu ce choix, contre certains membres de la majorité parlementaire de l'époque (RPR-UDF). On a simplement créé, en 1984, une unité de coordination, l'UCLAT : deux ou trois personnes coordonnent les informations en provenance des différents services. En somme la police traite le terrorisme comme un problème de criminalité. Face à des crimes et à des délits, elle emploie ses moyens normaux.

Notons pourtant une évolution préoccupante : celle de la DST. Théoriquement chargée du contre-espionnage, ce

service de police était surtout focalisé sur mes activités des pays de l'Est. Il s'est soudain trouvé en première ligne dans la recherche de renseignement en matière de terrorisme. Pourquoi ? Essentiellement parce que la DGSE, en raison de son histoire, de son caractère militarisé, de son manque d'ouverture, n'était pas opérationnelle pour le renseignement. La DST est un service de police, devenu une sorte d'instrument policier de la diplomatie, allant parfois jusqu'à faire sa propre diplomatie... C'est Pasqua qui a accéléré ce processus, mais il avait commencé avant. Etant rattachée à la Police, non à l'armée, la DST peut aller voir les policiers d'Algérie ou de Syrie et leur dire : « Nous ne sommes pas des militaires ; ce que vous faites chez vous ne nous concerne pas. Mais, entre collègues policiers, nous pouvons échanger des informations. Aidez-nous à nous informer sur les groupes terroristes et nous pouvons vous rendre service à propos des activités de vos concitoyens chez nous ».

Il faudra bien revenir un jour sur l'assassinat en France d'Ali Mecili, cet opposant algérien de nationalité française. Bien des questions se posent à ce sujet... Mais il y a eu aussi plusieurs mesures prises par la France contre l'opposition algérienne : interdiction de journaux, expulsions, livraisons d'informations, et surtout champ libre donné aux services algériens vis-à-vis de cette opposition. On est là dans un rapport classique de police à police. De plus, il y a derrière cette attitude une analyse politique assez simple, selon laquelle le danger principal serait celui du fondamentaliste islamique ; en conséquence, tous les pays se référant au nationalisme arabe ou aux partis Baas seraient plutôt de notre côté...

D'un point de vue strictement policier, cette dérive s'est avérée opérationnelle puisqu'elle a procuré du renseignement précieux. Mais elle s'est avérée déstabilisatrice en remplaçant le jeu diplomatique normal par le jeu policier. De plus, elle a compliqué ce jeu, car la DST est ambiguë dans sa définition même : elle est à la fois service de renseignement et service de police judiciaire, ce qui me paraît très malsain. En effet, quand elle obtient un renseignement opérationnel permettant d'arrêter quelqu'un, la logique démocratique exigerait, dans un Etat de droit, qu'elle ne puisse l'exploiter elle-même. Normalement, c'est au services de police judiciaire qu'il revient d'exploiter un tel renseignement. La DST, en raison de son double statut, peut être à la fois juge et partie. En tant que service de renseigne-

ment, son jeu consiste à faire des "coups" politico-diplomatiques, à infiltrer des réseaux, à retourner des agents, etc. elle est donc amenée à mentir, y compris aux juges si nécessaire. La tâche d'un service de police judiciaire est tout autre : constituer un dossier qui puisse tenir devant un tribunal, en respectant toutes les procédures requises. Du fait qu'elle a ces deux missions, la DST ne peut qu'embarquer la Justice dans le double jeu, dans l'ambiguïté de la raison d'Etat. Dans l'affaire de l'ambassade d'Iran, en 1987, on a bien vu combien la Justice a peu d'autonomie par rapport à la DST...

Le terrorisme n'a pas provoqué de "dérive" dans la police, mais a mis en lumière l'ambiguïté et les divisions des services de renseignement : la DGSE, trop liée à l'institution militaire, est peu performante ; la DST, avec sa double casquette, peut être efficace, mais aussi déstabilisatrice pour l'Etat de droit. Je crois qu'il faut réorganiser profondément nos services de renseignement. On pourrait avoir un seul service, avec deux branches : espionnage et contre-espionnage. Pour sortir du corporatisme, il devrait être rattaché au Premier Ministre et recruter des gens d'origine très diverses (ingénieurs, universitaires, policiers, militaires).

La justice troublée

A.N.V. – Vous disiez que, finalement, l'institution judiciaire a été davantage malmenée par le terrorisme que la police elle-même ?

Edwy Plenel – Oui, je crois que la lutte anti-terroriste a suscité des effets pervers dans la Justice française, notamment avec la création d'une section anti-terroriste au parquet de Paris, centralisant tous les dossiers de "terrorisme" sur le territoire national. On a ainsi créé, au sein de l'appareil judiciaire, un lieu purement politique : les magistrats de cette section sont nécessairement amenés à traiter dans une logique politique les dossiers judiciaires concernant les actes terroristes. Il y a là une importante entorse au principe de l'autonomie du judiciaire par rapport aux pouvoirs législatif et exécutif.

Ce qui m'a choqué, dans l'affaire de l'ambassade d'Iran et de Wahid Gordji, ce n'est pas qu'on ait marchandé « otage contre otage », mais c'est qu'on ait fait sanctionner ce marchandage par l'institution judiciaire : on l'a décrédibilisé.

lisée en lui demandant son aval. Patrick Viveret s'interrogeait récemment, par une formule volontairement provocante : « Faut-il supprimer le ministère de la Justice ? ». De fait, nous sommes dans une situation aberrante, mais typiquement française : théoriquement, il y a séparation des pouvoirs, mais pratiquement le pouvoir politique exerce, par le biais du parquet, une forte influence sur la machine judiciaire.

A.N.V. – Par-delà les problèmes de la justice et de la police, pensez-vous que le terrorisme risque, comme on dit, de « déstabiliser les démocraties » ?

Edwy Plenel – Le terrorisme ne déstabilisera les démocraties que si celles-ci s'affolent, c'est-à-dire si elles en viennent à penser qu'elles doivent être moins démocratiques pour résister au terrorisme. Tel est le véritable défi lancé par le terrorisme aux démocraties : « Etes-vous capable de faire face au terrorisme en restant pleinement une démocratie, avec une presse libre, une justice indépendante, une police qui respecte le Droit, une opinion publique qui ne cherche pas des boucs émissaires ? ». Le terrorisme a réussi quand un pays commence à penser qu'il faut contrôler la presse, politiser la Justice, sortir du droit commun.

Parce qu'il met en scène, de façon spectaculaire, l'interrogation sur l'insécurité, le terrorisme nous fait relativiser les autres insécurités : les accidents du travail, l'insécurité routière, la misère sociale, etc. Par ailleurs, le terrorisme a facilité une sorte de régression du débat intellectuel. En raison du fort consensus sur la nécessité de faire face au terrorisme, certaines idées moins consensuelles, plus dérangeantes, n'ont pas été avancées. Moi même, en tant que journaliste, je me sens un peu piégé. Parfois, au lendemain d'un attentat, j'aurais eu envie de faire un papier disant : « Il y a eu hier dix morts dans cet attentat, mais les statistiques des accidents du travail donnent tel chiffre d'accidents mortels par jour ; de même pour les statistiques sur les accidents de la route. Et il n'y a pas eu d'enquête sérieuse sur les retombées de Tchernobyl ». Au lendemain de la libération des otages du Liban, j'aurais pu écrire : « Bravo ! Mais, étant donné la façon dont la négociation a été menée, la France n'a plus de marge de manœuvre, sa

diplomatie est l'otage d'un jeu qu'elle ne maîtrise pas, celui de l'Algérie, de la Syrie et de l'Iran, etc. ». Evidemment, je n'ai pas écrit cet article. Quand il y a émotion, tension, certaines idées ne passent pas.

A.N.V. – Comment expliquez-vous que le terrorisme international ait pris la France pour cible ? Pouvons-nous tirer de tout ceci quelques leçons concernant le statut de la France au niveau international ?

Edwy Plenel – Si la France a été prise comme cible du terrorisme proche-oriental, c'est bien parce qu'elle a des prétentions dans cette région, une histoire, une ambition. N'est-il pas logique que les Iraniens nous aient considérés comme leurs ennemis puisque nous sommes – avec l'Union Soviétique – le principal fournisseur d'armes de l'Irak ? Si nous-mêmes étions en guerre avec un pays, nous nous sentirions aussi en conflit avec ses fournisseurs d'armes. Le terrorisme nous oblige donc à une réflexion de fond sur les objectifs de notre politique au Proche-Orient : que voulons-nous ? Où voulons-nous être présents ? De quoi sommes-nous les garants ? Avons-nous les moyens d'une politique globale ?

Il me semble que nous avons les moyens de rappeler quelques principes et d'agir diplomatiquement pour la paix dans la région ; mais, sur le terrain, nous n'avons pratiquement les moyens de rien ou presque. Nos déboires au Proche-Orient nous rappellent que nous ne sommes plus une « grande puissance ». Et alors ? Ne peut-on vivre sans cette prétention à la grandeur ? Ou, plutôt, ne faut-il pas lui chercher d'autres horizons qu'un budget militaire élevé, qu'une position de troisième exportateur mondial d'armements, qu'une traduction en termes de puissance ? La grandeur, ce pourrait être aussi de retrouver les chemins de valeurs univiercelles, hors du carcan étroitement nationaliste : l'Europe, les droits de l'homme, la paix, le désarmement... Mais pour que la France prenne ce chemin, il faudrait d'abord qu'elle s'admette comme elle est. Sinon, Le Pen continuera à faire son miel de nos nostalgies d'empire, de pouvoir, de force.

Propos recueillis à Paris le 6 mai par Anne Le Huerou et Christian Mellon

Au-delà de la dissuasion, mais en-deçà de la guerre

par Jean-Marie MULLER

L'EMPLOI même du mot "terroriste" suscite le plus souvent une réaction émotionnelle qui tend à évacuer toute réflexion rationnelle. Celui-ci est donc d'autant plus nécessaire pour parvenir, au-delà des idées simplistes, à quelques idées simples qui puissent constituer autant de points de repère.

Le discours dominant veut isoler la violence terroriste des autres formes de violence pour lesquelles il sait se montrer compréhensif. L'action terroriste est alors dénoncée comme le crime de la violence pure dont l'illégitimité absolue ne doit pas être discutée. La seule affirmation qu'un acte est "terroriste" doit suffire pour imposer à tous sa condamnation immédiate et définitive. Certes, nous en sommes bien convaincu, le terrorisme ne mérite aucune complaisance ; pourtant, un tel discours nous semble suspect. La rigueur et l'intransigeance dont il entend faire preuve à l'encontre de la violence terroriste s'accordent assez mal avec les multiples accommodements complices dont il sait faire preuve à l'égard de violences dont le caractère meurtrier n'est pas plus aimable.

Une méthode d'action violente

A la question : « Qu'est-ce que le terrorisme ? », il faut répondre simplement : le terrorisme est une

technique d'action violente. Certes, cette technique s'inscrit dans une stratégie qui a ses particularités et celles-ci la différencient des autres stratégies. Mais la différence des stratégies suffit-elle à modifier le jugement éthique que nous portons sur la violence qu'elles mettent en œuvre ? Ou, au contraire, les critères fondamentaux qui doivent guider le jugement éthique que nous portons sur le terrorisme ne doivent-ils pas être ceux-là même auxquels nous nous référons pour juger habituellement la violence ?

Certes, le terrorisme est une méthode sanguinaire, mais n'est-ce point la caractéristique de toute violence meurtrière de faire couler le sang ? Certes, le terrorisme tue des innocents, mais les hommes et les femmes qui meurent à la guerre seraient-ils donc tous des criminels ? Certes, le terrorisme est « hors la loi », mais n'est-il pas largement illusoire de prétendre soumettre la violence aux exigences du droit ? La violence, en réalité, peut-elle se soumettre à d'autres lois que les siennes propres ? Certes, le terrorisme est aveugle, mais n'est-il pas fort imprudent de reconnaître une quelconque lucidité aux autres formes de violence ? On peut évidemment établir des distinctions entre l'action terroriste et d'autres formes d'action violente mais il ne nous semble pas qu'on puisse établir entre elles une séparation.

Il faut que Paul Valadier, qui est jésuite de son état, n'ait appris l'histoire qu'à travers les manuels de théologie qui dissertent sur les conditions d'une guerre juste pour pouvoir encore prétendre que la guerre classique « distingue le civil du personnel militaire » tandis que le terrorisme, lui, serait une guerre « sans personnel spécialisé reconnaissable » (1). Paul Valadier « se refuse à entrer dans des débats scolastiques » à propos de la violence terroriste. Il écarte « des distinctions logiquement spécieuses et pratiquement meurtrières » et récuse les « complicités intellectuelles » par lesquelles « le crime » se trouve justifié. Soit. Mais une telle disposition intellectuelle perd toute cohérence en restant étrangement sélective dans sa condamnation de la violence. Pour être quelque peu crédible, il faudrait aussi refuser d'entrer dans tous ces « débats scolastiques », écarter toutes ces « distinctions logiquement spécieuses et pratiquement meurtrières » et refuser toutes ces « complicités intellectuelles » qui ont toujours permis aux Etats de justifier leurs crimes en s'arrogant, avec la caution des clercs, le monopole de la violence légitime.

Une indignation faite d'impuissance

Pour comprendre le surcroît d'indignation avec lequel le discours dominant condamne la violence terroriste, il convient d'aller regarder ailleurs que du côté des valeurs essentielles de l'humanité et des principes intangibles de la démocratie. Si les Etats condamnent avec autant de véhémence la violence terroriste, c'est parce qu'elle leur échappe et qu'ils se trouvent impuissants à la combattre. Leur indignation est à la mesure de leur impuissance. La caractéristique de la stratégie terroriste est de permettre, par les moyens techniques les plus simples, de contourner et de mettre en échec les dissuasions militaires dont les moyens techniques sont les plus sophistiqués. Alors que les grandes puissances industrielles prétendent détenir l'arme absolue qui rend inviolable leur sanctuaire national, l'arme artisanale des terroristes vient

porter la violence, la peur et l'insécurité au cœur même de leurs villes. Alors que les Etats modernes, qui s'enorgueillissent de leurs gigantesques complexes militaro-industriels, cherchent à établir entre eux l'équilibre de leurs forces de destruction massive en affirmant que celui-ci est la meilleure garantie de la paix, la stratégie terroriste permet au plus petit groupe armé de conduire une agression contre un pays en tirant avantage du plus total déséquilibre des forces qui existe à son détriment. Le terrorisme vient prendre complètement à revers la défense des sociétés modernes en sorte que les armes les plus puissantes s'avèrent inutiles et vaines entre les mains des décideurs politiques et militaires. Car, en réalité, le terrorisme n'est pas la guerre. Sa stratégie, au contraire, pose comme postulat le refus de la guerre.

Une déflation subite du discours

Le 8 septembre 1986, le Premier Ministre français, Jacques Chirac, déclare, après l'attentat commis dans le bureau de poste de l'Hôtel de Ville de Paris : « Chacun sait bien qu'il y a recrudescence de cette véritable lépre qu'est le terrorisme et que nous devons sans merci engager contre lui une véritable guerre ». Mais lorsqu'il s'agit de préciser concrètement ce qu'il attend des Français pour entreprendre cette guerre sans merci, le chef du gouvernement demande seulement de regarder « les comportements et les objets suspects » et de prévenir immédiatement la police. Le 14 septembre, rendant compte à la radio des mesures décidées le matin même par le Conseil de sécurité, le Premier Ministre déclare : « Ceux qui manipulent les terroristes doivent bien savoir qu'ils seront l'objet de rétorsions draconiennes, que nous serons sans pitié, quelles que soient les conséquences ». Mais, en guise de mesures concrètes, il se contente d'envoyer un millier de militaires patrouiller pour surveiller les frontières dans les Alpes et les Pyrénées et de donner à plusieurs centaines d'autres soldats la mission de renforcer la sécurité des aéro-

ports. Le 18 septembre, au lendemain de l'attentat de la rue de Rennes qui avait fait cinq morts et plus de cinquante blessés, le Premier Ministre exprime à la télévision sa détermination de « tout mettre en œuvre pour châtier impitoyablement les assassins et ceux qui les manipulent », mais il est bien obligé de préciser aussitôt que lorsque « les assassins » seront arrêtés, c'est « la justice » qui fera son œuvre. Ainsi, après avoir haussé le ton pour affirmer qu'il est déterminé à relever le défi des terroristes en les menaçant de leur faire la guerre, le Premier Ministre est aussitôt obligé d'en rabattre pour annoncer des mesures qui ne sont rien moins que guerrières. Ses menaces ne sont que des déclarations d'intention condamnées à rester lettre morte, elles ne sont point des déclarations de guerre. La mobilisation générale à laquelle il appelle tous les Français se réduit, par une subite déflation, à un appel à la vigilance envers les « objets suspects ».

L'impossibilité de faire la guerre

Et, en effet, les décideurs d'une société frappée par le terrorisme se trouvent dans l'incapacité de répondre coup pour coup à un adversaire sans visage qui se dérobe. Aucune cible, aucun objectif ne se présente à eux. Il est dans la nature même de l'action terroriste qu'il n'est pas possible d'atteindre l'acteur. Certes, comme toujours, cette règle comporte des exceptions. Il peut arriver que le terroriste soit arrêté ou même tué. Il en prend le risque et il le sait. Mais généralement il prend aussi toutes les précautions nécessaires pour y échapper et, sauf accident, erreur ou malchance, il peut apprendre par les journaux le bilan exact de son action. Au demeurant, le fait d'abattre un terroriste n'est aucunement une action de guerre mais simplement de police.

Quand bien même les décideurs du pays victime d'agressions terroristes auraient identifié l'Etat qui les commandite, ils ne sauraient prétendre combattre efficacement le terrorisme en menant contre lui des représailles militaires. Celles-ci, bien au contraire,

seraient davantage de nature à alimenter le terrorisme plutôt qu'à l'affaiblir. Le 22 septembre 1986, dans une déclaration à la télévision américaine, Jacques Chirac déclarait lui-même : « La riposte militaire n'est pas une bonne réponse pour lutter contre le terrorisme ».

Selon Clausewitz, la guerre est une suite d'« actions réciproques continues ». Ce qui caractérise ainsi la guerre, c'est la réciprocité des actions décidées et entreprises par chacun des deux adversaires. Or, précisément, face à l'action des terroristes, aucune action réciproque ne peut être entreprise par les décideurs adverses. C'est pourquoi, contrairement aux assertions du discours rhétorique dominant, **le terrorisme n'est pas la guerre**.

Au-delà des phrases, les faits

Pour faire face avec efficacité au terrorisme, il convient d'abord de renoncer à toute condamnation sommaire et de s'efforcer d'en comprendre les causes et les objectifs. L'indignation contre la méthode dispense le plus souvent d'analyser les raisons de l'action. Il serait en quelque sorte interdit de chercher à comprendre le terrorisme sous prétexte que ce serait déjà commencer à le justifier. Les faits montrent pourtant que l'indignation est totalement inopérante. Il importe donc de comprendre le terrorisme en recherchant quelles sont ses racines historiques, sociologiques, idéologiques et psychologiques. Car le terrorisme, comme toute stratégie d'action violente, peut avoir sa propre rationalité politique. Et il ne sert de rien de la nier en brandissant son immoralité. Ce ne serait que perte de temps. Dès lors que la dimension politique du terrorisme sera reconnue, il deviendra possible de rechercher la solution politique qu'il exige. Pour cela, il sera vraisemblablement nécessaire de négocier avec les terroristes. Là encore, le discours rhétorique dominant affirme qu'on ne négocie pas avec les terroristes. Mais au-delà des phrases, il y a les faits. Combien de gouvernements

ont-ils dû contredire leurs phrases pour reconnaître les faits, c'est-à-dire faire taire leur indignation pour accepter la négociation ?

Le respect du droit

Ainsi le terrorisme n'est-il pas la guerre et ne peut-on le combattre en faisant la guerre. La riposte immédiate ne peut être constituée que par des mesures de police qui doivent éviter toute dérive policière et, pour cela, respecter scrupuleusement les normes du droit. Pour l'essentiel, il doit s'agir de mesures de surveillance. Dans ce cadre, il peut être fait appel à la vigilance des citoyens qui doivent en effet être attentifs aux "objets suspects". Il s'agit également d'intensifier, tant au niveau national qu'au niveau international, les mesures de renseignement qui peuvent permettre d'identifier les terroristes, leurs commanditaires et leurs complices. Ceci étant, il restera toujours

possible aux terroristes de contourner ces mesures de surveillance. Il n'existe pas de véritable protection sociale contre le terrorisme. La meilleure défense d'une société contre lui se trouve dans la cohésion et la solidarité sociales.

Le terrorisme est un défi aux démocraties qu'il vise à déstabiliser. C'est précisément la raison pour laquelle elles doivent le combattre selon une stratégie qui soit cohérente avec leurs propres exigences et leurs propres normes et qui n'emprunte rien aux incohérences des terroristes. Elles doivent se défendre en se plaçant résolument sur le terrain qui est le leur, c'est-à-dire celui du droit, et refuser de se laisser entraîner sur le terrain où voudrait les attirer le terrorisme, celui de l'arbitraire qui nie le droit.

(1) Un défi à la démocratie, *Esprit*, n° 94-95, p. 230.

Les points sur les "i"

« Si j'en attrape un, je le tue, mais avant je l'écrabouille » !

Cette exclamation lâchée par l'un de nos jeunes enfants face aux auteurs d'attentats terroristes, habite un recouin de notre esprit. Elle eut le mérite de lancer un débat familial autour de la question : « Que voulons-nous défendre ? notre peau, celle des autres, nos idées, nos manières de vivre, l'Espérance ? ». Ne serait-il pas urgent et utile de reprendre cette interrogation, en classe, en famille, en église ?

Tout a été dit et écrit sur le caractère criminel de tels actes et sur l'évidente nécessité de nous organiser pour nous défendre. Aujourd'hui je ne retiens qu'un point. Toutes les déclarations officielles précisent, à juste titre, que notre pays doit se défendre et qu'il doit le faire par tous les moyens. L'on ajoute aussitôt à voix plus basse : « dans la cadre de la démocratie et de l'Etat de droit ».

L'on comprend facilement ce que signifie l'expression « par tous les moyens ». A-t-on expliqué la suite : « admis par le respect de la démocratie et de l'Etat de droit » ? Il me paraît urgent que des voix autorisées s'élèvent pour illustrer une formule parfaitement incompréhensible pour

nombre d'entre nous. Il faut mettre les points sur les "i". A défaut, nous prenons le risque de voir se commettre des actes qui non seulement sont inadmissibles mais encore qui donneraient raison aux agresseurs. Ce qui caractérise l'humanité, par rapport à la bestialité, c'est le refus que nous nous imposons d'utiliser certains moyens.

Dans un Etat de droit, les autorités chargées de la paix publique et de notre sécurité sont soumises aux interdictions que la société a admises. Il est des gestes, des ripostes absolument interdits, sans exception possible, que l'on soit en état de guerre, en état de siège, ou autres situations dramatiques.

Certains textes énumèrent les principes ainsi applicables. Il nous revient de les compléter et de vérifier qu'un consensus existe sur de telles interdictions absolues. Je ne puis qu'en souligner quelques aspects.

- Il est toujours interdit de torturer. Je souhaite vivement qu'une autorité responsable le rappelle publiquement. Cela éviterait toute tentation tortionnaire quelque peu facilitée par les déclarations précisant que, si l'on attrape un terroriste, « il parlerait ! ». Nous serions bien hypocrites d'in-

criminer les forces du maintien de l'ordre qui auraient torturé si l'on ne leur rappelle pas explicitement la prohibition de telles pratiques.

- Chaque coupable doit être jugé avec la possibilité d'être librement défendu. Se trouvent ainsi bannis le recours à des mesures de justice expéditive, à des expulsions sans aucun contrôle extérieur, ou plus, à des assassinats programmés par des services secrets.

- Refus de la délation généralisée et rémunérée. Le risque est grand de voir une société glisser du devoir évident de participer aux recherches policières, à l'exécution d'actes de justice privée. Ce d'autant plus que l'amalgame est fait entre Arabes et terroristes.

- Les autorités politiques légalement élues détiennent seules le pouvoir. La tentation existe de nous décharger des « sales besognes » sur des institutions spécialisées auxquelles nous donnerions les pleins pouvoirs. L'honnêteté et le courage de ces forces ne sauraient être mises en cause. Mais les responsables politiques ne peuvent abandonner le contrôle et la direction effective de tels pouvoirs.

Guy AURENCHÉ
président de l'A.C.A.T.
internationale
Septembre 1986

Gandhi, toujours actuel

interview de RAM JEE SINGH

Ram Jee Singh est un philosophe indien. Auteur de nombreux ouvrages sur Gandhi et la pensée hindoue, il est le vice-président de la Société Indienne des Etudes Gandhiennes. Ex-parlementaire dans les années 70, il a pris part dès son plus jeune âge aux campagnes de désobéissance civile menées par Gandhi. A.N.V. a profité de son passage à Paris pour le rencontrer.

A.N.V. – Pour commencer, pouvez-vous nous donner quelques indications biographiques sur vos expériences passées et sur le contexte historique qui a vu naître votre entreprise ?

Ram Jee Singh – Je suis né dans une famille de très modeste condition, dans un village d'une région rurale. C'était l'époque du combat le plus intense contre l'impérialisme britannique, J'étais encore un écolier, mais déjà rempli de l'esprit de liberté. J'ai donc été mêlé dès le début à ce combat, participant activement en 1942 à la campagne "Quit India". J'étais alors un petit garçon de 13 ans. J'ai abandonné l'école à l'appel du Mahatma Gandhi pour me joindre au mouvement de désobéissance civile. Quelques mois plus tard, lorsque le mouvement s'est tassé, j'ai dû rejoindre une autre école. J'ai dû changer mon nom pour ne pas avoir à renier ma participation à cette campagne.

Tout le mouvement de libération de l'Inde se trouvait sous la profonde influence de Gandhi. Rejoindre ce mouvement, c'était pour moi me tenir aux côtés de Gandhi. J'ai adopté le port du *khadi*, le vêtement prescrit par Gandhi, parce qu'il était filé et tissé par le petit peuple. Je n'ai pas cessé de le porter depuis 1946.

Plus tard, je me suis plongé dans les lectures. L'histoire des révoltes, la Révolution française, la révolution russe et la guerre d'indépendance en Amérique m'étaient très chères. En tant que participants au mouvement "Quit

India", nous nous intéressions très naturellement aux mouvements de libération, que ce soit en France, en Amérique ou ailleurs.

A.N.V. – En quoi a consisté précisément votre participation au mouvement "Quit India" ?

Ram Jee Singh – J'ai été à la tête d'une manifestation d'écoliers. Je portais une casquette de Gandhi et je criais des slogans comme « l'Inde est libre » ou « Révolution, vive la Révolution ». L'armée britannique était stationnée à peine à un mille de chez moi.

A.N.V. – Où viviez-vous à cette époque ?

Ram Jee Singh – Je vivais à Jamalpur, un district de Bombay. Une grande quantité de forces britanniques étaient installées là. Mais je ne les craignais absolument pas. Lors de cette manifestation, nous étions allés à l'école et nous brandissions le drapeau à trois couleurs qui est le drapeau national. Je suis fier d'avoir fait cela mais je ne pouvais, en raison de mon âge, participer beaucoup plus.

A.N.V. – Vous avez rapproché la révolution indienne des révoltes françaises, américaines et bolchéviques. Ne pensez-vous pas que le mouvement de libération de l'Inde est tout à fait différent des autres révoltes en ce qu'il a été la première révolution non-violente dans l'Histoire ?

Ram Jee Singh – C'est vrai. Mais la lutte pour la liberté est toujours la lutte pour la liberté. C'est un point commun avec la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud

ou la lutte des Palestiniens au Moyen-Orient, qui ne sont pas des luttes non-violentes. Même dans le mouvement de 1942 en Inde, il y avait une petite minorité partisane d'une lutte armée. Il y avait deux traditions dans le mouvement de libération de l'Inde, l'une de lutte armée, l'autre de lutte non-violente, même si cette dernière dominait massivement. Il y eut des jeunes gens patriotiques qui prirent part à une lutte armée. Durant l'année 1942, Jaya Prakash Narayan lui-même était le leader de cette lutte armée. Si le mouvement fut néanmoins largement non-violent, c'est que le Congrès National Indien avait accepté la non-violence comme stratégie politique. La non-violence était pour Gandhi une question de credo, pour le Congrès une question de politique.

A.N.V. – La non-violence a-t-elle été la grande contribution de Gandhi à l'histoire moderne de l'Inde ?

Ram Jee Singh – Tout à fait. Mais ce n'est pas Gandhi qui a inventé la non-violence. Elle a été pratiquée depuis très longtemps dans l'Histoire par Socrate, par Jésus-Christ, par Mansour Halladj et bien d'autres encore. Ils sont innombrables en Inde. Ce qui est la contribution propre de Gandhi, c'est la non-violence collective, la non-violence organisée, la non-violence sociale.

A.N.V. – Avez-vous connu Gandhi personnellement ?

Ram Jee Singh – Je ne lui ai jamais parlé ni ne l'ai jamais vu. C'est mon plus grand regret. Mais j'étais sous son charme, sous son emprise...

Je me souviens qu'en 1940 la session du Congrès National Indien s'était tenue dans mon Etat et que mon oncle y était allé. J'ai pleuré de ne pouvoir y aller. J'ai manqué une autre occasion de le voir en 1946 ; il était venu, alors qu'il y avait tant d'affrontements entre hindous et musulmans, à côté de mon village. Mais si je n'ai jamais côtoyé Gandhi physiquement, il me reste toujours présent affectivement, intellectuellement et spirituellement. En ce sens, il est pour moi une présence permanente.

Plus tard, j'ai connu étroitement son disciple Vinobâ Bhâve. J'ai travaillé avec lui pendant des mois dans le cadre d'une mission de partage des terres dans différentes régions d'Inde, principalement dans le Bihar. J'ai eu le grand privilège de jouir de son extrême affection et de sa bénédiction. J'ai travaillé aussi avec le grand gandhien, Jaya Prakash Narayan. J'ai été son collaborateur dans les années 60 pour

organiser des brigades de paix et des camps de la paix. C'était dans les zones rurales du Bihar. En 1967, il m'a chargé du comité d'aide sociale du Bihar. En 1974, c'est encore à son appel que j'ai rejoint un mouvement contre la politique d'Indira Gandhi. J'ai alors été mis en prison, ainsi qu'en 1975-76. C'est enfin à cause de Narayan que je suis devenu membre du Parlement. Je n'y aurais pas postulé par moi-même. Je n'étais membre d'aucun parti et je n'avais, avant 1977, pris part à aucune élection. Mais si le *Sarvodaya* (mouvement de Narayan) est mieux à même ainsi de lutter pour les droits de l'homme et la démocratie et contre la corruption, alors cela va tout à fait dans le sens de Gandhi. C'est ainsi que, recommandé par Narayan, je me suis présenté aux élections et ai été élu dans la circonscription de Bhagalpur. Ma victoire, celle d'un gandhien, n'est pas à mettre à mon crédit. C'est le peuple qui l'a voulue. Elle est une expression de son pouvoir non-violent.

A.N.V. – Comment cela s'est-il passé au Parlement après tant d'années passées en dehors de la politique ?

Ram Jee Singh – Je suis allé au Parlement non pas en tant que politicien mais en tant que professeur. En deux ans et demi, j'y ai pris la parole plus qu'aucun autre député. J'ai défendu quelques 36 projets de lois et de nombreuses résolutions. Je siégeais tous les jours, de 11 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, pour pouvoir préparer mes interventions. Ma discipline et mon entraînement universitaires m'ont beaucoup aidé. Cela a été l'occasion d'apprendre beaucoup de choses sur les problèmes nationaux et internationaux. Je n'ai pas pu malheureusement rassembler mes discours sous la forme d'un livre. Il faudrait pour cela que je les traduise car, par principe, je faisais mes discours en hindi. Je pense que l'emploi de la langue nationale est un symbole de la fierté nationale. En cela, je m'inspire une fois de plus de Gandhi, qui ne voulait pas attendre pour introduire la langue nationale indienne comme instrument d'instruction.

A.N.V. – Enseigner la non-violence est-il plus important pour vous que de la mettre en œuvre dans la pratique dans l'Inde contemporaine ?

Ram Jee Singh – Enseignement et action non-violente sont tous les deux importants. Mais c'est le sens moral qui doit déterminer, selon les circonstances, le choix de l'un ou de l'autre. C'est ce qu'on appelle en Inde le "sor-

harma", le devoir par rapport à soi. Ainsi, en tant que professeur, j'ai un devoir propre. De même le journaliste, l'homme politique, etc., ont un devoir propre. C'est le devoir primaire. Mais j'ai d'autres devoirs par ailleurs qui, dans certaines circonstances, doivent me faire abandonner mon devoir primaire. S'il y a par exemple la guerre, mon devoir n'est pas de continuer à écrire des romans, mais de me porter au secours des affligés et des blessés. C'est la distinction fondamentale entre les devoirs primaires et les autres devoirs.

A.N.V. – Vos premiers contacts avec la pensée gandhienne étaient bien plus pratiques que théoriques ?

Ram Jee Singh – Les deux. J'ai travaillé à l'éradication de l'intouchabilité dans mon propre village, comme j'ai participé à la campagne contre l'analphabétisme. Je suis allé vivre parmi les pauvres et j'ai travaillé à l'unité des hindous et des musulmans. J'ai ainsi vécu pendant un mois dans une famille musulmane de mon village pour qu'elle ne soit pas victime de la fureur et de la folie. C'est donc par la pratique que j'ai été entraîné vers Gandhi. Mais j'ai étudié aussi très tôt. Cependant, Gandhi sans l'action, ce n'est rien. Sans action sociale, sans combat contre l'exploitation, il n'y a pas de gandhisme. Le gandhisme n'est pas un rituel ; ce n'est pas un slogan. C'est une lutte contre toute forme d'injustice.

A.N.V. – Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à la philosophie ?

Ram Jee Singh – Je me suis donné depuis très longtemps quatre buts dans la vie. Le premier est le service social désintéressé et non la préoccupation égoïste pour moi-même et pour ma famille. Le second est d'être professeur. Le troisième d'être journaliste et le quatrième d'être juriste. Quand j'ai rejoint le collège, j'ai été attiré par la philosophie. J'avais une sorte d'inclination inconsciente pour la spiritualité. J'avais lu beaucoup de livres sur la religion et la spiritualité. De là à la philosophie il n'y avait qu'un pas. J'ai fait mon doctorat sur le jaïnisme, qui a tant influencé Gandhi, et j'ai étudié la pensée de l'hindouisme ancien. Puis j'ai rédigé un doctorat de science politique sur *L'actualité de Gandhi*.

A.N.V. – Et qu'en est-il de la Société Indienne des Etudes Gandhiennes dont vous êtes membre par ailleurs ?

Ram Jee Singh – Elle a été fondée il y a 27 ans à Allahabad. C'était jusqu'à présent une société modeste, qui n'avait pas les moyens de faire grand chose. Mais elle a pu développer son action récemment. Elle se réunira en congrès cette année dans mon université. C'est essentiellement une association d'intellectuels universitaires et non pas de militants. Mais on s'efforce de réunir ces deux catégories de gandhiens parce que la théorie sans la pratique est boîteuse et la pratique sans la théorie est aveugle. Il faut que les militants du gandhisme étudient aussi la doctrine de Gandhi. Les écrits de Gandhi sont rassemblés dans 93 volumes de 500 pages chacun ; c'est une œuvre gigantesque. Dans mon département d'études, 60 thèses ont déjà été rédigées sur la pensée de Gandhi. Mais l'idéal est d'aller à la source et de le lire dans le texte afin d'éviter toutes les représentations faussées qu'on en a données.

A.N.V. – Quelles sont les principales activités de la Société Indienne d'Etudes Gandhiennes ?

Ram Jee Singh – La plus importante consiste dans les conférences qu'elle tient annuellement. Ensuite, elle publie le *Journal des Etudes Gandhiennes*. Enfin elle organise des séminaires. Son objectif est d'encourager les études sur Gandhi et le gandhisme en général. Elle ne reçoit aucune subvention du gouvernement pour cela.

A.N.V. – Gandhi ne refusait-il pas toujours le terme de "gandhisme" ?

Ram Jee Singh – Oui, c'est exact. Il disait à propos du "gandhisme" que quelque chose de tel n'existant pas et qu'il ne voulait pas laisser derrière lui une secte. Certains remplacent ce terme par celui de "pensée gandhienne" ou celui de "satyagraha". Mais le terme de "gandhisme" reste le plus populaire, comme le fut celui de "marxisme".

A.N.V. – Y a-t-il, à votre avis, un écart entre ce qu'on appelle aujourd'hui "gandhisme" et ce que Gandhi pensait être son action et sa pensée ?

Ram Jee Singh – Ce que Gandhi aurait rejeté dans le "gandhisme", c'est le système clos. A la différence de l'hégélianisme ou du marxisme, la pensée de Gandhi était une théorie ouverte. Certes Gandhi soutenait des positions sur le nationalisme, sur la politique, sur l'économie. Mais l'essentiel n'est pas là. Gandhi a avant tout indiqué une voie. Et pour l'emprunter il n'y a pas de conditions dogmatiques ; il suffit d'être vérifique et non-violent.

A.N.V. – Beaucoup pensent aujourd'hui que, si Gandhi a été un grand leader et un saint, ses idées sur la politique, l'économie, l'éducation et les problèmes sociaux sont désuètes et sans pertinence pour notre monde de sciences et de techniques qui se transforme sans cesse. Quelle est à votre avis l'actualité de Gandhi, 40 ans après sa mort ?

Ram Jee Singh – Je pense qu'après 40 ans, Gandhi et ses idées sont plus actuelles que jamais. Nous sommes aujourd'hui sous la menace d'une guerre nucléaire. Soit cette guerre atomique éclatera, soit la non-violence s'imposera. Seule la non-violence peut nous permettre d'échapper à l'idéologie nucléaire. Il n'y a pas d'autre alternative. Etant donné que la perspective de la guerre est désormais celle du suicide de l'humanité, la pensée de Gandhi nous est plus nécessaire que jamais.

La non-violence n'est pas seulement nécessaire au niveau international où même les nations les plus pauvres se dotent de l'arme nucléaire. elle est nécessaire aussi au niveau national pour contrer le terrorisme qui s'est répandu un peu partout sur la planète. En Inde, par exemple, où les conflits entre communautés hindoue et musulmane sombrent souvent dans la violence.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'éviter seulement la violence. Il faut encore lutter contre l'injustice, contre l'Apartheid, contre toutes les formes de discrimination. Gandhi a montré comment, en combattant l'injustice politique et en faisant accéder l'Inde à l'indépendance. Martin Luther King a suivi son exemple aux Etats-Unis en montrant comment lutter contre des lois civiles injustes. Danilo Dolci en Italie, l'abbé Pierre en France et bien d'autres encore ont suivi cette voie.

On dit souvent que Gandhi n'a été victorieux que parce que son adversaire était un gouvernement civilisé. Mais, par exemple, récemment Walesa a montré en Pologne comment on pouvait lutter contre la loi martiale d'un régime communiste. Walesa s'inscrit tout à fait dans la lignée de Gandhi. Un livre tout à fait intéressant, *De Gandhi à Walesa*, a d'ailleurs paru, en anglais, allemand et polonais. On pourrait citer également Sakharov en URSS et les jeûnes qu'il a tenus pour protester contre son gouvernement. La non-violence n'est donc pas seulement possible dans les régimes démocratiques.

A.N.V. – A propos de démocratie, quelle est votre avis sur la contribution de Gandhi à la démocratie indienne ?

Ram Jee Singh – C'est une question très pertinente. Si la démocratie est toujours vivante aujourd'hui en Inde en dépit de la grande misère, du fondamentalisme et de nombreux autres maux, c'est grâce à l'héritage non-violent légué par Gandhi. Partout ailleurs en Asie, sauf au Japon, la démocratie est morte. Je crois que nous en sommes redébiable à Gandhi et son enseignement.

A.N.V. – Mais n'y a-t-il pas un fossé entre la légende de Gandhi et la réalité de la politique indienne contemporaine ?

Ram Jee Singh – Tout à fait. Les hommes politiques en Inde aujourd'hui non seulement ne sont pas gandhiens mais sont même, je dirais, anti-gandhiens par leur politique et leur comportement. Si Gandhi était encore vivant, il appellerait à lutter contre les gouvernements d'aujourd'hui. Quarante ans après sa mort, les deux tiers de la population vivent toujours dans la plus grande misère et sont analphabètes. Il y a beaucoup de corruption. Même les opposants au gouvernement sont rarement crédibles. Dans son dernier testament en 1948, Gandhi en avait appelé à la dissolution du Congrès. Mais les dirigeants du Congrès s'y sont refusés pour pouvoir utiliser l'image attachée à ce nom. Ils n'ont pas non plus poursuivi dans la voie tracée par Gandhi, qui est celle de la spiritualisation de la politique, de la politique fondée sur l'éthique. Tous les hommes politiques indiens ont cependant reconnu l'importance de Gandhi d'une façon ou d'une autre. Même le parti fondamentaliste hindou a repris dans son manifeste le socialisme gandhien. Mais ce n'est pas une reconnaissance authentique et sincère des principes gandhiens.

A.N.V. – Les leaders indiens n'ont donc pas su suivre l'œuvre et la pensée de Gandhi depuis l'indépendance ?

Ram Jee Singh – S'ils l'avaient fait, l'Inde d'aujourd'hui ne serait pas ce qu'elle est. Il n'y aurait plus d'affrontements entre hindous et musulmans, plus d'analphabétisme, plus d'intouchables, plus de misère et de chômage. Nehru, lui, a suivi les principes gandhiens sur la scène internationale. Il a su inscrire dans les faits la doctrine du non-alignement. Il a poursuivi le combat de Gandhi contre le pouvoir colonial. Il a travaillé à la sécularisation de la

société dans l'esprit de Gandhi. Mais il n'a pas suivi Gandhi dans les affaires intérieures, la politique, l'économie, la vie sociale. Là, la politique de Nehru a échoué.

A.N.V. – Et que pensez-vous de la politique de Rajiv Gandhi ?

Ram Jee Singh – Sa mère, Indira Gandhi, parlait de démocratie et, dans le même temps, décrétait l'état d'urgence, nous arrêtait et nous jetait en prison. Mais c'était une femme très courageuse et j'ai été affligé par son assassinat. Rajiv Gandhi, lui, est le pire premier ministre que l'Inde contemporaine ait jamais eu. Il n'a aucun sens politique. La situation économique et sociale s'est détériorée depuis qu'il est au pouvoir. Il a tout gâché au Sri Lanka et il a aggravé la situation au Penjab en faisant usage de la violence alors qu'il fallait instaurer un dialogue politique. Rajiv Gandhi n'a pas la maturité nécessaire pour être à la tête d'une grande nation comme l'Inde.

A.N.V. – Pensez-vous que l'ahimsa prêchée par Gandhi, et qu'il a mise en œuvre avec tant de succès durant sa vie, soit toujours vivante dans l'esprit des Indiens d'aujourd'hui ?

Ram Jee Singh – Elle est présente, mais de façon souterraine. Les explosions de violence qui se produisent ici et là ne correspondent pas à la nature profonde du peuple indien qui est au fond d'un tempérament pacifique. C'est la misère abjecte qui est la cause de ces violences. Etant donné les conditions dans lesquelles vit le peuple indien, il devrait normalement y avoir bien plus de violence encore. L'âme indienne est non-violente.

A.N.V. – Dans quelle mesure la non-violence et la désobéissance civile sont-elles encore pratiquées en Inde aujourd'hui ?

Ram Jee Singh – Tous les partis politiques (déjà), jusqu'au parti marxiste-léniniste, ont accepté le système parlementaire et le principe de la revendication pacifique. Mais cela, c'est la non-violence des faibles. La non-violence de Gandhi, elle, fait appel au courage. Gandhi a dit : « Si j'avais à choisir entre la violence et la lâcheté, je choisirais la violence ». Je pense que les hommes politiques indiens devraient se saisir de la pensée de Gandhi, car, sans la non-violence, la démocratie pérrira.

A.N.V. – Concrètement, y a-t-il des groupes politiques qui pratiquent la non-violence en Inde aujourd'hui ?

Ram Jee Singh – Oui. Il y a des milliers de petits groupes, partout en Inde, qui essayent de faire des choses avec les moyens de la non-violence, même si c'est peu en comparaison de l'immensité de la population et du territoire indiens. Nous nous efforçons d'arriver à une coordination de tous ces petits groupes. J'espère qu'il en sortira quelque chose.

A.N.V. – Comment contribuez-vous vous-même à cela dans votre travail ?

Ram Jee Singh – A l'Université, j'encourage mes étudiants à s'engager, à entreprendre des actions sociales radicales, à combattre l'alcoolisme et la drogue. Pour ma part, j'essaye de combiner le travail académique et la pratique sur le terrain. Je prends part fréquemment à des actions sociales, même si je ne suis pas un militant à plein temps.

A.N.V. – Quelles bonnes raisons pourrait-on donner aujourd'hui à un occidental pour qu'il se tourne vers la philosophie de la non-violence ?

Ram Jee Singh – L'Inde n'est pas la seule à avoir la non-violence pour héritage. La non-violence appartient aussi à la tradition occidentale par l'enseignement de Jésus-Christ. Il n'y a pas de plus grand symbole de la non-violence que Jésus. Malheureusement, la civilisation occidentale est devenue sourde à cet héritage à partir de la révolution industrielle. La séparation de l'Eglise et de l'Etat était une bonne chose, mais elle a débouché sur la séparation de la vie éthique et spirituelle et de la vie moderne industrielle. C'est pourquoi cette civilisation est en crise. Il n'y a pas d'autres pays au monde qui se soient autant combattus que les pays européens et qui en aient autant souffert. Ces pays ont besoin plus qu'aucun autre de la non-violence.

Si l'Occident s'engageait dans la voie de la non-violence, il deviendrait, avec son sens de l'organisation et son efficacité, supérieur à l'Orient. Mais il ne s'agit pas de confronter l'Occident et l'Orient ; il faut les unifier. Il ne s'agit pas de rejeter la science ou de rejeter la religion et la spiritualité mais d'arriver à une synthèse des deux. Si nous y réussissons, l'humanité aurait un avenir radieux. Je suis un optimiste né ; je ne crois pas que l'homme puisse dépit.

Propos recueillis à Paris, le 2 septembre 1988

par Ramin Jahanbegloo

Traduction : Olivier Fressard

Nous avons lu...

Jean-Michel MAGNIN
François NAGELEISEN
Visage, parole pour la dignité de l'homme

Salvator, Mulhouse, 1988

Un livre précieux, inclassable. Pas du genre de ceux qu'on lit pour s'instruire ou discuter. Composition de poèmes, de photos, de témoignages, de prières, de citations, de récits... Non-violents convaincus, les auteurs veulent communiquer une expérience à leurs yeux essentielle : le visage de l'autre invite au respect absolu de tout être humain. Défigurer l'homme, c'est se défigurer soi-même. Conviction étayée aussi bien par la philosophie d'un Emmanuel Lévinas que par la méditation de l'Evangile.

A commander chez les auteurs, pour 60 F (+ 10 F de port) : Nageleisen, 10, rue Ch.-Peugeot, 25400 Audincourt.

Les droits d'auteur de l'ouvrage seront remis intégralement à Mgr Grégoire Haddad, membre d'Emmaüs International, qui travaille au Liban à la réconciliation entre chrétiens et musulmans.

GRIP
Memento Défense-Désarmement 1988
Bruxelles GRIP, 264 pages

Toujours aussi précieux, le memento annuel publié par nos amis

Belges du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix ! Sous une forme à la fois concise et précise, tout ce qu'il faut savoir sur les armements, les rapports de forces militaires, les négociations Est-Ouest, le commerce des armes, les projets de défense européenne, les forces nucléaires françaises.

Le livre est diffusé en France par NVA, 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis. Prix : 83 F (port compris).

Jean-Marc LAVIEILLE
Construire la paix (2 vol.)
• *Les armements détruisent l'humanité, 237 p.*
• *L'humanité détruira les armements, 239 p.*

Chronique sociale, Lyon, 1988, 130 F chaque volume.

Militant pour la paix et chercheur universitaire, Jean-Marc Lavieille fournit ici à la fois un outil pédagogique et une analyse "engagée". Le registre "militant" s'affiche par les titres même des deux volumes, qui en donnent bien et la thèse générale et le ton : objectivité dans l'exposé des faits, mais pas de neutralité dans l'analyse et les options. Le premier volume fournit un grand nombre d'informations sur la course aux armements, notamment sur ses "moteurs" économiques et technologiques. Le deuxième passe en revue les divers moyens de freiner et d'arrêter

la course à l'abîme, insistant sur les mouvements pour la paix, les défenses "alternatives", le contrôle des citoyens, l'éducation à la paix, etc.

Un ensemble fort utile, qui l'aurait sans doute été davantage sous une forme plus concise, distinguant mieux le détail de l'essentiel. Sans doute peut-on aussi craindre que son ton trop ouvertement militant et son prix élevé ne nuisent à la diffusion que mérite cette œuvre.

György KONRAD
L'antipolitique
préface de Daniel Cohn-Bendit et Bernard Dréano

La découverte, 1987

Romancier hongrois, essayiste, sociologue, György Konrad médite ici librement sur l'état de l'Europe, sur les moyens de sortir de Yalta, sur la société civile face à l'Etat, sur la course aux armements. Son aversion pour le régime que subit son pays ne l'amène pas à idéaliser l'Occident. D'où une pensée inclassable, anti-conformiste, riche en aperçus chers aux partisans de la « détente par le bas ». Entre le politique, perçu comme hypocrite jeu de l'arbitraire étatique, et l'illusoire apolitisme, l'antipolitique se veut recherche d'une alternative souple, ouverte sur l'éthique.

Konrad explique pourquoi « une société armée d'une stratégie est plus forte qu'un Etat armé ». Approuvant

une bonne partie des objectifs des mouvements de paix de l'Ouest, il annonce l'émergence de mouvements analogues à l'Est, et leur propose de prendre comme objectif commun : « Soldats de tous pays : rentrez chez vous et restez-y ». Il rappelle que même la libération de l'Europe de l'Est ne vaut pas une guerre nucléaire, parce que les habitants de cette partie de l'Europe aimeraient bien « être là » quand on les libérera !

Bref, un livre à lire par tous ceux qui veulent construire une Europe démilitarisée, démocratique et libérée de l'affrontement des blocs.

Teofilo CABESTRERO
Le cri du Nicaragua, un jeûne pour la paix
Préface de Jean Toulat

Cerf, 1988, 136 p., 80 F

Un ministre menant une action non-violente, voilà qui n'est pas fréquent ! D'où l'intérêt de ce petit livre : il raconte la grève de la faim de Miguel d'Escoto, prêtre et ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, du 7 juillet au 6 août 1985. Cette action non-violente avait pour but de protester contre l'agression menée contre le Nicaragua par le gouvernement américain.

Autre intérêt de ce témoignage, traduit de l'espagnol par Solange Fernex : il montre l'ampleur et la diversité des réactions suscitées par l'action de Miguel d'Escoto, présentée comme une « insurrection évangélique » et non-violente.

Jean-Paul HEBERT
Les ventes d'armes

Collection « alternatives économiques », Syros, 1988, 184 p., 59 F

Les lecteurs d'ANV connaissent déjà l'auteur de ce précieux petit livre : il en a exposé la thèse essentielle dans un article de notre n° 66. Avec toute sa rigueur d'économiste, sans faire intervenir ni indignation, ni condamnation morale, l'auteur détruit efficacement l'argument le plus souvent avancé pour justifier les ventes d'armes : elles seraient essentielles à l'équilibre du commerce extérieur de notre pays. En fait, si l'on prend en compte toutes les données, on voit qu'il n'en est rien, ou du moins que les « bénéfices » économiques ne sont pas si déterminants qu'on le prétend.

Jean-Paul Hébert n'en conclut pas qu'il faille cesser toute exportation d'armements, mais qu'il faut décider cas par cas, à partir d'évaluations politiques. Son livre est indispensable à tous ceux qui font campagne pour instaurer un contrôle des citoyens sur les exportations d'armements et, plus largement, sur les décisions en matière de défense.

Martin LUTHER KING

« Je fais un rêve »

textes choisis

Le Centurion, 1987, 206 p., 79 F

Les éditions du Centurion avaient publié, en 1985, une excellente biographie de Martin Luther King (cf. ANV n° 59 p. 57). Elles nous donnent maintenant un ouvrage qui sera très utile à tous ceux qui, sans être des spécialistes de King, veulent se familiariser avec sa pensée. Il s'agit d'un recueil rassemblant dix des principaux textes du leader noir américain : articles, discours ou sermons.

Bien choisis, ces dix textes couvrent toute la période militante de la vie de King. Le premier, « non-violence et justice raciale », est un article qu'il publia en février 1957, juste après la conclusion victorieuse de la première grande campagne du mouvement pour les droits civiques (le boycott des bus de Montgomery). Le dernier est le sermon qu'il prononça à Memphis le 3 avril 1968, veille de son assassinat : « Je vois la terre promise ». Autres textes essentiels : la fameuse « lettre de la prison de Birmingham » (si importante pour toute réflexion sur la désobéissance civile), et le long entretien accordé en 1965 au journal *playboy*, où King expose les motivations personnelles de son engagement. Sans oublier, bien entendu, le texte du fameux discours de la grande Marche sur Washington (août 1963), « Je fais un rêve », qui donne son titre au recueil et que l'éditeur a eu la bonne idée de donner aussi dans l'original anglais.

Cet ouvrage ne fait pas double emploi avec les livres de King déjà tra-

duits en Français. Il apporte donc un précieux complément à la documentation disponible sur un grand acteur et penseur de la lutte non-violente. On ne peut manquer, à le lire aujourd'hui, d'être frappé par l'actualité de ses idées et de ses analyses, par la proximité de ses intuitions avec celles qui animent les courants non-violents contemporains dans nos pays. Pour notre réflexion, tant éthique que stratégique, sur l'action non-violente, King nous apparaît ainsi plus directement utilisable que Gandhi. Souhaitons que ce modeste recueil contribue à mieux faire connaître l'apport essentiel du pasteur noir américain et la fécondité de son héritage.

Christian Mellon

Olivier COLOMBANI
Paysans du Brésil

*La Découverte, Paris,
1987, 212 p., 89 F*

Olivier Colombani, responsable à *Frères des Hommes* du réseau Solidarité Brésil, connaît bien la face

cachée de ce pays immense, devenu le troisième exportateur mondial de produits alimentaires, alors qu'au moins 60 % de la population ne dispose pas du minimum nutritionnel. Cette face cachée, négligée par les médias, c'est aussi le courage, le dynamisme, la détermination des très pauvres qui luttent pour leurs droits élémentaires. Reconnus par la Constitution, promis et re-promis par la réforme agraire de 1985, ces droits ont été sans cesse combattus et foulés aux pieds par toutes les formes de violences. Le retour à la démocratie n'a encore rien résolu. Si la terreur n'apparaît presque plus en uniforme, elle sévit autant, sinon plus, par l'action des milices privées. Les lobbies des grands propriétaires s'efforcent, à tous les niveaux de l'Etat, de bloquer les mesures qui leur sont défavorables. Malgré les expériences décourageantes et les menaces perpétuelles, les mouvements sociaux – sans-terre, petits paysans, communautés de base – refusent la violence et continuent d'opposer une stratégie de la « légalité révolutionnaire ». Leur multiples ini-

tatives mériteraient « que les analystes et les autres experts internationaux s'y attardent au moins autant que sur les capacités des industriels et des banquiers de São Paulo ». Si ces derniers ne cessent d'augmenter la dette extérieure par de gigantesques et ruineux projets élaborés par des technocrates, sans considérer leurs conséquences sociales néfastes, et en méprisant l'expérience et le savoir-faire du peuple, le Brésil restera « une des plus parfaites illustrations de la tragique absurdité de cette notion de développement ».

L'auteur montre qu'il existe une conception alternative du progrès, d'un progrès qui ne profiterait pas uniquement à une minorité mais qui serait au service de tous et auquel tous participeraient activement. Sans négliger l'apport des enquêtes chiffrées, il décrit principalement la lutte pour ce progrès à travers le récit de ses multiples rencontres, avec des sans-terre, des paysans, des prêtres et des hommes politiques.

Ina Ranson

NOUVELLES DE L'I.R.N.C.

(Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits)

L'IRNC a souffert de l'alternance politique de 1986 (suppression de son programme de recherche subventionné par le ministère de la Recherche), mais il a pu poursuivre l'ensemble de ses activités (recherches, commission avec le SGDN, contacts divers en France et à l'étranger). Il a pu ainsi résister, grâce notamment aux soutiens financiers privés dont il bénéficie (refuseurs d'impôts 3 %, mécénat d'entreprise ; dons privés divers) ; on peut espérer que la nouvelle alternance politique lui sera toutefois plus favorable.

Activités de recherche

La FEDN (Fondation pour les Etudes de Défense Nationale), vient de confier à l'IRNC un important contrat de recherche portant sur « les perspectives pour la mise en œuvre concertée de stratégies civiles de défense dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, en vue d'accroître la sécurité en Europe ». Financièrement, ce projet bénéficie également d'une subvention complémentaire de la CEE. Ces travaux, qui ont démarré au printemps 1988, sont dirigés par Jean-Marie Muller et confiés principalement, pour la partie française, à Hugues Colle ; ils sont menés avec deux partenaires européens en Belgique et en RFA ; pour la Belgique, c'est Robert Polet qui en assure la responsabilité avec le soutien financier du « Centre d'Etudes de Défense » ; pour la RFA, ce rôle devrait être tenu par Roland Vogt et la « Hessische Stiftung Friedens und Konfliktforschung ».

L'idée de base de cette recherche repose sur le fait que la concertation sur des moyens de résistance non armée en Europe devrait rencontrer beaucoup moins d'obstacles que n'en rencontre l'idée d'intégration des défenses militaires nationales ; de tels prépa-

ratifs ne pourraient apparaître comme des facteurs de déstabilisation de l'équilibre géostratégique et militaire mondial ; ils ne feraient pas obstacle à une transformation positive des rapports Est/Ouest et permettraient de s'engager sereinement dans un processus de désarmement concerté avec les pays de l'Est.

Depuis longtemps, l'IRNC veut entreprendre des travaux de recherche sur le rôle de l'administration dans une défense civile ; un premier volet est aujourd'hui en cours de réalisation sur « L'application du concept de dissuasion civile aux collectivités locales » ; le SGDN (Secrétariat Général à la Défense Nationale) s'intéresse à ces travaux ; un accord de principe pour leur financement est acquis. Les travaux sont actuellement commencés avec Eric Macé qui est par ailleurs chargé de recherche à l'ALDEA (Agence de Liaison pour le Développement d'une Economie Alternative) ; le choix de ce thème doit se comprendre de deux façons : d'une part, les collectivités locales sont un secteur beaucoup moins « sensible » que celui de l'administration d'Etat. Il nous est donc apparu prudent de commencer par là ; d'autre part, les collectivités locales représentent un pouvoir (les élus locaux) et une administration (les fonctionnaires locaux) particulièrement sensibles aux conditions de la démocratie et donc de la dissuasion civile.

L'IRNC chez les sandinistes

En septembre dernier, Jean-Marie Muller a participé à une mission internationale au Nicaragua. Patronnée par les « Brigades de Paix Internationales » et organisée par l'Université de Paix du Costa-Rica, cette mission avait pour but de sensibiliser les responsables politiques et de défense du Nicaragua aux pos-

sibilités de la défense civile. La menace permanente d'invasion nord-américaine sur ce pays et ses options politiques contestées, mais plutôt favorables à la démocratie, sont des conditions favorables pour la mise en place d'une défense civile (bien sûr dans le cadre d'une « dissuasion globale » intégrant des moyens armés) ; cette mission fera l'objet d'un compte rendu détaillé, disponible à l'IRNC (1).

Projet sur les conflits dans l'entreprise

A la suite de sa démarche de "mécénat", l'IRNC envisage de s'intéresser aux résolutions de conflits dans les entreprises et souhaiterait élargir ses partenaires sur ce dossier (entreprises intéressées, syndicalistes, chercheurs (1).

Publications

L'IRNC a publié en association avec ANV, le « Lexique de la non-violence ».

« L'application du concept de "dissuasion civile" au secteur de l'énergie en France », par O. Serret et F. Marchand, 90 pages, 50 F franco à l'IRNC (1).

A la fin 1988, l'IRNC publiera le rapport de recherche d'A. Refalo sur « Dissuasion civile et associations » ; les lecteurs d'ANV seront informés de sa parution.

Nouvelles

Jacques Sémelin, après deux ans en détachement à l'Université de Harvard, est rentré en France cet été ; il poursuit ses recherches sur le rôle des médias dans les rapports Est-Ouest. Il recherche actuellement des informations, des contacts et des financement sur ce thème (1).

(1) Ecrire ou téléphoner à :

IRNC – BP 19 – 94121, Fontenay-sous-Bois Cédex
Tél. : (1) 48.75.44.46

LUMIÈRE & VIE

N° 187

PROCRÉATION ET ACTE CRÉATEUR

Éditorial

engendrer n'est pas créer

Pierre de Locht

créativité et responsabilité humaine

Marie-Louise Lamau

paroles de femmes

Eliane Feldman-Desrousseaux

le désir d'enfant au risque du progrès scientifique

Roger d'Orazio

la génération

Christian Duquoc

procréation et dogme de la création

Francis Rollin

l'éthique de la procréation à travers trois documents

LUMIÈRE & VIE

2, place Gailleton, 69002 Lyon

Le numéro : 42 F

CCP 3038 78 A Lyon

OFFRE SPÉCIALE AUX LECTEURS D'A.N.V.



le numéro :

(36 p.)

15 F

au lieu de

20 F

Au sommaire :

- Les propositions Gorbatchev
- Les accords déjà réalisés et ceux en débat
- Le scandale des ventes d'armes
- Les conséquences économico-sociales de la course aux armements
- L'évolution de la « défense » nucléaire aux U.S.A. et en France

par Antoine Sanguinetti, Paul-Marie de La Gorce, Albert Samuel, Bernard Lacombe, Jacques Gaillot, François Vaillant, Daniel Ciréra.

Nom, prénom

Adresse

Code postal Ville

— commande ex. du n° « Désarmement »
— commande ex. du n° « Droits de l'Homme »
— verse la somme de F (CCP 3092.209 M La Source).

A renvoyer, avec votre règlement, à ÉCHANGES, 49, rue du Fg-Poissonnière, 75009 Paris.

NON-VIOLENCE ACTUALITÉ

POUR UNE ÉDUCATION NON-VIOLENTE

• DOSSIER

“Pour une éducation non-violente”

Recherche de l'autonomie, apprentissage de la résolution positive des conflits, développement de la communication... les enjeux d'une éducation non-violente y sont présentés et illustrés de nombreux témoignages. Rédaction coordonnée par Bernadette Bayada, Anne-Catherine Bisot, Patrice Coulon et Ina Ranson.

128 pages - 80 F port compris.

• FICHIER “Jouons ensemble”

Un fichier de 40 jeux où la coopération l'emporte sur la compétition. Réalisé par le groupe de Nancy du Mouvement pour une alternative non-violente.

Ce fichier est édité en complément du dossier.

48 fiches - 40 F port compris.

TARIFS POUR COMMANDES GROUPÉES (port compris)

1 dossier : 80 F - 1 fichier : 40 F

1 dossier + 1 fichier : 100 F.

5 dossiers : 340 F - 5 fichiers : 160 F

5 dossiers + 5 fichiers : 400 F.

Pour les diffuseurs (groupes, centres, librairies, etc.) réductions supplémentaires à partir de 10 exemplaires. Nous contacter à :

NON-VIOLENCE ACTUALITÉ

20, rue du Dévidet, BP 10 - 45202 Montargis cédex.

Tél. 38.93.67.22

COLLOQUE DU CDRPC

Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits, qui édite la revue *Damoclès*, organise les 20 et 21 janvier, à Lyon, un colloque sur : *Défense de l'Europe ou défense européenne ? Le cas de la France - Comment cela nous concerne-t-il ?*

Renseignements : CDRPC, BP 1027, 69201 Cédez 01.

FESTIVAL EDUCATION A LA PAIX

Les **11, 12 et 13 novembre** aura lieu à Saint-Etienne le 3^e Festival Education à la paix, organisé par le MDPL et animé par Danielle Le Bricqur.

Renseignements : MDPL, 142, rue des Alliés, 4200 Saint-Etienne.

SESSION KANAKY

Les **26 et 27 novembre**, dans la région lyonnaise, A. Bensa, ethnologue (Paris V), présente « *Les Kanaks : Histoire de la colonisation et du développement* ».

Inscriptions : Centre Thomas More, La Tourette, BP 105, 69219 L'Arbresle.

OBJECTION DE CONSCIENCE GUIDE PRATIQUE

La nouvelle édition, mise à jour, du « Guide pratique de l'objecteur de conscience » vient de sortir. Indispensable à tout objecteur ou candidat objecteur !

Prix : 50 F (+ 7,40 F de port). Commander à : MOC, 24, rue Crémieux, 75012 Paris.

DOSSIER SUR L'OUTRE-MER FRANÇAIS

La commission française Justice et Paix vient de publier un excellent dossier sur « L'avenir de l'outremer français ». Chacun des DOM et TOM est passé en revue, présenté dans son histoire et sa situation présente. Données chiffrées, cartes, informations factuelles, analyse de la situation, exposé des principaux problèmes qui se posent ; l'essentiel est dit clairement et brièvement...

Un précieux outil d'information et de travail, à commander, pour 50 F (+ 7,40 F de port) à : Justice et Paix, 71, rue N.-D.-des-Champs, 75006 Paris.

*Abonnez-vous,
Abonnez vos amis*

BULLETIN D'ABONNEMENT

à envoyer à : A.N.V.

16, rue Paul-Appell
42000 SAINT-ETIENNE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros), à partir du numéro

Je commande tracts de présentation de la revue (gratuits).

Tarif minimum : 115 F

étranger : 150 F

soutien : à partir de 180 F

* Pour maintenir un tarif minimum assez bas, nous invitons tous ceux qui en ont les moyens à s'abonner au tarif de soutien : c'est une forme de péréquation entre nos lecteurs. Merci.

Je commande les numéros suivants :

.....
.....
.....

Je verse donc la somme de F.
par chèque à l'ordre de

ANV - CCP 2915-21 U LYON

Voici les noms et adresses de personnes qui pourraient être intéressées par A.N.V.:

Voici l'adresse d'une librairie qui accepterait peut-être de vendre régulièrement A.N.V. :

Vous pouvez encore vous procurez les numéros suivants :

N° 41 : TRAVAILLEURS FACE A L'ARMEMENT (12 F)

Désarmer, est-ce se condamner au chômage ? Des économistes disent non. Exemples de plans de reconversion. Table Ronde entre Syndicats et mouvements de paix.

N° 42 : GRÈVES DE LA FAIM (12 F)

Avril 1981 : à LYON, une grève de la faim obtient l'arrêt des expulsions de jeunes immigrés. Au même moment des Irlandais commencent une grève de la faim qui échouera tragiquement : pourquoi le succès dans un cas, l'échec dans l'autre ? Des analyses, des témoignages.

N° 44 : LES VOIES DU DÉSARMEMENT (12 F)

L'ONU invite le monde à désarmer pour survivre. Mais que peut-on espérer des différentes voies proposées : les négociations, les marchandages Est-Ouest, les initiatives régionales, les mouvements de paix ? Pour les juger, il faut connaître ces voies : ce numéro vous les présente.

N° 45 : TERRORISMES (14 F)

Il faut « démystifier le terrorisme ». Non pour l'excuser, mais pour l'analyser dans ses ramifications et montrer ses impasses. A partir des exemples Italien, Allemand, Irlandais et Basque, ce dossier illustre la diversité du fait terroriste.

N° 46 : LA GAUCHE NUCLÉAIRE (14 F)

Comment, et pourquoi, le PC et le PS se sont ralliés, en 1977, à l'arme atomique. Témoignages de Patrick Viveret, Yvonne Quilès, Pierre-Luc Séguillon. Dossier complété par un historique de l'opposition à la force de frappe (1945-1965) et par des documents de l'époque.

N° 47 / : DOSSIER PALESTINE - DÉFENSE PAR RÉSISTANCE CIVILE - DÉSOBÉISSANCE CIVILE (14 F)

Palestine et Israël peuvent-ils vivre en paix ? Propositions pour une défense de la Grande-Bretagne par résistance civile. Etude historique de la naissance et du développement de la notion de « désobéissance civile ». L'itinéraire de Jacques de Bollardière, de l'armée à la non-violence.

N° 48 / GUERRES SAINTES, GUERRES JUSTES (14 E)

Le sacré et le guerrier : pourquoi ce lien permanent ? - La guerre sainte aujourd'hui, de l'Iran à l'idolâtrie nucléaire - Histoire des attitudes des Chrétiens face à la guerre - Vraies et fausses guerres saintes en Islam - Quelles images de Dieu favorisent la sacralisation de la guerre ?

N° 50 / DÉFENSE NUCLÉAIRE NON-SENS MILITAIRE (14 F)

DEFENSE NUCLÉAIRE NON SANS MÉTIERRE (111)
Un officier anglais, Stephen KING-HALL fait le procès de toute défense reposant sur les armes nucléaires. Il préconise l'adoption d'une défense non armée.

N° 51 / L'AGRESSIVITÉ EN QUESTION (16 F)

Du génétique au social, quatre thèses sur l'agressivité : Karli, Laborit, Wilson et Bunge.
Sortir du pénal : la pensée de Louk Hulsman.
Les évêques et la bombe.

N° 52 : L'ESPRIT DE DÉFENSE (16 F)

Comment le définir ? Le mesurer ? Pour quoi sommes-nous prêts à prendre des risques ? Entretiens avec Jean GATEL, Paul VIRILIO. Le protocole Hernu-Savary. L'esprit de défense en Suisse.

N° 53-54 : POLOGNE : LA RÉSISTANCE CIVILE (39 F)

Peut-on parler d'une stratégie non-violente en Pologne ? Un numéro exceptionnel où des historiens, des philosophes, des syndicalistes polonais cherchent à analyser les rapprochements possibles entre la stratégie de l'action non-violente et le combat de Solidarnosc. Un texte inédit en français de Kolakowski. Une interview de Milewski, président de Solidarnosc à l'étranger.

N° 55 : MARIER ARMÉE ET NON-VIOLENCE ? (25 F)

Défense non militaire : le rapport suédois. Peut-on combiner résistance non violente et lutte armée ? La Non-Violence au service de la cause palestinienne ? Pologne : les sanctions économiques.

N° 56 : TECHNOLOGIE : COMME UN CAMION FOU... (25 F)

La course technologique, comme la course aux armements, semble totalement incontrôlable. Une analyse de Louis PUISEUX sur la guerre et la technique. Savoir faire un usage créatif de son temps quand on est au chômage ou quand on a décidé de travailler à temps partiel ? L'informatique au service de la pédagogie ?

N° 57 : EXTRÊME-DROITE : LA COTE D'ALERTE (25 F)

Connaître l'extrême-droite pour mieux lui résister. Construire une France pluri-ethnique. Albert JACQUARD dénonce le cancer nucléaire. Premières analyses du rapport sur « la dissuasion civile ».

N° 58 : NI ROUGES NI MORTS (25 F)

Le point sur le mouvement de paix en RFA, après les déploiements des euromissiles. Théodor EBERT réfléchit sur les moyens d'introduire la "défense sociale" dans son pays. L'éducation à la paix en RFA.

N° 59 : LA DISSUASION CIVILE (25 F)

Donnent leur opinion sur le livre « la dissuasion civile » : Ch. Hernu, B. Stasi, Y. Lancien, les généraux Le Borgne, Buis, Copel, l'amiral Sevaistre, des évêques, des stratégies. Le débat s'amorce avec les auteurs du livre. Compte rendu détaillé du Colloque de Strasbourg sur les stratégies civiles de défense.

N° 60 : GENOCIDES (28 F)

Les formes les plus extrêmes de la violence de masse sont un défi à ceux qui veulent réduire la violence : il faut analyser et connaître les génocides pour mieux empêcher leur retour. Léon POLIAKOV, F. PONCHAUD, Y. TERNON, J.L. DOMENACH, W. BERELOWITCH réfléchissent sur les génocides des Juifs et des Arméniens et sur les massacres au Cambodge, en URSS et en Chine.

N° 61 : URSS (28 F)

Un éclairage sur la société soviétique entre dissidence et consensus. Peut-on encore parler de "totalitarisme" ? Les pressions économiques sont-elles efficaces ? Une étude frappante sur la formation militaire des jeunes en URSS.

N° 62 : RÉSISTANCES CIVILES EN AMÉRIQUE LATINE (28 F)

Guatémala, Bolivie, Uruguay, Brésil : des luttes non-violentes pour les droits de l'Homme et la démocratie. Dans le même numéro, une réflexion de fond sur le rapport entre éthique et technique dans l'action non-violente (J.M. MULLER).

N° 63 : PHILIPPINES : NON-VIOLENCE CONTRE DICTATURE (28 F)

Un dossier, unique en français, sur les événements de février 1986. Récit et analyse de la révolution non-violente qui a chassé Marcos. Nombreux témoignages des acteurs directs de ces événements. Dossier illustré de nombreuses photos.

N° 64 : RELIGIONS ET VIOLENCE (28 F)

Violence et non-violence dans le Bouddhisme, l'Islam, le Judaïsme... Eglises chrétiennes et peine de mort. Athéisme et non-violence. Non-violence : attitude éthique plus que religieuse.

N° 65 : L'ÉCONOMIE, RUSE DE LA VIOLENCE (28 F)

Appliquée à l'économie, la pensée de René GIRARD est éclairante : l'économie est le nouveau "sacré" de notre société. La crise actuelle, analysée à travers Attali, Radkowski, Aglietta, Orléan, Lipietz, est la crise d'une régulation de la violence.

N° 66 : LA NON-VIOLENCE ET LE DROIT (28 F)

Un recours contre la violence : la défense des Droits de l'Homme. Quels sont les fondements philosophiques et historiques de ces Droits ? Quand le Droit couvre l'injustice, la désobéissance civile est-elle légitime ? L'objection de conscience est-elle un droit ? Que peut le Droit contre la "raison d'Etat" ? En annexe : une réflexion sur les ventes d'armes, moins rentables qu'on ne le croit.

N° 67 : LA PAIX, VUE DE L'EST (28 F)

Mouvements pour la paix et l'écologie en Tchécoslovaquie, Hongrie, R.D.A., Pologne, Yougoslavie.

N° 68 : LEXIQUE DE LA NON-VIOLENCE (38 F).

Jean-Marie MULLER propose les définitions d'une soixantaine de mots couramment utilisés dans la recherche sur la non-violence. Toutes les formes d'action sont passées en revue ainsi que quelques notions-clé. Un outil pratique et éclairant.

ALTERNATIVES NON VIOLENTE

16, rue Paul-Appell
42000 SAINT-ETIENNE

Revue associée à l'*Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (I.R.N.C.)*.

COMITÉ D'ORIENTATION :

Pierre ARCQ
Béatrice ARNOULD
Jacques-Yves BELLAY
Lydie BONNET
Bernard BOUDOURESQUES
Patrice COULON
Frédéric DELARGE
Olivier FRESSARD
Patrick GIROS
Etienne GOS
Anne Le HUÉROU
Jean-Marie MULLER
Hervé OTT
Bernard QUELQUEJEU
Ina RANSON
Marlène TUININGA
Jean VAN LIERDE
Paul VIRILIO
Patrick VIVERET

Directeur de Publication :

Christian DELORME

Rédacteurs en chef :

Christian MELLON
Jacques SEMELIN

sommaire

LES DÉFIS DES TERRORISMES

Editorial	1
Terrorisme : de quoi parle-t-on ? Jean-Pierre Mille	2
Qu'est-ce qu'un Etat terroriste ? Allan Dowes	7
Etat terroriste, terrorisme d'Etat, leçons proche-orientales Olivier Mongin.....	20
La tentation terroriste. Pourquoi l'extrême-gauche française y a-t-elle résisté ? Entretien avec Michel Wieviorka.....	25
Juger le terrorisme Christian Mellon.....	30
Médias et police face au terrorisme Entretien avec Edwy Plenel.....	38
Au-delà de la dissuasion mais en-deçà de la guerre Jean-Marie Muller.....	43
Les points sur les "i" Guy Aurenche	47
Gandhi, toujours actuel Entretien avec Ram Jee Singh.....	48
Nous avons lu.....	53
Nouvelles de l'IRNC.....	56

NOVEMBRE 1988